CRIC n° 73 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

Mardi 14 janvier 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE....1

ORGANISATION DES TRAVAUX....1

Communications....1

Examen de l'arriéré....1

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin.

Ordre des travaux....1

Intervenants : M. le Président – Mme Diana Nikolic.

PROJETS ET PROPOSITIONS....2

36e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1 à 1*ter*)....2

Désignation d'un rapporteur....2

Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vandorpe.

Exposé de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale....2

Intervenants : M. le Président – M. Yves Coppieters, Ministre.

Échange de vues....8

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Warzée-Caverenne – Mme Valérie Dejardin – Mme Alice Bernard – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre – Mme Stéphanie Thoron – Mme Sabine Roberty.

Confiance au président et au rapporteur....16

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)....16

Examen de l'arriéré (Suite)....16

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES....17

Question orale de M. Massaki Mbaki à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la propagation du virus HMPV et les mesures de prévention en Wallonie » ;

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la détection d'un premier cas de mpox en Wallonie » ;

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'émergence d'un nouveau métapneumovirus humain en Chine »....17

Intervenants : M. le Président – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'implémentation de Proxisanté »....20

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les opérations de sensibilisation face aux dangers liés à la consommation d'alcool »....21

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la concertation dans le cadre de la rationalisation et de la simplification des dispositifs de financement concernant les compétences de M. le Ministre »....22

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Baurain à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la poursuite des activités des conseils de politique alimentaire (CPA) »....24

Intervenants : M. le Président – M. Pascal Baurain – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Soupart à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prise en charge des patients atteints de démence précoce »....25

Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Baurain à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fusion en urgence des services d'hôpitaux généraux à Mons et le groupe Helora »....27

Intervenants : M. le Président – M. Pascal Baurain – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la nécessité de mettre en place des services d'insertion en santé mentale »....28

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'épidémie de grippe et l'engorgement des services d'urgences » ;

Question orale de Mme Fafchamps à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'épidémie de grippe » ;

Question orale de Mme Morreale à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'épidémie de grippe »....30

Intervenants : M. le Président – Mme Jamila Ammi – Mme Sophie Fafchamps – Mme Christie Morreale – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la croissance des troubles alimentaires chez les jeunes »....33

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les normes de personnel au sein des maisons de repos et maisons de repos et de soins » ;

Question orale de Mme Vandorpe à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réglementation du recours au personnel infirmier indépendant et aux aides-soignants indépendants en maison de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) » ;

Question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'externalisation des soins dans les maisons de repos et de soins (MRS) »....34

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Mathilde Vandorpe – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention de la sédentarité et la promotion de l'activité physique chez les jeunes en Wallonie »....37

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la consommation de tranquillisants et de somnifères chez les jeunes »....38

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE.....39

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE).....39

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du soutien financier au Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE) ».....39

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la crainte des relais sociaux concernant leurs subventions » ;

Question orale de M. Hazée à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'inquiétude quant à la pérennité des relais sociaux ».....40

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Stéphane Hazée – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la stratégie du Gouvernement concernant le secteur des services d'aide et de soins à domicile ».....42

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Vandorpe à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prime à l'intégration pour les entreprises de travail intérimaire ».....44

Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vandorpe – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le lien avéré entre urbanisme, santé et cohésion sociale ».....45

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Morreale à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le plan Grand Froid ».....47

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Cloquet à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état des lieux de l'amiante en Wallonie ».....49

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Dewez à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le traitement des eaux usées » ;

Question orale de M. Maroy à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les investissements de la Wallonie dans son réseau d'eau ».....50

Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – M. Olivier Maroy – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pollution sur le terrain de l'ancienne gare de Francorchamps à Stavelot ».....52

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la dérogation accordée à Infrabel pour l'utilisation des pesticides ».....53

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les problématiques liées à l'entretien des hydrants dans le cadre de la lutte contre les incendies ».....54

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dragage des cours d'eau et des voies hydrauliques dans l'arrondissement de Verviers » 55

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réhabilitation des décharges prioritaires »..... 57

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de l'obligation de collecte sélective des textiles usagés » ;

Question orale de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les menaces existentielles pour les entreprises sociales de collecte des textiles et la mise en place urgente d'un système de reprise élargi par les producteurs de textiles »..... 58

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation du Plan wallon des déchets-ressources (PWDR) »..... 60

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Gysen à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la nouvelle limite d'accès des recyparcs en Brabant wallon »..... 61

Intervenants : M. le Président – Mme Armelle Gysen – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le gaspillage des médicaments »..... 62

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Chintinne à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le fonds budgétaire permettant le remboursement des analyses de biomonitoring PFAS » ;

Question orale de M. Chintinne à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le biomonitoring des PFAS à Florennes » ;

Question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'amélioration de l'information à destination des communes concernant les PFAS » ;

Question orale de M. Lefèbvre à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le préfinancement du remboursement des examens médicaux dans le cadre de la crise des PFAS »..... 63

Intervenants : M. le Président – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Warzée-Caverenne – M. Bruno Lefèbvre – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Soupart à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'agrément du parc naturel des Hauts-Pays pour les six prochaines années »..... 67

Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Hazée à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'équilibre entre le respect de l'environnement et la location de kayaks sur la Lesse »..... 69

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Goffinet à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'analyse via les systèmes d'information géographique (SIG) de la pression phytosanitaire en Wallonie »..... 70

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences de la présence de microplastiques dans les sols agricoles »....72

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la saturation des centres d'enfouissement technique »....73

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'accord de coopération interrégional (ACI) concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages »....74

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir des territoires de réparation par l'économie sociale (TRES) au sein des initiative de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) »....76

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien aux coopératives immobilières agréées en économie sociale »....77

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).... 78

Interpellations et questions orales retirées.... 78

LISTE DES INTERVENANTS.... 79

ABRÉVIATIONS COURANTES....80

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 34 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Meilleurs vœux à toutes et tous. Mon souhait le plus cher est que les travaux de notre Commission continuent à être aussi efficaces et efficients qu'ils le sont depuis le début.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Communications

M. le Président. – Avant de procéder à l'examen de l'arriéré, je me permets de vous rappeler qu'une visite est organisée ce jeudi sur le traitement des eaux et des boues d'épuration au regard de la problématique des PFAS.

Les participants sont attendus à 10 heures à la station de potabilisation de Jambes, située au n° 159 du boulevard de la Meuse.

Pour ceux qui rejoindraient la délégation l'après-midi, je me permets de vous communiquer l'adresse de la station de Lives-sur-Meuse. Celle-ci est située au n° 1103 de la chaussée de Liège.

Par ailleurs, une demande nous a été adressée par M. le Ministre concernant la Commission du 11 février prochain. Cette demande consiste en un avancement de l'heure du début de la Commission à 8 heures, M. le Ministre devant être libre à 14 heures. Nous attendons la confirmation de la Conférence des présidents.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission.

Il me revient de vous informer que la Conférence des présidents, lors de sa réunion du 9 janvier 2025, a décidé de prévoir, le mardi 28 janvier 2025, l'examen :

- du rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'accueil en Wallonie des personnes en situation de handicap, surtout concernant le cas particulier des Français hébergés en territoire wallon ;
- du rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la santé mentale et à la prise en charge par les services spécialisés extra-hospitaliers relevant de l'autorité wallonne.

Des contacts sont en cours avec la Cour des comptes afin de vérifier leur disponibilité pour l'audition du mardi 28 janvier 2025.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que notre arriéré comprend également le rapport de la Cour des comptes concernant le marché public de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement, la SPAQuE.

Désirez-vous que nous organisions également l'audition des représentants de la Cour des comptes à ce sujet ? Cette audition aurait lieu plus tard et n'est pas programmée pour le 28 janvier.

Souhaitez-vous que nous auditionnions les représentants de la Cour des comptes sur l'objet dont je viens de vous parler ? C'est facultatif, mais je le livre à votre appréciation et à votre décision.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – De notre côté, nous sommes d'accord.

M. le Président. – Cette demande d'audition sera soumise à la prochaine Conférence des présidents et aucune date n'est retenue à ce jour.

Marquez-vous votre accord sur celle-ci ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

Ordre des travaux

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Président, mon groupe vous a adressé un courrier pour l'organisation d'auditions sur le dispositif des salles de consommation à moindre risque.

Je vais parler d'une organisation que je connais mieux, celle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où il est d'usage d'envoyer un courrier balisant mieux la demande. C'est ce que je propose de faire. On pourra y revenir ultérieurement lors d'un prochain ordre des travaux. Sur le principe, le mail vous a été envoyé.

Je me permets de préciser que le ministre, dans une réponse à une question écrite, a dit que, si le Parlement organisait de telles auditions, il en soutiendrait le principe. C'est une communication, mais cela doit peut-être aussi passer par la Conférence des présidents.

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur le sujet ?

Personne. Merci.

Inscrit-on déjà votre demande à quinzaine dans l'organisation des travaux, Madame Nikolic ?

Mme Diana Nikolic (MR). – Attendons peut-être le courrier, Monsieur le Président.

M. le Président. – J'attendrai le courrier. C'est ce que j'allais vous proposer. Ensuite, on fera le tour des secrétaires politiques des différentes formations pour fixer un agenda et le soumettre à la proposition d'une prochaine Conférence des présidents.

PROJETS ET PROPOSITIONS

36e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1 à 1*ter*)

Institut scientifique de service public – Certification du compte général 2023 – Fascicule II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1bis) – pp. 88 à 101

Agence wallonne de l'air et du climat – Certification du compte annuel 2023 – Fascicule II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1bis) – pp. 107 à 113

Caisse publique wallonne d'allocations familiales (FamiWal) – Contrôle des comptes généraux 2021 et 2022 – Fascicule II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1bis) – pp. 166 à 182

Suivi des recommandations formulées dans les audits thématiques – Les marchés publics du Centre régional psychiatrique « Les Marronniers » – Fascicule II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1ter) – pp. 279 à 286

Suivi des recommandations formulées dans les audits thématiques – Prise en charge des aînés dépendants en Région wallonne – Situation actuelle et enjeux futurs – Fascicule II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1ter) – pp. 286 à 300

Suivi des recommandations formulées dans les audits thématiques – Le parcours d'intégration des personnes étrangères organisé par la Région wallonne – Mise en œuvre et financement – Fascicule II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1ter) – pp. 320 à 324

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du 36e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 79 (2024-2025) N° 1 à 1*ter*).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je propose Mme Jacqmin comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Jacqmin est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je suis très heureux de revenir en 2025 en cette Commission et discuter du 36e cahier d'observation de la Cour des comptes, spécifiquement de l'AWAC, de l'ISSeP, de FamiWal et des thématiques.

Même si les représentants de la Cour des comptes ne sont pas présents, je remercie la Cour pour ses précieuses informations, toujours utiles pour l'amélioration de la gestion budgétaire et comptable ainsi que la gouvernance de nos UAP.

De manière globale, je constate qu'une partie des recommandations formulées par le passé par la Cour pour les UAP sous ma tutelle ont été mises en œuvre. Je rappelle ici que l'on parle d'éléments des comptes 2023.

Il subsiste néanmoins une série de recommandations. Je veillerai, par mon exposé et par la suite de mes interventions, à ce que celles-ci fassent l'objet d'un suivi particulier.

Je voudrais commencer par les comptes 2023 de l'AWAC, après quoi je passerai aux autres organismes. Quoi qu'il en soit, pour l'AWAC, il est constaté que la Cour émet une opinion sans réserve.

Concernant la mise en place d'un organe de direction et une procédure de délégation de pouvoir, le Gouvernement wallon a adopté en troisième lecture, le 14 décembre 2023, le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 juillet 2008 portant organisation de l'Agence wallonne de l'air et du climat. Le Gouvernement a en outre approuvé, le 10 octobre 2024, la désignation d'un inspecteur général.

Cette réorganisation de l'agence intègre donc les remarques formulées par la Cour des comptes. En effet, celle-ci prévoit « l'intégration du nouveau cadre à celui du Service public de Wallonie par la modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2018 relatif au cadre organique du Service public de Wallonie ».

Ce cadre prévoit les postes d'encadrement suivants :
- un poste de président-inspecteur général de rang A3, deux postes de directeur de l'agence ;
- l'adaptation et la simplification de la gestion comptable et financière au regard de la mise en place du décret WBFin ;
- la mise en place d'un comité d'accompagnement dans le but de coordonner et d'optimiser les missions et actions concrètes de l'AWAC avec les différents SPW et les autres entités de la Région wallonne ;
- la mise en place des délégations de pouvoir qui est prévue par une prochaine modification de l'arrêté du 23 mai 2019 relatif aux délégations de pouvoir aux Services publics de Wallonie ;
- la mise en place d'une plateforme de coordination transversale ayant pour mission de proposer aux ministres fonctionnels le programme de travail pour cinq ans, le plan de travail annuel, les budgets de l'AWAC et le plan du personnel. Cette plateforme de coordination transversale n'a pas encore pu être réalisée en raison de l'absence de désignation des directeurs. Un courrier émanant de l'AWAC a été adressé à mon cabinet et à celui de la ministre de l'Énergie fin octobre 2024, concernant la désignation de ces directeurs.

Vous avez pu constater que le Gouvernement a remédié, le 10 octobre 2024 à l'absence de désignation d'un inspecteur général au sein de l'agence, qui mettait celle-ci dans une situation inconfortable. Cette désignation permet à présent la mise en œuvre de l'arrêté du 14 décembre 2023 portant organisation de l'AWAC, qui visait à structurer davantage l'agence, notamment par la mise en place d'une plateforme de coordination transversale et la désignation de ses directeurs.

En ce qui concerne la fixation des règles d'évaluation en matière d'amortissement, celles-ci sont bien précisées dans le manuel de procédures comptables de l'AWAC. Le vade-mecum a été transmis officiellement par l'AWAC au cabinet du ministre du Budget ainsi qu'aux deux cabinets de tutelle en décembre 2024 pour validation. Cette recommandation devrait donc également être rencontrée prochainement.

Pour ce qui aurait trait aux commentaires sur les comptabilités économiques et budgétaires de l'AWAC, les erreurs observées par la Cour seront donc prises en compte et corrigées lors du règlement définitif du budget.

En ce qui concerne maintenant les comptes 2023 de l'ISSeP, la Cour des comptes a formulé une opinion avec deux réserves, concernant d'abord le fait que la comptabilité budgétaire n'est pas intégrée à la comptabilité générale. Au sein de son contrat d'administration, l'ISSeP a prévu l'acquisition d'un nouveau logiciel permettant de disposer d'une comptabilité budgétaire intégrée à la comptabilité générale, qui permettra de répondre aux prescrits du décret WBFin. Par ailleurs, l'opportunité de se joindre aux nouveaux logiciels comptables du SPW a été à l'étude dès 2023. Cette option, après étude, s'est révélée sans succès. Un groupe de travail a donc été créé en 2022 pour définir les besoins, avec des rencontres de prestataires organisées en 2023 et 2024.

Cependant, le départ de la responsable financière a retardé la rédaction du cahier des charges, désormais prévue pour le début de cette année 2025. Une réflexion sur une acquisition commune avec le CRA-W est également en cours, avec une réunion planifiée en février 2025. Ce logiciel permettra donc de répondre à

plusieurs observations de la Cour, notamment sur les dépassements des crédits observés par le passé.

Concernant maintenant l'autre fait que le compte d'exécution est incomplet, car il ne comporte pas l'encours des engagements, bien qu'une comptabilité des engagements soit élaborée à l'aide d'une application distincte en collaboration avec son service informatique, l'ISSeP fera le nécessaire afin de paramétrer le logiciel pour générer une liste comportant l'encours des engagements.

Enfin, en ce qui concerne la transmission officielle du compte dans les délais légaux, l'ISSeP va veiller à respecter les délais en matière de transmission du compte général pour l'année 2024. Il est néanmoins à noter que l'ISSeP ne dispose plus pour le moment de responsable financier, ce qui risque d'entraîner malheureusement quelques difficultés pour respecter les différentes échéances. Nous y serons évidemment très attentifs.

En ce qui concerne maintenant les comptes 2023 de FamiWal, il est constaté que le réviseur d'entreprises émet une opinion sans réserve. Permettez-moi de vous faire quelques éléments d'historique de cette UAP, puisque, dès sa création organisée en à peine 10 mois, FamiWal a été confrontée à la fois aux difficultés inhérentes à toute nouvelle activité et aux difficultés de l'héritage de son parent fédéral.

Un premier audit de la Cour sur les comptes 2019 et 2020 avait été l'occasion de souligner avec objectivité ce qui fonctionnait et ce qui devait être amélioré. Le premier rapport concernant cet audit 2019-2020 a été communiqué par la Cour à FamiWal en date du 6 avril 2022. Il apparaît que les actions subséquentes à ce premier audit ne pouvaient être initiées qu'à partir de cette date.

Le second audit de la Cour, objet du 36e cahier des observations pour FamiWal, concerne les exercices 2021 et 2022. Vu la période auditée et la chronologie précitée, il apparaît également évident que les actions subséquentes à l'audit de 2019-2020 ne pouvaient pas avoir produit tous leurs effets lors du second audit de 2021-2022. Je veillerai néanmoins, et mon équipe aussi, avec FamiWal à poursuivre le suivi de ces recommandations émises par la Cour.

Il est utile de mentionner à ce stade qu'une série de recommandations ont trait à l'harmonisation et à la pérennisation du dispositif légal : les règles d'évaluation, les réductions de valeur sur les créances douteuses, le critère d'imputation, la comptabilisation des droits et engagements. Ces points sont tous relatifs à la problématique de l'incompatibilité partielle des règles comptables applicables aux cinq caisses d'allocation et les règles comptables publiques applicables à FamiWal. Des réunions entre les caisses et l'AViQ auront lieu en 2025 pour résoudre cette situation et permettre à FamiWal d'envisager sereinement d'adapter ses règles d'évaluation et les faire valider par le comité de gestion et par moi-même.

En 2021, FamiWal a initié un marché public en vue d'acquérir un logiciel comptable lui permettant d'établir un *reporting* adapté et finalement de répondre à une série de recommandations qui sont la conséquence de l'héritage de Famifed. Le nouveau logiciel, implémenté en 2022, a été mis en production le 1er janvier 2023, soit hors de la période auditée. Il produira ses effets à la clôture 2024.

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion des risques et de l'audit interne, un gestionnaire de risque a été recruté. Des travaux en lien avec les recommandations formulées comme non suivies sont en cours par le comité d'audit interne, ce qui permettra aussi de répondre aux remarques de la Cour.

En ce qui concerne maintenant l'autorisation du Gouvernement pour opérer des dépassements, l'article 46 du décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales a été modifié le 25 avril 2024, soit ultérieurement à l'audit de la Cour. Il est à noter que les caisses privées ne rencontrent pas ce problème dès lors que le caractère non limitatif des crédits leur est reconnu pour les dépenses de prestations familiales.

Enfin, en ce qui concerne les nouvelles recommandations émises par la Cour, FamiWal nous confirme que celles-ci ont été soit corrigées, soit prises en compte, ce qui permet de répondre aux remarques de la Cour.

Permettez-moi maintenant, Mesdames et Messieurs les Députés, de passer au suivi des recommandations par rapport aux audits thématiques. Je démarrerai par le marché public du Centre régional psychiatrique « Les Marronniers » suivant les références données par notre président.

En préambule, je voudrais dire que, à la demande de la Cour des comptes, le centre a transmis un état des lieux actualisé et documenté au 31 mai 2024. Sur base de cet état des lieux, la Cour des comptes a dressé un constat de suivi de ces recommandations dans le cadre du 36e cahier d'observations adressées par la Cour des comptes au Parlement wallon. Le centre souhaite, par le développement ci-dessous, que je vais vous citer, préciser certains constats posés par la Cour des comptes.

Concernant la première recommandation, le centre garantit la prise en compte de l'évolution de la législation sur les marchés publics et annonce qu'une coquille mentionnait : « la loi du 15 juin 2006 sera corrigée lors de l'actualisation de la procédure du premier trimestre 2025 ». Dans les faits, le centre se conforme déjà à la législation actuelle en vigueur, dont celle de la loi du 17 juin 2016.

Sur la question des achats des médicaments, les marchés publics sont mis en œuvre dans le respect de la législation et tous les nouveaux marchés qui concernent une situation de monopole sont motivés par, entre autres, la vérification si le médicament est toujours sous brevet. Une procédure spécifique relative à ces achats sera néanmoins rédigée cette année 2025.

Concernant les commandes réalisées par centrale d'achats, la procédure de commande ne diffère pas de la procédure d'achat interne du centre. La seule différence réside dans le rôle de la centrale qui passe et attribue le marché sur la base des besoins relevés et communiqués par ses membres. Après attribution, le centre prend directement contact avec l'attributaire pour qu'il exécute le marché attribué par la centrale. Le processus d'exécution ne diffère pas.

Concernant les recommandations numéro 2 et numéro 3, comme prévu dans l'état des lieux actualisé du 31 mai 2024, le centre a rédigé la procédure indiquant la répartition des rôles en phase d'exécution. Elle permet de formaliser une pratique déjà effective. Cette procédure sera approuvée par les instances au cours du premier trimestre 2025.

Concernant la recommandation numéro 4, le centre disposera, à l'échéance du premier trimestre 2025, d'un cahier spécial des charges de type Région wallonne au format CRP « Les Marronniers » pour les procédures visées par la décision du Gouvernement wallon du 12 octobre 2023.

Pour les autres procédures, le centre dispose déjà de ses propres cahiers spéciaux des charges générés via le logiciel « Marchés publics ».

En ce qui concerne les marchés de faibles montants, les documents de type Région wallonne sont utilisés depuis le 1er janvier 2025, lorsque cela s'avère nécessaire, c'est-à-dire au-delà de la consultation et de la comparaison directe de prix.

Concernant la recommandation numéro 6, afin d'assurer la complétude et l'exactitude des données, une double vérification est réalisée, après attribution, et un rapportage annuel des achats a été réalisé via le logiciel « Comptabilité » à partir des achats de l'année 2023. Le centre assure notamment que les données de marché soient bien encodées, qu'il y ait une concordance des données entre les logiciels « Marchés publics » » et les logiciels « Comptabilité » et que chaque dépense soit liée à un bon de commande, lui-même associé aux marchés correspondants. Ainsi, les documents relatifs à la passation sont conservés dans le logiciel « Marchés publics » et les autres documents – les bons de commande, les bons de réception, les factures – seront mis dans le logiciel « Comptabilité ». Pour les marchés de faibles montants, tous les documents, dont la mise en concurrence et la consultation des prix, sont conservés dans le seul logiciel « Comptabilité ».

Concernant la recommandation numéro 7, le centre respecte de transmettre les données statistiques relatives aux marchés de faibles montants. Le logiciel « Comptabilité » permet en effet d'extraire les données statistiques des marchés d'un montant de 3 000 à 30 000 euros.

Concernant la recommandation numéro 9, depuis le 1er janvier 2024, le centre se conforme strictement aux dispositions légales en matière d'achats de médicaments. En ce qui concerne les contrats conclus avant cette date, le centre procède à une mise en conformité par mise en concurrence ou monopole, au fur et à mesure de l'échéance de ceux-ci, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Lorsqu'il en a intérêt, le centre a recours au marché passé par la centrale de marchés dans le respect de la législation sur les marchés publics.

Concernant la recommandation numéro 10, la démarche a été finalisée via l'utilisation de ce fameux logiciel « Comptabilité », qui permet de conserver les preuves de consultation et/ou les preuves de mise en concurrence. Au-delà des vérifications des données via la recommandation numéro 6 dont j'ai parlé ci-dessus, une formation sera dispensée aux acheteurs dans le courant du deuxième trimestre 2025 pour assurer la correcte collecte des données.

Concernant les recommandations 20 et 21, depuis le 1er janvier 2024, la cellule « Marchés publics » veille à la vérification par les acheteurs des prix et leur justification. Une formation sera dispensée aux acheteurs lors de ce deuxième trimestre afin de les autonomiser aussi dans ce processus de vérification des prix et bien sûr de leur justification.

Concernant la recommandation numéro 22, cette mention sera insérée dans la procédure « Achats » dont la révision est prévue au premier trimestre 2025.

Enfin, concernant la recommandation numéro 26, une matrice de délégation des pouvoirs déterminant les missions du fonctionnaire dirigeant a été élaborée. Celle-ci sera approuvée par les instances dans le courant du premier trimestre 2025.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, dans son 36e cahier d'observations, la Cour des comptes considère la moitié des recommandations comme non évaluables. Parmi celles-ci, le centre peut maintenant attester de la mise en œuvre de neuf d'entre elles. Sur 10 recommandations classées en cours, le centre peut maintenant attester de la mise en œuvre de quatre d'entre elles, l'une devant néanmoins encore être validée par les instances.

En outre, les recommandations 20 et 21, considérées comme non mises en œuvre par la Cour des comptes, devraient être considérées comme en cours de mise en œuvre puisque le centre s'y conforme déjà partiellement

et ambitionne une mise en œuvre totale très prochainement.

En définitive, une répartition plus fidèle aux pratiques du centre devrait être présentée de la manière suivante :

- mise en œuvre complète, 19 recommandations au lieu de 5 ;
- mise en œuvre en cours, 7 recommandations au lieu de 10 ;
- absence de mise en œuvre, 0 recommandation au lieu de 2 ;
- non évaluable, 7 recommandations au lieu de 16.

Je passe à la recommandation sur le deuxième audit thématique qui concerne la prise en charge des aînés dépendants en Région wallonne : situation actuelle et enjeux futurs.

Ce document présente les recommandations de la Cour des comptes concernant la prise en charge des aînés dépendants en Région wallonne et le suivi de leur mise en œuvre pour 2024. Les réponses apportées par l'AViQ mettent en lumière l'importance de mener à bien différents projets de transformation de l'administration, tels que, d'abord, le renforcement du pilotage. L'accès et la production de données probantes constituent un point d'attention très certainement crucial et l'AViQ doit à présent tout mettre en œuvre pour augmenter ses connaissances des bénéficiaires de l'offre de services et des besoins pour permettre un pilotage des politiques de prise en charge des personnes âgées.

Dans ce cadre, il est fondamental de mener à bien différents projets, et j'en citerai ici cinq :

- le projet de Système wallon d'information sociosanitaire, le SWISS. Il a pour objectif de générer et de diffuser des tableaux de bord de données actualisées sur la situation sanitaire de la population résidant en Wallonie.
- le projet W.all.in.Health, visant à développer un outil digital qui permettra l'observation et le suivi cartographique de l'offre de l'ensemble de nos services.
- dans le cadre de Proxisanté, un groupe de travail dit « Management populationnel » proposera un set d'indicateurs pour chaque territoire.
- le projet de digitalisation des SAFA en cours devrait permettre de produire des données sur les activités de tous ces acteurs.
- la mesure des besoins en soins et en accompagnement de longue durée, les SLD, planifier et allouer les ressources nécessaires pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en perte d'autonomie et celles souffrant de maladies chroniques.

Complémentairement, l'agence a mis en place une nouvelle méthodologie d'élaboration de son budget afin de mieux prendre en compte les évolutions inéluctables des dépenses et de mieux identifier les besoins en nouvelles politiques.

L'agence a développé pour ce faire deux projets. Premièrement, depuis 2024, à l'occasion de l'élaboration du budget 2025, les travaux distinguent clairement ce qui relève du budget technique, c'est-à-dire l'application mécanique de paramètres et de critères d'évolution, et ce qui relève du budget politique, c'est-à-dire les politiques nouvelles et leurs extensions.

De plus, le Conseil général du 23 mai 2024 a décidé de mener une réflexion sur les indicateurs et les balises visant à prioriser les demandes budgétaires pour les exercices budgétaires à venir. Aussi, dans le cadre d'un marché public, afin de construire la trajectoire budgétaire de l'agence, l'ensemble des dispositifs seront modélisés et permettront ainsi de tracer leur trajectoire via l'identification et la mesure de paramètres endogènes et exogènes influant sur les recettes et les dépenses de l'agence.

En 2024, ce projet a abouti à une modélisation complète des allocations familiales, en ce compris les allocations familiales supplémentaires.

En 2025, les travaux se concentreront sur la modélisation des mécanismes de financement des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, deuxième budget par ordre d'importance de la protection sociale en Wallonie.

Concernant les parcours de vie et les trajets d'accompagnement et de soins dans une perspective d'offre d'aide et d'accompagnement intégrée permettant l'implémentation de trajets de soins, il est aussi fondamental d'évaluer l'opportunité d'outils communs partagés entre nos différents opérateurs afin d'assurer une meilleure coordination et une meilleure qualité.

Ainsi, l'agence propose quatre éléments :

- revoir dans sa globalité le Code wallon de l'action sociale dans une perspective de clarification et de simplification, en le fondant sur les besoins et les attentes des citoyennes et des citoyens, et non pas uniquement sur le développement de secteurs en silos.
- évaluer l'opportunité d'une évaluation commune de l'autonomie de la dépendance des personnes fragiles et vulnérables, du fonctionnement, afin de mettre en évidence les besoins et les soins des personnes et participer à la mise en place d'un plan de soins élaboré, pluridisciplinaire, sur base de l'évaluation de fonctionnement et des capacités résiduaires ;
- en réponse à la Déclaration de politique régionale, afin de remettre la personne âgée au cœur de ses choix de vie, la recherche de collaboration et de meilleures synergies entre les acteurs du domicile et le résidentiel doit permettre d'aboutir petit à petit à un modèle plus

souple et plus adapté aux réalités multiples des personnes dites « âgées » ;
- via l'opérationnalisation du décret Proxisanté, sur lequel on travaille, il faudra renforcer l'accessibilité territoriale et intégrer pleinement les services d'aide aux familles ainsi que les établissements hébergeant des personnes âgées, afin de participer à des parcours de vie et des trajets de soins rencontrant davantage les attentes et les aspirations des bénéficiaires.

Concernant la simplification légistique et administrative, l'AViQ envisage de revoir dans sa globalité le Code wallon de l'action sociale. Je l'ai déjà dit, mais c'est ici aussi dans une perspective de clarification et de simplification et « en le fondant sur les besoins et les attentes du citoyen et non pas uniquement du développement de nos différents secteurs en silo ». Le comité de direction a lancé un travail de simplification administrative, conformément à la DPR et à la révision du code wallon dans le cadre de son plan d'entreprise.

Je termine avec les recommandations formulées en termes de thématiques sur le parcours d'intégration des personnes étrangères organisé par la Région wallonne concernant la mise en œuvre et le financement. Dans un premier temps, je souhaite rappeler que les recommandations 8 et 10 ont déjà été pleinement mises en œuvre. Ces points ne nécessitent pas d'analyse complémentaire dans la présente réponse.

J'aborderai les recommandations en cours de réalisation. D'abord, la mise en œuvre des recommandations :
- n° 3 : « Formaliser et centraliser toutes les décisions de dispense et d'exemption pour assurer une trace des constatations effectuées » ;
- n° 5 : « Assurer une meilleure exploitation de l'application informatique existante » ;
- n° 6 : « Collecter et centraliser des données afin d'évaluer la progression dans l'apprentissage de la langue ».

Tout cela est en bonne voie.

Le nouveau décret prévoit que les centres délivrent des attestations de dispenser aux primoarrivants qui remplissent les conditions requises. L'administration travaille depuis plusieurs mois à l'amélioration de l'outil informatique de suivi du parcours d'intégration. Ce projet suit son cours, permettant ainsi de répondre aux objectifs des trois recommandations évoquées.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins liés à ces recommandations, un accès partiel au Registre national et au Registre des étrangers a déjà été accordé au SPW Intérieur et Action sociale dans le cadre des attributions qui lui sont actuellement dévolues.

Je vais maintenant aborder la recommandation 7 : « Réaliser à intervalles réguliers une analyse axée sur les résultats et impacts », la recommandation 11 « Suivre des règles de programmation permettant de gérer l'implantation et l'ampleur de l'activité en fonction des besoins », la recommandation 13 « Renforcer les synergies entre les opérateurs et rationaliser l'offre de services ».

Le nouveau décret confie l'évaluation de la politique d'intégration à l'Observatoire wallon de l'intégration des personnes étrangères. Les missions fixées par le décret pour l'observatoire incluent un appui pédagogique et méthodologique pour les acteurs du secteur, l'élaboration d'analyses et des recommandations, et la coordination de l'offre de formation en langue française en Région wallonne. Ces missions visent à structurer les actions du secteur, tout en favorisant une approche coordonnée et basée sur des données solides pour maximiser l'impact des politiques publiques en matière d'intégration.

Une fois opérationnel, il est prévu que l'observatoire entame des travaux en vue d'établir un cadastre de l'offre et des besoins sur base d'une méthodologie intégrant des indicateurs statistiques. Les premiers résultats pourraient être disponibles, on l'espère, courant 2025. Ils alimenteront le développement d'une programmation territoriale visant à rationaliser l'offre et à renforcer l'accessibilité des parcours d'intégration.

Afin de répondre à la recommandation 9 : « Établir un lien avec le niveau d'activité à atteindre par les opérateurs », la question de la forfaitarisation est actuellement à l'étude et nécessitera une modification du Code wallon de l'action sociale et de la santé, si nous validons cette approche. Dans une logique de simplification, cette forfaitarisation des subventions pour les initiatives locales d'intégration permettrait donc de définir différents volumes d'heures, établissant un lien clair entre ces derniers et le financement octroyé.

Concernant la recommandation 12, à savoir poursuivre la formalisation des procédures de contrôle et la jurisprudence interne sur les situations particulières, un projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux dépenses éligibles dans les secteurs réglementés a été préparé par l'administration, mais n'a pas été présenté sous la précédente législature. Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour d'un prochain comité exécutif entre l'administration et mon cabinet. Quant au manuel de suivi des subventions en matière d'intégration, il est toujours en cours d'élaboration.

Enfin, je vais maintenant aborder les recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre, dont la recommandation 1 visant à mettre en place des mesures de contrôle, à tout le moins par échantillonnage, permettant de s'assurer de l'inscription effective des primoarrivants identifiés par les communes ; la recommandation 2 visant à mettre les listes des bénéficiaires potentiels établies par les communes à disposition de l'administration centrale, de

même que les noms des primoarrivants qui ne se seraient pas présentés auprès des centres régionaux d'intégration ; et la recommandation 4 visant à garantir aux SPW IAS un accès au Registre national et au Registre des étrangers pour réaliser les vérifications nécessaires.

Le nouveau décret du 14 mars 2024 permet au Gouvernement d'exercer la compétence d'information à l'égard des primoarrivants identifiés par les communes. Cependant, son opérationnalisation complète nécessite un renforcement de moyens au sein de nos administrations. La nouvelle législation relative à l'intégration des personnes étrangères est entrée en vigueur le 1er janvier 2025 et sera prioritaire. En effet, pour assurer une transition harmonieuse entre l'ancien et le nouveau régime réglementaire, des mesures transitoires doivent être mises en place durant l'année 2025. Ces mesures visent à maintenir la continuité des activités du secteur tout en facilitant l'adaptation aux nouvelles exigences et aux missions prévues par le décret. Nos efforts se concentreront ainsi prioritairement sur une transition réussie, essentielle pour atteindre les objectifs fixés par la DPR.

Le renforcement du parcours d'intégration ainsi que l'amélioration de sa visibilité et de son contenu figurent parmi les priorités pour favoriser une intégration plus réussie. La question du non-suivi des primoarrivants identifiés sera abordée dans une phase ultérieure afin de mener une réflexion plus approfondie sur l'ensemble de ces enjeux.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, quelques premiers éléments de réponse à la Cour.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je veux remercier la Cour des comptes pour le travail effectué et M. le Ministre pour la présentation ainsi que le suivi apporté aux différentes recommandations de la Cour. J'ai simplement quelques petites questions complémentaires concernant l'ISSeP dans un premier temps.

Tout d'abord, j'ai bien noté, par rapport aux réserves qui étaient apportées par la Cour des comptes sur le compte général 2023, notamment au niveau de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale, la venue d'un prochain logiciel qui avait déjà fait par ailleurs l'objet d'un cahier des charges, mais qui n'a pas eu de succès.

Ensuite, sur le paramétrage pour permettre l'exécution complète du budget, vous n'avez pas évoqué les délais, mais vous avez dit « prochainement ». Cela sera-t-il bien concrétisé ici en 2025 ?

Concernant les réviseurs d'entreprises, vous avez bien évidemment indiqué que l'avis du réviseur était sans réserve. Néanmoins, jusqu'en 2022, les comptes de l'ISSeP devaient être soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises en application de l'article 13 du décret constitutif de l'ISSeP. Et la Cour soulève à plusieurs reprises la question de la pertinence de maintenir cette obligation de confier le contrôle à un réviseur d'entreprises ; une obligation qui n'est plus, suite aux derniers décrets, puisque depuis l'année 2023, cet article est abrogé annuellement via un cavalier budgétaire.

La recommandation de la Cour a donc été partiellement suivie. En effet, la Cour des comptes relève dans son dernier rapport le caractère inadéquat de cette pratique qui consiste à modifier chaque année une législation par la technique du cavalier budgétaire. La Cour des comptes recommande désormais à l'ISSeP d'opérer les modifications décrétales par voie décrétale ordinaire. Monsieur le Ministre, entendez-vous adopter cette norme prochainement ? Elle permettrait de retirer définitivement la mission de contrôle légal des comptes par un réviseur d'entreprises.

Dernière petite question : fin 2023, la dette de l'ISSeP envers la Région à la suite de la non-réalisation de deux missions déléguées s'établissait à 8,6 millions d'euros. L'ISSeP devait rembourser ce montant à la Région en 2024. Monsieur le Ministre, pouvez-vous préciser si ce montant de 8,6 millions d'euros a bien été remboursé ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Meilleurs vœux à toutes et à tous.

Je remercie la Cour des comptes pour son travail et M. le Ministre pour l'exposé.

Je vais rebondir sur la question de ma collègue. Monsieur le Ministre, dans votre intervention, vous avez déjà répondu aux questions que nous avions par rapport aux deux réserves et par rapport au cahier des charges lié à la comptabilité budgétaire de l'ISSeP, qui n'est pas intégré à la comptabilité générale.

Il nous restait une question qui a déjà été abordée, à savoir la dette de l'ISSeP qui s'élève à 8,6 millions d'euros : quelles étaient les deux missions qui ont été reportées et les raisons du report ? L'ISSeP a-t-il déjà remboursé cette dette ? Ces missions sont-elles postposées ou sont-elles tout bonnement annulées ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Meilleurs vœux à toutes et tous.

L'exposé de M. le Ministre a déjà répondu à certaines questions, mais j'en aurai encore trois.

Les recommandations et les commentaires de la Cour des comptes signalent une discordance, qui n'est quand même pas petite, de 990 000 euros entre la comptabilisation des subventions régionales liquidées au budget de la Région et enregistrées en recettes au compte d'exécution du budget de l'ISSeP. La Cour dit qu'il s'agit en fait d'un non-respect par la Région wallonne des modalités de liquidation prévues par les arrêtés d'octroi de subventions. Y a-t-il, en prévision, une modification des arrêtés d'octroi de subventions ? Va-t-on permettre alors de ne plus avoir cette discordance ?

La Cour évoque aussi la gestion des caisses, où elle signale qu'il faudrait que celles-ci soient gérées par des personnes qui sont désignées comme trésoriers. Cela a-t-il été fait entre-temps ? Sinon, y a-t-il un délai prévu pour les désigner ?

Vous avez parlé dans votre exposé, Monsieur le Ministre, d'un manque de personnel au niveau des responsables financiers et de la gestion de la comptabilité. Avez-vous un timing plus précis pour pouvoir effectivement compléter le cadre et avoir suffisamment de personnel pour accomplir les missions ? On sait que dans la Déclaration de politique régionale, il y a aussi des volontés de réduire la voilure au niveau du personnel de la fonction publique. Allez-vous pouvoir concilier les recommandations de la Cour des comptes qui disent qu'il faut suffisamment de personnel et vos objectifs de rationalisation de la fonction publique ?

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – On tient à remercier la Cour des comptes pour son travail toujours très précieux et M. le Ministre pour son exposé et toutes les précisions amenées. Vous avez aussi répondu à plusieurs de nos questions, notamment sur les deux réserves qui avaient été émises.

Je me joins aux questions de mes collègues sur la dette de l'ISSeP envers la Région, d'un montant de 8,6 millions. La situation a-t-elle été réglée depuis lors ? Le montant a-t-il été remboursé ?

Ma deuxième question concerne l'Agence wallonne de l'air et du climat. La Cour des comptes relève, à l'instar de l'ISSeP, un retard dans la transmission du compte général.

(Réactions dans l'assemblée)

Pardon, concernant l'AWAC. J'y reviendrai tout à l'heure.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions par rapport à l'ISSeP ?

On va répondre thématique par thématique pour ne pas se disperser.

La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame Warzée-Caverenne, concernant les délais pour les logiciels en 2025 : en février 2025, on va lancer des discussions sur l'octroi du logiciel et la suite à donner. Je ne peux pas garantir que tout sera fini en 2025, mais le processus et les discussions avec le CRA-W commenceront sur ce logiciel.

Concernant les normes, on va réviser le décret pour adapter ces éléments beaucoup plus correctement.

Sur la dette de 8,6 millions d'euros, je vous confirme que l'ensemble de la dette a été remboursée au budget 2024. Je réponds par la même occasion à Mmes Dejardin et Jacqmin.

Madame Bernard, concernant votre première interrogation, cela a été corrigé. Malgré le fait que la Cour observe une nette amélioration dans la procédure d'adoption et de notification des arrêtés ministériels ainsi que l'établissement des déclarations de créance, il a été constaté que des arrêtés notifiés tardivement en 2023 expliquent ce décalage. Nous veillerons à ce que la Région respecte les modalités de liquidation à l'avenir afin d'éviter au maximum cette discordance.

Votre deuxième question portait sur les caisses gérées par des personnes, il y a une désignation d'un trésorier effective en 2024, comme il a été planifié. En revanche, par rapport au manque de personnel – de responsable financier –, s'agissant des ressources humaines, on a actuellement une responsable financière *ad interim*. C'est une situation malheureusement aiguë. Des événements aléatoires ont amené à cette situation. Un recrutement est prévu de cadres, s'inscrivant dans le cadre de l'ISSeP, sans demande de budget complémentaire. Les recrutements sont en cours. Cela illustre la situation actuelle.

M. le Président. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses et j'en prends acte.

M. le Président. – Mmes Dejardin et Bernard ne souhaitent pas répliquer.

La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Nous sommes ravis d'entendre que le montant a pu être remboursé. Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – Nous abordons l'Agence wallonne de l'air et du climat.

La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – La Cour des comptes a relevé un retard dans la transmission du compte général, quelles en sont les raisons ? Cette recommandation sera-t-elle bien mise en œuvre ?

M. le Président. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Vous avez évoqué que la Cour avait épinglé l'absence d'organe de direction et vous avez évoqué la désignation d'un inspecteur général. Ce point est résolu.

Cependant, concernant la plateforme de coordination transversale, vous avez évoqué le président et les directeurs qui ne sont toujours pas désignés. Un délai est-il prévu pour cela ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Il s'agit d'une petite précision que vous n'avez pas abordée concernant la recommandation de non-suivi. La Cour des comptes a constaté qu'un document qui fixait les règles d'évaluation, en accord avec le ministre fonctionnel et le ministre du Budget, devait être mis en place. Ce document a-t-il été approuvé cette fois-ci ? Dans la négative, dans quel délai le sera-t-il ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame Jacqmin, pour le retard de transmission des comptes, je ne sais pas vous dire plus que l'on va faire très attention. On fera en sorte que le respect des délais soit effectif.

Madame Warzée-Caverenne, au niveau de la plateforme, un directeur est en cours de recrutement. Je l'avais dit partiellement dans ma réponse. Un courrier émanant de l'AWAC a été adressé à mon cabinet fin ainsi qu'à celui du ministre de l'Énergie à la fin octobre 2024, concernant la désignation des directeurs. Cela va se faire dans les mois qui viennent. En 2025, ce recrutement sera réalisé.

Madame Dejardin, en ce qui concerne la fixation des règles d'évaluation en matière d'amortissement, celles-ci sont bien précisées dans le manuel des procédures comptables de l'AWAC. Le vade-mecum a été transmis officiellement par l'AWAC au cabinet du ministre du Budget ainsi qu'aux deux cabinets de tutelle, en décembre 2024, pour validation. Cette recommandation devrait donc également être rencontrée prochainement.

M. le Président. – Nous abordons la thématique de la Caisse publique wallonne d'allocations familiales FamiWal.

La parole est à Mme Thoron.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – Je remercie la Cour des comptes pour le travail qu'elle a effectué, ainsi que le ministre pour son exposé.

Je n'ai pas de question par rapport à cela, mais j'ai entendu le ministre s'engager à veiller, avec FamiWal, à la mise en place des recommandations qui ont été effectuées. Cela nous semble important. On tenait à saluer le fait que le ministre ait évoqué ces éléments.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai plusieurs questions par rapport à FamiWal, et parfois des questions très précises. J'espère que vous pourrez y répondre.

J'ai bien entendu ce que vous avez dit et j'ai regardé avec attention les rapports. Un rappel à l'ordre sera-t-il officiellement adressé à FamiWal ? En ce qui concerne la nécessité de respecter les documents à joindre au rapport de rémunération des administrateurs et du gestionnaire public, vous n'avez pas évoqué cette question avec nous aujourd'hui.

La Cour pointe le non-respect des règles imposées par le décret du 15 décembre 2011 lors de la rédaction et de la transmission des comptes. Une sanction peut-elle ou non être envisagée pour les acteurs qui ne se conforment pas à ces différentes règles ? Le Gouvernement adoptera-t-il prochainement un arrêté fixant les règles d'évaluation interne de la caisse ? Un rappel des règles à respecter a-t-il déjà été envoyé ?

Mme De Bue, qui gérait cette matière avant vous, ou bien la caisse elle-même ont-elles entrepris des actions afin de répondre aux remarques qui sont formulées par le réviseur sur les comptes 2021 et sur les comptes 2022 ? Sur base du rapport qui est présenté par la Cour des comptes, Monsieur le Ministre, avez-vous rencontré les représentants de la caisse publique afin de vous assurer de la mise en œuvre du plan d'action imposé par le précédent Gouvernement ou pour en définir un nouveau ?

C'est une matière que vous n'avez pas non plus abordée ce matin avec nous, mais qui est quand même pointée par le rapport. En matière de sponsoring, de mécénat et de parrainage, peu importe le vocabulaire que l'on va utiliser, j'ai bien lu l'explication de la caisse sur le fait qu'elle ait sponsorisé des équipes sportives. Or, sachant qu'elle ne peut le faire, puisque le décret ne le prévoit pas, doit-elle, selon vous, s'abstenir de sponsoriser des activités commerciales, comme le prévoit le décret, ou y a-t-il quelque chose qui va changer ?

La Cour pointe aussi que FamiWal n'est toujours pas propriétaire des bâtiments qu'elle occupe et qui ont été hérités de Famifed. Monsieur le Ministre, pouvez-vous aujourd'hui faire le point avec nous sur ce que l'on est en lieu d'espérer pour être en ordre ?

Où en sont les transferts de l'ex-Famifed vers FamiWal ? Comment peut-on expliquer que FamiWal ne dispose toujours pas du droit de propriété sur les biens hérités de Famifed, alors que la caisse existe depuis 2019 ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Le contrôle de la Cour des comptes porte sur 2021 et 2022. Pour les autres UAP, il porte sur 2023. Il y a donc un retard à cet égard concernant FamiWal. Y a-t-il des plans prévus pour rattraper ce retard ? Je sais que FamiWal existe depuis peu et que c'est un transfert du Fédéral. Qu'est-il mis en place pour rattraper le retard ?

J'avais la même question que Mme Roberty par rapport à l'inventaire des propriétés et des biens qui n'ont toujours pas été transmis de Famifed vers FamiWal.

Vous avez répondu à la question sur le logiciel comptable.

Sur la question des règles d'évaluation de l'ensemble des caisses d'allocations familiales, la Cour évoque une possibilité – si j'ai bien compris – d'avoir des réviseurs communs à l'ensemble des caisses d'allocations familiales. Est-ce effectivement un projet en cours ? Pouvez-vous apporter des précisions par rapport à cela ?

En page 174 du rapport de la Cour, il y a la question des obligations communes aux cinq caisses. FamiWal affirme qu'il y aurait un marché public visant à accompagner le projet d'une assistance par des réviseurs d'entreprises qui est en cours d'attribution. Cela concerne-t-il uniquement FamiWal, ou envisage-t-on d'avoir des réviseurs communs à l'ensemble des caisses pour être sûr que tout le monde fonctionne avec les mêmes balises ?

J'ai la même question que Mme Roberty au sujet du rapport de rémunération soulevé par la Cour. J'ai peut-être été distraite, mais vous n'en avez pas parlé.

Il y a aussi plusieurs petits soucis de séparation des fonctions d'agents qui ne sont pas correctement désignées pour effectuer certaines opérations. Va-t-on mettre cela en ordre relativement rapidement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je ne suis pas sûr que l'on aura tous les éléments, mais on pourra revenir éventuellement en Commission sur certains aspects.

Madame Roberty, par rapport au rappel à l'ordre, au fait de taper un peu sur la table suite à l'absence de documents joints conformément au règlement, au non-respect des règles, vous me demandez s'il y a des sanctions envisagées. À ce stade, j'ai rencontré les différents intervenants et l'on est plutôt dans un processus de projection d'une feuille de route. On tente d'avancer sur de meilleures procédures. On n'est pas du tout dans une démarche de sanction ni de rappel à l'ordre. On est dans un processus de concertation pour trouver des solutions.

Concernant l'arrêté sur les règles d'évaluation interne de la caisse et les marchés publics, ce point est lié à l'harmonisation et la pérennisation du dispositif légal spécifique. Ces points sont tous relatifs à la problématique de l'incompatibilité partielle des règles comptables applicables aux cinq caisses d'allocations et les règles comptables publiques applicables à FamiWal. Le nouveau logiciel qui a été implémenté en 2022 a été mis en production au 1er janvier 2023, soit hors de la période auditée. Il produira donc ses effets à la clôture 2024 et solutionnera certains éléments, dont votre crainte de ne pas avoir assez d'éléments par rapport aux règles d'évaluation interne.

Quelles actions pour répondre aux remarques de 2021 et 2022 ? Madame Roberty, ils sont en train de mettre en place un plan d'action. On est en échange avec eux et pas mal de recommandations ont déjà été rencontrées. Cependant, il y a une feuille de route qui doit encore être validée pour la suite de la mise en œuvre des recommandations.

Par rapport au sponsoring d'activités commerciales, j'avoue ne pas avoir trouvé la réponse – je regarde mon collègue. Les activités de FamiWal sont soumises à la concurrence avec les quatre caisses privées. Il est dès lors normal pour FamiWal de tenter de promouvoir son image auprès du public au même titre qu'une caisse privée. La question est donc interpellante et vous l'avez relevée. Il y a alors éventuellement lieu d'avoir un regard plus critique sur l'ensemble du secteur.

Lors de l'analyse comparative des cinq caisses réalisées en 2023 à la demande de l'AViQ et de la tutelle, il avait été précisé que plus de 2 540 000 euros ont été consacrés en 2021 à de la publicité ou du marketing par les caisses privées. L'exemple le plus frappant est la publicité pour une caisse durant les émissions *The Voice Kids*. Concernant plus ou moins 6 000 euros versés aux Spirou Ladies, une publicité dans les locaux et sur les maillots des joueuses a été aussi effective. Il s'agit d'une équipe sportive féminine de division 1 nationale incluant un public féminin,

mères ou futures mères de famille. C'est une opération de pur marketing visant à promouvoir la marque FamiWal, en jouant sur un public ciblé et sur le succès des équipes féminines belges. C'était donc en 2022, avec un montant très limité et justifié par un contexte de concurrence entre les différentes caisses. Voilà l'état de la situation par rapport à ce sponsoring.

Par rapport au transfert Famifed-FamiWal et le fait que FamiWal ne soit pas propriétaire du bâtiment, lors de l'audit 2019-2020, FamiWal n'était pas propriétaire de ses bâtiments et des biens meubles qui s'y trouvaient, alors qu'elle en assurait la gestion quotidienne. La Cour avait donc émis la recommandation de régulariser cette situation. Une réunion s'est tenue en mars 2024 avec l'administration et différents cabinets. À l'analyse des textes réglementaires fondateurs de FamiWal, il apparaît que, selon l'article 23 du décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales, FamiWal est considérée comme le successeur de Famifed au niveau de la Région wallonne, avec les droits et obligations qui en découlent. Selon l'arrêté royal du 21 mars 2019 : « Les bâtiments immobiliers sont transférés à la Région wallonne ». Par conséquent, FamiWal en est le gestionnaire. Conclusion : le document de transfert est considéré comme un acte authentique confirmant le transfert des biens de l'Office national des allocations familiales pour les travailleurs salariés, l'ONAFTS, renommée Famifed, vers FamiWal.

C'est donc l'organe de gestion de FamiWal, à savoir le comité de gestion, qui peut disposer des biens immobiliers et mobiliers de FamiWal, conformément à l'article 29 du décret du 8 février 2018, dans son article 9, et qui décide « de l'acquisition, de l'utilisation et de la cession des biens matériels ou immatériels de la caisse publique, de la constitution et de la suppression des droits réels sur ces biens ».

Le comité de gestion en a pris acte en juin 2024. Pour le surplus, c'est bien FamiWal qui est repris comme gestionnaire, propriétaire, par la direction de la comptabilité des actifs immobilisés. L'activation du bien sera dès lors finalisée à la clôture des comptes 2024 et la réconciliation des inventaires physiques et comptables sera traitée en 2025 avec encodage de fiches d'immobilisation dans le logiciel comptable.

Le rapport de rémunération est en ordre depuis 2023, sauf en ce qui concerne la durée des mandats et cette dernière devant être ou n'étant pas précisée par l'autorité octroyant le mandat. Dès lors, Madame la Députée, nous y travaillons.

Madame Bernard, je pense que j'ai plus ou moins répondu par rapport à Famifed et FamiWal avec un réviseur versus plusieurs réviseurs pour FamiWal et les autres caisses. C'est le marché public.

Pour la délégation des pouvoirs, c'est réglé.

M. le Président. – Mme Thoron ne souhaite pas répliquer.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je voulais dire que le but de mes questions n'était pas de dire qu'il faut des sanctions. Il faut être au jour le jour au fait des différentes recommandations qui sont émises et qui nous occupent aujourd'hui pour que, l'année prochaine, plusieurs points puissent être résolus. On est en 2025 et l'on ne peut pas toujours se retrancher derrière des excuses qui parfois n'en sont pas.

En ce qui concerne le sponsoring, ils ne peuvent pas souffrir du fait que c'est une caisse un peu publique par rapport à du privé. Il faut peut-être aussi reformuler les règles ou les rendre plus claires. Le but de ma question n'était vraiment pas de dire : « Attention, on ne peut pas ! » Il y a des règles et, parfois, ces règles doivent évoluer en fonction du marché parce que FamiWal doit aussi exister dans ce domaine.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, merci pour ces précisions. Concernant le retard dans le contrôle et l'évaluation, j'espère que l'on pourra avoir les contrôles des comptes 2023 et 2024 lors du prochain examen de la situation par la Cour des comptes.

M. le Président. – Nous abordons les suivis de recommandations formulées par les audits thématiques.

Tout d'abord, les marchés publics du centre régional psychiatrique « Les Marronniers ».

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – La réponse de M. le Ministre à la Cour des comptes a montré qu'il y a effectivement une évolution significative dans le suivi des recommandations. Il reste néanmoins des recommandations qui ne sont pas évaluables, parce que cela nécessiterait un nouvel examen des échantillons de marchés publics. Est-ce prévu de le faire prochainement ou pas ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Je n'ai pas de réponse, si ce n'est que c'est à la Cour de nous dire si des moyens supplémentaires seront effectifs ou s'ils veulent refaire une nouvelle analyse. Je n'ai pas plus d'éléments de réponse.

M. le Président. – Nous passons à la prise en charge des aînés dépendants en Région wallonne, situation actuelle et enjeux futurs.

La parole est à Mme Thoron.

Mme Stéphanie Thoron (MR). – J'ai juste une remarque plutôt d'ordre général. Quel avenir pour l'accompagnement du vieillissement, mais aussi de la personne fragilisée et du malade chronique en Wallonie, et pour un secteur qui a été souvent mis rudement à l'épreuve ? Un focus sur le grand âge et sur un parcours de soins appropriés et efficaces doit faire partie des premiers enjeux de santé. Il est donc important de capitaliser sur les nombreuses études, comme celle de la Cour, et de faire le point tant sur l'existant que sur les propositions afin de les hiérarchiser. Des actions doivent être immédiatement entreprises, mais il importe également de définir les grands axes qui devront structurer les modèles de maison de repos de demain. Monsieur le Ministre, je sais que vous vous attelez à la tâche, mais nous souhaitions souligner cet élément.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je pense que c'est effectivement un sujet extrêmement vaste et que l'on aura encore l'occasion d'y revenir. Il y a différentes questions que je vais plutôt poser dans la suite de nos travaux, mais je voulais faire quand même deux ou trois remarques.

La Cour des comptes signale dans le début de son rapport que le suivi d'audit s'est déroulé via les services du SPW parce que l'AViQ n'était pas en mesure de le faire. Pouvez-vous nous dire où en est le service d'audit de l'AViQ ? Faut-il renforcer le staff ? Ce renforcement du staff est-il prévu ou pas ?

Vous avez parlé de Proxisanté que vous voulez effectivement placer dans vos priorités. La Cour parle d'un plan pour avoir des données en 2024 sur notamment l'accès territorial. Sommes-nous dans le schéma ? Les travaux avancent-ils comme prévu ou pas ? La Cour dit que la réflexion sur les objectifs à atteindre va dépendre des moyens budgétaires disponibles. Il y aura évidemment un impact des nouvelles orientations gouvernementales sur les moyens budgétaires. Avez-vous déjà une idée de ce que cela pourra donner ?

On parle beaucoup des trajectoires budgétaires dans les remarques de la Cour, donc je pense qu'il va y avoir effectivement des réflexions à faire de ce côté, surtout lorsque l'on sait que les capacités financières des bénéficiaires risquent de ne pas aller en s'améliorant. En effet, on annonce des attaques sur les pensions et la Cour signale qu'il y a un manque d'études à ce sujet. Avez-vous des précisions à apporter à ce niveau ?

La Cour soulève aussi l'importance d'avoir des outils de simulation budgétaire pluriannuelle. Des démarches ont-elles été entamées ? Quel est votre sentiment par rapport aux appels à projets ? La Cour fait des remarques sur ces derniers, est-ce une façon de travailler que vous trouvez importante ou pas ?

Dans la recommandation 44, la Cour évoque la nécessité d'avoir de la transparence et de la robustesse par rapport à la sélection des projets et des opérateurs. Cela concerne-t-il la proportion d'institutions provenant du secteur privé, du secteur associatif et du secteur public ? Entendez-vous maintenir cette proportion telle qu'elle est maintenant ?

La recommandation 45 évoque un séminaire qui s'est réuni pour simplifier et réviser le Code wallon de l'action sociale. Pourrait-on avoir un aperçu des premières conclusions de ce séminaire, si c'est déjà possible ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, la prise en charge du vieillissement de la population est un enjeu majeur pour notre société et son évolution. Vous avez précisé plusieurs projets que vous alliez mettre en place. Je voudrais quand même rappeler – je pense que cela va dans la continuité de ce que vous avez précisé – que plusieurs travaux ou projets ont été lancés par Mme Morreale ; ces travaux et projets qui ont abouti ou non pouvaient déjà répondre à plusieurs remarques de la Cour des comptes. Je ne vais pas revenir sur le pilotage politique. Vous avez cité cinq projets sur lesquels vous alliez travailler et je pense que l'on y reviendra dans les prochaines réunions.

Aujourd'hui, je voudrais quand même revenir sur l'importance de la collaboration avec le terrain. Dans la DPR, notamment sur l'offre et les programmations de places en maisons de repos, il y a un travail collaboratif important à réaliser. Dès lors, ce travail collaboratif a-t-il débuté ? Si oui, avec quels acteurs ? Comment envisagez-vous de revoir la programmation de l'offre ? Avez-vous un échéancier ? Je pense que cela n'a pas été précisé dans votre intervention. Si vous n'avez pas les éléments maintenant, on y reviendra.

Je voudrais également revenir sur un sujet auquel tient ma collègue Sabine Roberty, à savoir les échelles communes d'évaluation de la dépendance. Je pense que vous l'avez citée, et là aussi, un travail de collaboration avec le terrain est important puisque, si l'on prend la proposition que Mme Greoli avait faite en 2019, on sait que le secteur SAFA y était opposé – en tout cas, il était fort critique. Comment comptez-vous avancer sur cette échelle commune ? Comment comptez-vous associer les acteurs aux travaux ? C'est vraiment un élément important puisque l'on sait que cela pose problème aujourd'hui et qu'il faut trouver une solution. Il faut néanmoins pouvoir répondre aux demandes du terrain.

Enfin – Mme Bernard en a parlé –, je voudrais revenir sur les maisons de repos et le fait que nous ne voulons pas que le système soit totalement dérégulé et devienne un système de marchandisation, ce qui commence déjà à se faire. Comment allez-vous privilégier le soutien financier au secteur public et

associatif afin d'éviter que cela devienne un système commercial en privilégiant les maisons de repos privées ?

Voilà ces trois éléments sur lesquels nous voulions revenir. Si vous n'avez pas l'ensemble des réponses, on comprend évidemment, puisque là, on est dans l'analyse des recommandations de la Cour des comptes. Je vous remercie pour vos réponses et votre intérêt pour ces trois questions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Je n'ai pas tous les éléments de réponse, mais en effet, on pourra y revenir dans des questions écrites ou en Commission.

Mme Thoron est partie, mais je la remercie pour son analyse, sa vision des choses et, en effet, la priorité de cette vision globale par rapport aux personnes âgées et à la programmation des différents scénarios d'hébergement.

Madame Bernard, vous dites que l'AViQ n'est pas en capacité au niveau de son service d'audit. Je n'ai pas la réponse. Je vais les questionner et voir en effet s'il y a un problème à ce niveau. En tout cas, je n'ai pas été alarmé par rapport à cela.

Par rapport à Proxisanté, avec le plan des données 2024 pour avoir cette vision et cet accès aux informations au niveau territorial, je l'avais dit partiellement dans ma réponse : pour l'heure, l'AViQ n'envisage pas des modifications du système de répartition des lits – et cela répond partiellement à une autre question – des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, le dispositif actuel assurant déjà une répartition territoriale entre arrondissements et une attribution prioritaire des places aux arrondissements déficitaires.

Cela, c'est pour l'aspect purement « maisons de repos ». Pour ce qui concerne les autres aspects des données territoriales, vous savez que l'on travaille de manière ardue sur la révision du décret Proxisanté et l'opérationnalisation, avec toute une série d'acteurs. On ne recommence pas les concertations à zéro, rassurez-vous, mais en tout cas on se concerte pour actualiser la mise en œuvre.

Cette dimension des données est importante. Maintenant, sera-t-elle effective pour les données de 2024 ? Sûrement pas. Mais en tout cas, en 2025, on va y travailler.

Pour les moyens budgétaires, je ne sais pas très bien. Dans le cadre de sa méthodologie d'élaboration du budget de l'agence et afin de mieux prendre en compte les évolutions inéluctables des dépenses et d'identifier les besoins en nouvelles politiques, l'agence a développé et mis en place deux projets que je vous avais cités.

Donc, depuis 2024, à l'occasion de l'élaboration du budget 2025, les travaux distinguent clairement ce qui relève du budget technique et du budget politique. Et dans le cadre d'un marché public, afin de contribuer à construire la trajectoire budgétaire de l'agence, l'ensemble des dispositifs sont et seront modélisés et permettront donc de tracer une trajectoire via l'identification et la mesure des paramètres endogènes et exogènes, influençant donc les recettes et les dépenses de l'agence. Et l'on sait qu'en 2024, ce projet a déjà abouti à une modélisation complète des allocations familiales, entre autres. En 2025, bien sûr, les travaux se concentreront sur d'autres modélisations dont, entre autres, le financement des maisons de repos et des maisons de repos et de soins.

Par rapport à l'outil de simulation budgétaire pluriannuel, la démarche est en cours.

Concernant l'appel à projets, vous m'avez demandé si je trouvais que c'était important ou pas. En 2025, ma vision est de clairement limiter ce système des appels à projets et de les cibler essentiellement sur des appels à projets de projet pilote ou de projets qui puissent ensuite être évalués et documentés pour être éventuellement transposés par la suite.

Concernant la recommandation 44 sur la transparence et la robustesse pour la sélection des projets et des opérateurs, on a répondu partiellement. Cela concernera bien tous les secteurs, et l'on gardera a priori exactement les mêmes proportions par rapport aux types d'acteurs.

Par rapport à la recommandation 45 sur les conclusions du séminaire sur la simplification du code wallon, l'AViQ estime que cette recommandation a été rencontrée. Outre les concertations sur les dossiers, un comité exécutif mensuel a été mis en place. En ce qui concerne la politique des aînés, l'administration a notamment mené divers groupes de travail. Je ne dispose pas des conclusions propres de ce séminaire. On peut éventuellement revenir vers vous après avoir interrogé l'AViQ, mais a priori, les recommandations ont déjà été prises en compte.

Madame Dejardin, par rapport au travail collaboratif sur la programmation de l'offre en maisons de repos, on est en train d'y travailler. Cela se fait en concertation avec différents types d'acteurs. On reviendra bien sûr vers vous pour présenter les propositions et les conclusions de cette future programmation. C'est bien l'objectif de cette année 2025 : programmation des maisons de repos, des maisons de repos et de soins, mais aussi par rapport aux autres types d'hébergements collectifs ou alternatifs.

Concernant l'échelle commune de l'évaluation de la dépendance, les opérateurs concernés – en particulier les maisons de repos, maisons de repos et de soins et les SAFA – n'utilisent toujours pas l'outil d'évaluation commun pour objectiver le degré de dépendance des bénéficiaires. Le BelRAI screener connaît néanmoins une utilisation progressive et plus étendue. Cet instrument électronique permet d'établir de façon standardisée l'évaluation globale des besoins en soins d'une personne, que ce soit ses besoins physiques, cognitifs, psychologiques, psychiques ou sociaux. Les centres de coordination sont désormais réglementairement amenés à utiliser le BelRAI dans leurs missions d'évaluation.

Au niveau des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, quelques projets d'implémentation du BelRAI sont mis en œuvre à l'initiative des opérateurs.

Enfin, les SAFA n'utilisent pas actuellement l'outil. La priorité pour les SAFA est leur digitalisation, dès lors qu'aucune donnée n'est disponible en ce qui les concerne, comme relevé à plusieurs reprises.

En outre, l'AViQ est associée au projet de recherche de la KU Leuven, qui a développé une extension du BelRAI screener actuel, le BelRAI modulaire, qui devrait permettre de développer un éventail plus large des besoins en soins. Une phase pilote est prévue dès janvier 2025 au niveau de la première ligne, mais également dans les centres de soins de jour pour personnes âgées.

Par ailleurs, un projet d'évaluation des échelles d'autonomie, inscrit au plan d'entreprise de l'AViQ, et les possibilités de développement de l'outil BelRAI dans les différents secteurs d'aide et de soins y seront abordés suivant une approche intégrée et transversale.

Je termine avec la dernière remarque. Sur l'évolution des maisons de repos, on est en cours de programmation. On ne veut pas favoriser un système dérégulé et centré sur une marchandisation. On est bien d'accord que nous avons une attention particulière sur le développement des places en maison de repos dans le secteur public et associatif. Je pense que ce sont nos valeurs communes.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les réponses.

Pour le reste, on reviendra de façon plus précise soit par question écrite, soit en commission.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

De la même façon, on reviendra vers vous pour le reste soit par question écrite, soit par question orale en Commission. Bon travail !

M. le Président. – Nous en venons au parcours d'intégration des personnes étrangères organisé par la Région wallonne.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie d'avoir répondu à la plupart de mes questions, Monsieur le Ministre.

Je voudrais revenir sur l'Observatoire wallon de l'intégration des personnes étrangères qui n'est pas encore pleinement opérationnel, si j'ai bien compris. L'observatoire devait effectuer un diagnostic de l'offre des services, comme le rappelle la Cour. Un échéancier est-il connu ?

Enfin, sur la base du diagnostic, certains acteurs risquent-ils de ne plus être financés et une réduction des opérateurs pourrait-elle être effectuée dans certains bassins ?

Vu qu'il n'est pas pleinement opérationnel, je ne sais pas si vous savez déjà répondre à ces questions.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Concernant la logique de programmation des ILI, l'administration souligne qu'elles nécessitent un diagnostic préalable à établir par l'Observatoire wallon de l'intégration des personnes étrangères. Quant à l'arrêté wallon du Gouvernement du 6 juin 2024, il ne détermine pas encore de règles de programmation spécifique. Ainsi, pour quand ce diagnostic est-il attendu ? Sur le plan de la répartition territoriale, comment les agréments seront-ils établis en attendant ?

Au moment où le rapport paraissait, aucune mesure concrète n'avait été envisagée en vue de contrôler les inscriptions effectives dans le parcours d'intégration. Or, ce dernier est obligatoire. Le contrôle du respect de cette obligation, c'est aussi s'assurer du succès du dispositif mis en place. Comment se fait-il que l'on n'envisage pas ce contrôle ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – J'ai deux questions dans le même sens que Mme Dejardin.

On a beaucoup discuté des ILI à la fin de la dernière législature. Beaucoup d'opérateurs craignaient de ne plus recevoir leur agrément ou leur subvention. Avez-vous des éléments qui permettent de rassurer tous ces opérateurs sur ce plan ?

Vous avez dit dans votre première réponse à la Cour que, pour contrôler les inscriptions effectives de tout le monde, il manque de moyens dans l'administration. S'agit-il de moyens humains ou de moyens techniques pour effectuer ce travail ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour vos questions sur l'observatoire wallon. Tout l'enjeu, c'est courant 2025. L'échéancier précis, je ne sais pas vous le donner, mais c'est là que doit se faire la mise en place concrète de l'observatoire et que doit se faire l'analyse de l'offre de services.

C'est une vision territorialisée. Va-t-elle amener à la réduction des opérateurs en fonction de l'analyse des besoins ? On ne va pas faire des projections de ce type. L'idée n'est pas de diminuer les opérateurs à ce stade, mais de répondre à une meilleure offre des services.

Concernant la logique de programmation des ILI, il est prévu que l'observatoire entame des travaux en vue d'établir ce cadastre de l'offre et des besoins sur la base d'une méthodologie intégrant une série d'indicateurs statistiques qui doivent encore être discutés et validés. Les premiers résultats pourraient être disponibles en 2025, sans mettre d'échéance spécifique. On espère qu'ils alimenteront le développement d'une programmation territoriale basée sur ces données.

Dans l'intervalle, les agréments 2025 n'intègrent pas encore de répartition territoriale. Ils sont établis dans les conditions actuelles définies dans le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'intégration des personnes étrangères.

Les critères incluent de d'abord développer une des missions visées, de disposer d'une expérience de deux ans minimum, d'un équivalent temps plein pour l'ensemble de ces activités, d'avoir des locaux adaptés aux missions et à l'accueil du personnel répondant aux conditions de salubrité et de sécurité, de participer aux plateformes organisées par les CRI en lien avec les missions agréées et de respecter les quotas de genre en CA. Ces conditions garantissent et garantiront la continuité des activités en attendant cette programmation territoriale.

Concernant les mesures concrètes, comme je l'ai mentionné dans mon exposé précédemment, la priorité pour 2025 est de réussir la transition entre l'ancien et le nouveau régime réglementaire. Dans les faits, les actions sont déjà entreprises. Lorsqu'une personne démarre son parcours d'intégration, un dossier de suivi est créé par le Centre régional d'intégration. Si la personne ne termine pas son parcours, l'administration est informée et envoie – je l'ai déjà dit dans ma réponse – des courriers pour rappeler que ce parcours est obligatoire.

La question d'un suivi plus systématique sera étudiée ultérieurement pour mieux répondre aux enjeux identifiés, notamment comment s'assurer que l'information d'obligation des parcours parvienne bien à toutes et tous qui sont concernés par ce parcours d'intégration. Pour le mettre en place, cela nécessitera des moyens supplémentaires et un accès étendu au Registre national et au Registre des étrangers qui devrait être justifié et encadré. Madame Bernard, par rapport au manque de moyens de l'administration, ce sont essentiellement des moyens techniques qui sont déficitaires plutôt que des moyens en ressources humaines.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie pour les réponses.

M. le Président. – Mme Jacqmin ne souhaite pas répliquer.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie pour les réponses.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Examen de l'arriéré
(Suite)

M. le Président. – L'examen du 36e cahier d'observation étant terminé, je vous propose de retirer de notre arriéré les rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle des comptes général 2023 de l'Institut scientifique du service public.

Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

En conclusion, la Commission décide d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion le rapport de la Cour des comptes concernant les marchés publics de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (SPAQuE) et de retirer de son arriéré les rapports de la

Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte général 2023 de l'Institut scientifique de service public (ISSeP).

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

M. le Président. – Nous en venons aux interpellations et questions orales.

Étant donné que c'est la première commission de l'année, je me plais à rappeler les différents temps de paroles :

- pour l'exposé, c'est cinq minutes ;
- dans le cadre d'un groupement, c'est trois minutes ;
- la réponse du Gouvernement, c'est cinq minutes dans le cadre d'un groupement ou trois minutes fois le nombre de questions réellement développées ;
- pour les répliques, on en reste à une minute et surtout pas de question supplémentaire.

Question orale de M. Massaki Mbaki à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la propagation du virus HMPV et les mesures de prévention en Wallonie »

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la détection d'un premier cas de mpox en Wallonie »

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'émergence d'un nouveau métapneumovirus humain en Chine »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Massaki Mbaki, sur « la propagation du virus HMPV et les mesures de prévention en Wallonie » ;
- Mme Roberty, sur « la détection d'un premier cas de mpox en Wallonie » ;
- Mme Roberty, sur « l'émergence d'un nouveau métapneumovirus humain en Chine ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Monsieur le Ministre, la Chine fait actuellement face à une forte hausse d'infections dues au HMPV, le métapneumovirus humain, un virus encore mal connu. Bien qu'il n'ait pas encore été officiellement déclaré comme une épidémie, les hôpitaux chinois sont saturés et les cas de syndromes pseudo-grippaux, notamment dus à ce virus, sont en augmentation.

Le HMPV provoque des symptômes similaires à ceux de la grippe, comme la toux, la fièvre et la congestion nasale. Il peut aussi entraîner des complications graves, notamment des difficultés respiratoires, des bronchites ou des pneumonies. Les populations les plus vulnérables sont les jeunes enfants, les personnes âgées et celles ayant un système immunitaire affaibli.

Ce virus a été découvert en 2001 et se transmet par voie aérienne ou par contact direct. Il n'existe ni traitement spécifique ni vaccin, mais les malades sont tout de même invités à gérer leurs symptômes à domicile.

En Belgique, la situation reste sous surveillance, mais aucune flambée similaire n'a été observée pour l'instant. Toutefois, on s'interroge sur l'émergence d'une possible crise sanitaire importante, semblable à celle du covid-19.

Dès lors, pouvez-vous nous indiquer si des cas de HMPV ont été signalés en Wallonie ? Étant donné l'absence de traitement spécifique pour le HMPV, quelles recommandations sont faites aux professionnels de la santé pour la prise en charge des patients et pour limiter la propagation du virus ?

Enfin, un suivi est-il prévu concernant l'évolution du HMPV dans d'autres pays ? Si oui, comment la Wallonie pourrait-elle se préparer face à une éventuelle épidémie similaire ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty pour poser ses questions.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, je n'ai pas compris pourquoi la Conférence des présidents a maintenu dans la même question groupée une question relative au virus mpox et au HMPV. Cependant, pour m'assurer du suivi avec la question de M. Massaki Mbaki, je vais commencer par la question relative à ce virus. Dans la foulée, Monsieur le Président, comme vous le proposez, je poserai ma question relative au virus mpox. M. le Ministre pourra peut-être nous expliquer pourquoi les questions ont été

jointes. En tout cas, moi, je n'ai pas vraiment vu de raison de les joindre.

Monsieur le Ministre, concernant l'émergence du virus HMPV en Chine, depuis plusieurs jours, la presse relaye le cas de la Chine qui serait confrontée à une flambée des infections causées par un virus, le HMPV ou métapneumovirus humain.

Alors que plusieurs articles parlaient dans des titres plutôt inquiétants d'un nouveau virus, d'autres sources confirment finalement qu'il s'agit d'un virus bien connu qui circule chez nous chaque année. Au moment de rédiger cette question, nous n'avons finalement que très peu d'informations fiables sur l'ampleur de la situation, sur le virus en lui-même. L'objectif, aujourd'hui, n'est donc pas de s'alarmer ou d'alarmer quiconque. Que du contraire ! Il s'agit plutôt de faire le point avec vous pour éviter que des informations éventuellement erronées ou incomplètes ne soient diffusées.

Pour rappel, pour nos collègues ici présents, le HMPV provoque des symptômes qui sont comparables à ceux d'un rhume, voire de la grippe, et semble surtout dangereux pour les publics plutôt vulnérables comme les jeunes enfants, les personnes âgées ou les personnes qui sont considérées comme étant immunodéprimées. Il se transmet principalement par les gouttelettes émises dans l'air, les contacts directs avec des personnes infectées ou via des surfaces qui sont contaminées. Actuellement, on le sait, il n'y a pas encore de vaccin pour ce virus.

À ce stade, Monsieur le Ministre, disposez-vous de plus amples informations sur la situation actuelle en Chine et au niveau international ? Des avis ont-ils d'ores et déjà été requis auprès du RMG ou du RAG ? Quelle est la situation de manière plus précise aujourd'hui en Wallonie ? Une augmentation de cas est-elle déjà recensée ? Des mesures particulières doivent-elles être mises en place ? Si oui, pouvez-vous nous les rappeler ? Une sensibilisation auprès des médecins généralistes est-elle nécessaire, selon vous, pour identifier les cas suspects ? Voilà la question pour le HMPV.

J'en viens à ma question qui a été jointe au sujet de la détection d'un premier cas de mpox en Wallonie.

Monsieur le Ministre, en décembre, un premier cas du nouveau variant mpox a été détecté en Wallonie. Selon les informations qui sont parues dans la presse, il s'agit d'une personne cas contact qui a été infectée après avoir séjourné en Afrique et après avoir eu un rapport sexuel avec une personne qui présentait des symptômes. La personne s'est immédiatement isolée à son retour chez nous.

Face à ce premier cas répertorié en Wallonie, confirmez-vous, Monsieur le Ministre, que les procédures qui sont définies par les autorités sanitaires ont bien été respectées et que le système de détection et de suivi de contact a parfaitement fonctionné ?

Des modifications ont-elles été apportées aux procédures à la suite de ce premier cas ? Comment la Cellule des maladies infectieuses de l'AViQ intervient-elle dans la prévention des personnes qui voyagent à l'étranger pour les sensibiliser aux comportements à risque de ce virus en particulier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, vos questions tombent à pic, puisque nous sommes passés en code orange pour les infections respiratoires depuis jeudi passé.

On va faire le point, d'abord sur le métapneumovirus humain, le HMPV. C'est un virus que l'on connaît depuis maintenant des années. Il a été isolé en 2001 aux Pays-Bas. Il est connu pour être un des germes responsables des épidémies saisonnières de type infection grippale ou pseudo-grippale. Il fait bien partie de ce paquet d'agents infectieux et du virus de ces infections respiratoires hivernales.

La plupart des personnes infectées par le HMPV présentent donc des symptômes légers des voies respiratoires supérieures semblables à un rhume. La période d'incubation et la période d'expression des symptômes ne durent que quelques jours. Cependant, certaines personnes peuvent être hospitalisées pour une bronchite, une pneumonie, donc des surinfections pulmonaires liées à ces infections respiratoires.

Les données épidémiologiques pour la Chine sur la période allant du 20 au 29 décembre 2024 montrent effectivement que les infections respiratoires aiguës ont nettement augmenté au cours des dernières semaines et les détections des grippes saisonnières de rhinovirus, de VRS et de HMPV, en particulier dans les provinces du nord de la Chine, ont également fortement augmenté. Toutefois, et on l'observe encore en début 2025, il n'y a pas une pression excessive sur le système de soins chinois pour l'instant.

La situation en Chine reste monitorée par les organismes internationaux et l'OMS qui, dans la dernière évaluation des risques, mentionne : « Les épidémies saisonnières d'agents pathogènes respiratoires communs, y compris la grippe, surviennent souvent pendant les périodes hivernales. L'augmentation des infections respiratoires aiguës et des détections d'agents pathogènes associés a été observée ces dernières semaines dans de nombreux pays de l'hémisphère nord. Celle-ci est prévisible en cette période de l'année et n'est pas du tout inhabituelle ».

Concernant la Belgique, la situation épidémiologique de la dernière semaine de l'année 2024 pour le syndrome respiratoire, et pour tous pathogènes confondus, montre une augmentation de l'incidence des consultations en médecine générale pour les syndromes grippaux. Il y a eu 258 consultations pour 100 000 habitants durant l'avant-dernière semaine 2024. Le nombre de cas de syndrome respiratoire aigu et d'hospitalisations pour 1 000 résidents en maisons de repos était respectivement de 7 et de 1,7. Et les hospitalisations pour infection respiratoire aiguë sévère ont augmenté par rapport à la semaine précédente à 13,4 personnes pour 100 000 habitants. Cependant, la mortalité pour toutes causes confondues n'a pas montré une augmentation significative.

Dans le même bulletin, il est aussi remarqué qu'il n'y a pas eu d'échantillons positifs de métapneumovirus dans les prélèvements effectués par la première ligne de soins pendant cette dernière semaine 2024 dans toute la Belgique. Le RAG reste donc informé des évolutions tant à l'échelle nationale que mondiale. Je vous rappelle que c'est parce qu'il y a eu des échantillons positifs que le virus ne circule pas.

À ce stade, et vu les données précédemment exposées, un dépistage sélectif de cas de HMPV n'est pas envisageable et n'est pas justifié – on est bien d'accord, d'autant plus que l'on ne sait pas de façon très opérationnelle le réaliser – puisque l'on ne peut pas distinguer sur la base du tableau clinique des personnes, la différence entre une infection d'un virus HMPV de tous les autres virus saisonniers, que ce soit les virus influenza, la grippe saisonnière, mais aussi la covid-19 ou le RSV.

En ce qui concerne la situation épidémiologique des différents virus respiratoires, le RAG monitore les infections respiratoires chaque semaine à la fois au niveau de la première ligne des médecins généralistes, mais aussi des eaux usées ou via la situation dans les maisons de repos et dans les hospitalisations. Et les chiffres actuels montrent une croissance tant des tests positifs que des hospitalisations, alors que le RSV – le virus respiratoire syncytial – est en régression. Il est toujours au-dessus du seuil épidémique. Il est encore trop tôt pour avoir une évaluation du dispositif de prévention mis en place pour les nourrissons via le dispositif Beyfortus et la vaccination contre le RSV.

La grippe, quant à elle, montre une croissance progressive, étant responsable actuellement de la majorité des tests positifs et des hospitalisations. Actuellement, je vous rappelle que la grippe est en forte augmentation – je parle bien de la grippe saisonnière par virus influenza –, mais nous sommes toujours bien en dessous du seuil épidémique fixé.

En matière de prévention, les mesures sont les mêmes pour le HMPV que celles en l'application pour tous les autres syndromes respiratoires saisonniers comme la grippe. Les maisons de repos, les hôpitaux et toutes autres institutions d'hébergement et de soins ont à disposition les recommandations et les outils créés par l'AViQ. D'autres outils plus adaptés aux demandes de terrain sont par ailleurs en cours de finalisation par l'agence.

La Cellule de surveillance des maladies infectieuses reste toujours à la disposition des responsables des collectivités, des opérateurs où des cas de syndrome respiratoire sont déclarés via les systèmes informatiques mis à disposition. De plus, les *outbreak support teams* wallonnes peuvent soutenir les services de collectivités touchés.

Pour clôturer la situation des infections respiratoires, je me dois d'évoquer le virus H5N1, un virus aviaire très inquiétant. Les informations transmises par l'OMS sur son site sont les suivantes en matière de transmission humaine : les cas recensés sont bien des zoonoses et jusqu'à présent, parmi ces cas, aucune transmission interhumaine n'est à signaler ou n'a été identifiée par les enquêtes épidémiologiques, virologiques ou sérologiques de suivi.

En ce qui concerne la planification en Belgique, un groupe de travail intersectoriel, interfédéral et interrégional réalise une planification d'urgence en la matière. Un exercice sur table a déjà été réalisé en novembre 2024. Une vigilance accrue a été demandée aux services hospitaliers de première ligne. Enfin, une surveillance humaine lors de l'épidémie animale, notamment dans les élevages, est également en place depuis déjà plusieurs mois.

Je terminerai par les éléments relatifs au mpox. Quatre cas importés ont été identifiés en Europe, dont un cas en Belgique notifié début du mois de décembre 2024 chez un citoyen belge de retour d'un voyage en RDC. Un contact de ce dernier est ainsi devenu positif le 21 décembre dernier et tous les contacts de ce contact ont reçu des recommandations de la Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ. Ces recommandations ont bien été suivies. La situation est donc complètement sous contrôle. Elle était déjà sous contrôle fin de l'année, vers les 30 et 31 décembre.

Les communications envers les publics cibles et envers les voyageurs en provenance des pays endémiques sont mises en place par l'AViQ via les cliniques de voyages, les associations et les professionnels de santé de première ligne, en l'occurrence les médecins généralistes.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Monsieur le Ministre, merci pour les différents éléments de réponse. À travers cette question, le but était de ne pas inquiéter la population, mais plutôt bien de la rassurer.

On a tous toujours en mémoire cette période de covid qui est survenue juste après une grande période de froid. On était plus ou moins vers le mois de mars. Certains éléments tels que le passage en code orange ou les mesures de prévention au sein de la population démontrent une bonne proaction dans le cas présent.

Vous avez repris certains éléments, notamment les 258 consultations pour 100 000 habitants. Le constat est assez clair : par rapport aux années précédentes, on n'est pas non plus face à une augmentation significative. On reste avec des chiffres assez similaires aux années précédentes. On est en dessous du seuil épidémique. Pour résumer, vous avez tout de même la situation en main.

On reste vigilants par rapport à la suite de cette épidémie, mais en tout cas, nos citoyens peuvent être rassurés. On voit que la situation reste sous contrôle.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses. Le caractère de cette question aujourd'hui ne se veut absolument pas alarmiste. On a suffisamment tous été meurtris il y a cinq ans par le covid. Comme nous sommes passés à la phase d'alerte précédent le code rouge, à savoir le code orange, les gens se tracassent et me demandent déjà s'il va y avoir des confinements – pas plus tard qu'hier. J'ai essayé de rassurer en disant que j'allais poser cette question aujourd'hui pour faire le point avec vous.

On ne doit pas être alarmistes. Tout se met en place et vous suivez la situation au jour le jour, ce qui est tout à fait réconfortant. Il n'empêche que, sur le terrain, les hôpitaux nous ont alarmés plus d'une fois la semaine dernière. Ils sont arrivés à saturation, renvoyant très intelligemment vers la première ligne de soins, les médecins généralistes qui, eux-mêmes, sont sous pression, sachant qu'un patient sur deux déclare les symptômes de la grippe. Ces patients sont pris en charge, et c'est bien heureux, mais la situation est telle que nous devons être plus qu'attentifs.

Dès lors, je vous remercie d'y être attentif, d'autant que le pic de la grippe n'est pas encore atteint. Tous les virus s'additionnent, créant une charge considérable pour les médecins généralistes et les médecins de première ligne aux services des urgences.

En ce qui concerne la seconde question relative à mpox, je vous remercie d'y être attentif puisque je vois que vous suivez parfaitement la situation.

On aura certainement l'occasion, dans les prochains mois, de revenir sur le seuil épidémiologique de la grippe et de ce virus.

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'implémentation de Proxisanté »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'implémentation de Proxisanté ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, lors des discussions budgétaires, vous avez eu l'occasion d'annoncer que de nouveaux moyens allaient être dégagés pour le lancement de la réforme Proxisanté. Ces moyens, à hauteur de 2,85 millions d'euros, sont prévus pour le lancement d'un appel à projets pour les projets pilotes relatifs aux soins intégrés – les 1 000 premiers jours des enfants, l'obésité et les problèmes de maladies dégénératives – et pour le financement du consortium scientifique.

Au cours de nos précédents échanges sur l'implémentation de cette réforme de la première ligne, vous avez eu l'occasion de nous dire que cette phase de projets pilotes devait nous apporter les apprentissages nécessaires pour améliorer le niveau « méso ». Vous parliez d'ailleurs d'une « phase d'expérimentation ».

Pouvez-vous faire le point sur la mise en œuvre de cette phase ? Un agenda a-t-il déjà été établi ?

Quand lancerez-vous l'appel à projets ? Quelles modalités avez-vous fixées ?

Avez-vous de plus amples informations à nous communiquer en ce qui concerne le consortium scientifique ?

Avez-vous déjà défini les actions qui devront être mises en place par la suite pour poursuivre l'implémentation ?

Enfin, le montant n'était pas prévu au budget initial 2025 de l'AViQ, mais vous nous disiez qu'il devrait être financé à partir des moyens du PRW. Confirmez-vous que ces actions pourront bien être financées par le PRW ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, en effet, on est dans la phase d'expérimentation qui est en cours de préparation. Le projet d'appel à projets est en voie de finalisation et devrait, je l'espère, nous parvenir dans les prochains

jours. La collaboration entre l'AViQ, le SPF Santé publique et l'INAMI est tout à fait bien installée et, pour avoir participé à plusieurs réunions, de bonne qualité. Le travail sur les modalités concrètes des différents aspects relatifs à l'implémentation des soins intégrés est bien en cours.

Un calendrier des actions a été établi, mais celui-ci dépend des différentes phases nécessaires avant la publication de l'appel à projets. Lorsque ce dernier aura été validé par le Gouvernement wallon, sa publication sera bien lancée. Il s'agit d'un projet complexe nécessitant l'implication de l'ONE et des acteurs de terrain, tels que la Plateforme de la première ligne wallonne ou encore le consortium Born in Belgium. L'objectif est bien de désigner les porteurs de projet selon les 10 territoires au plus tard à la fin du premier semestre 2025 afin de disposer des structures « méso » qui seront opérationnelles dans le courant du second semestre 2025.

Le consortium scientifique a été renouvelé et la même équipe est chargée de guider les parties prenantes à chacune de ces étapes de l'évaluation, mais aussi du maintien de la cohérence globale du projet. Il travaillera en collaboration avec une équipe opérationnelle chargée de stimuler l'implémentation du dispositif sur l'ensemble de la Région wallonne. Des agents de l'AViQ, entre autres, seront mobilisés pour assurer le suivi et la cohérence de cette mise en œuvre.

Dans ce cadre évaluatif, il s'agira surtout de veiller à ce que tous les acteurs soient bien à bord de cette fondamentale réforme du secteur de l'accompagnement et des soins, en ce compris les acteurs du *care*, aux côtés des acteurs du *cure*, et que la notion de « territoire » soit bien facilitatrice des articulations et des mutualisations à développer.

En effet, par rapport au budget, il n'est pas prévu au budget initial 2025 de l'AViQ. Le financement se fera donc via les moyens du PRW, comme vous l'avez dit et comme c'était d'ailleurs prévu initialement. Dès lors, après la validation du Gouvernement, les moyens seront rapatriés vers l'AViQ, comme pour tout projet émergeant du Plan de relance wallon.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'arrive un peu trop tôt par rapport à l'appel à projets qui est en voie de finalisation et qui sera bientôt lancé. Je ne peux que m'en réjouir.

Je vous remercie pour vos réponses relatives au consortium scientifique, sur le fait aussi que tout le monde devra être mis autour de la table ; c'est la base et c'est important.

Pour le financement, vous avez répondu aussi.

Je suivrai ce dossier avec beaucoup d'attention.

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les opérations de sensibilisation face aux dangers liés à la consommation d'alcool »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les opérations de sensibilisation face aux dangers liés à la consommation d'alcool ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, certains Belges se sont déjà lancés dans le Dry January et, le mois prochain, nombreux seront ceux ou celles qui débuteront la « Tournée minérale ». Ces initiatives visent à inviter à se passer d'alcool pendant un mois et plus largement à nous interroger sur notre rapport à l'alcool et sur l'impact de celui-ci sur notre santé.

Votre prédécesseure, Mme Morreale, avait voulu s'attaquer à cette problématique en inscrivant la prévention des usages addictifs et la réduction des risques comme une priorité dans le cadre de la programmation wallonne de promotion et de prévention. Plusieurs opérateurs sont agréés dans ce contexte.

Quelle place occupent ces questions dans votre politique de prévention et de promotion de la santé ? Comment sensibiliser la population aux dangers qui y sont liés ? Des campagnes sont-elles prévues ? Avez-vous déjà évoqué votre volonté d'évaluer la première programmation du Plan wallon de prévention et de promotion de la santé afin de déterminer les futures priorités ?

Pouvez-vous aussi nous dire où nous en sommes dans ce processus ? Qu'en est-il d'une éventuelle collaboration avec le niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une meilleure prévention, davantage ciblée sur les jeunes à ce moment-là ?

Un plan Alcool interfédéral 2023-2025 a été adopté. Attendu depuis longtemps, celui-ci avait été jugé peu ambitieux par les médecins et les associations de lutte contre les assuétudes. Pour la Wallonie, porterez-vous la volonté de renouveler un tel plan ? Quelles doivent être, selon vous, les priorités ? Porterez-vous le point à la CIM Santé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, merci pour cette

question importante. J'avais déjà eu l'occasion, devant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de dire qu'une campagne commune de la Fédération et de la Région wallonne est actuellement réfléchie, en collaboration avec l'AViQ, afin de sensibiliser sur les risques liés à la consommation d'alcool. Cette campagne sera lancée en 2025.

Votre question est pertinente parce que c'est une priorité de nos actions 2025. Il faut travailler sur la prévention de l'usage addictif et de la réduction des risques. Cela fait partie de l'ensemble de la politique de prévention sur lequel on voudrait mettre l'accent. Le Plan wallon de prévention et promotion de la santé comprend un axe dédié spécifiquement à cet enjeu, à sa mise en œuvre. C'est aussi une priorité dans la DPR.

Plusieurs structures sont soutenues par la Région wallonne pour sensibiliser la population wallonne, qu'il s'agisse d'actions vers la population générale ou vers un public plus jeune. Je citerai particulièrement le soutien à la « Tournée minérale », qui débutera en février prochain. Cette campagne est organisée depuis 2021 par l'ASBL Univers Santé. La Région soutient également l'association Modus Vivendi qui a créé le label Quality Nights et d'autres acteurs comme le centre Alfa, AVAT, Educa Santé, le service GAPpp, le SASER, et cetera. Tous ces acteurs mènent des actions de réduction des risques et d'accompagnement des familles exposées à la problématique sur l'ensemble du territoire wallon. Je vous rappelle que l'on a aussi le centre d'appel téléphonique Alfa.

Afin d'aborder la consommation d'alcool chez les jeunes, différentes aides existent en Région wallonne :

- le service Aide alcool développe une aide en ligne, via l'information de l'ASBL Alfa, sur les effets négatifs de la consommation abusive d'alcool ;
- les services Assuétudes peuvent prendre en charge les jeunes, entre autres, via leurs missions de réduction des risques, notamment dans les milieux festifs ;
- Eurotox se charge des enquêtes et du suivi des tendances en tant qu'observatoire socioépidémiologique alcool et drogues pour la Wallonie et Bruxelles.

Pour ce qui concerne le renforcement de certains services, il est d'abord nécessaire de procéder à l'évaluation de cette première programmation puisqu'elle est prévue en 2025, et de la mettre en lien avec les objectifs prioritaires pour le futur plan à partir de 2026. C'est après cette évaluation que nous pourrons envisager la suite. Vous aurez les éléments et les recommandations de cette évaluation, en temps et en heure, en 2025.

Concernant le plan interfédéral Alcool 2023-2025, il avait été discuté en Cellule générale de politique en matière de drogues. La Wallonie avait émis des réserves quant au contenu de ce plan, notamment par rapport à l'absence de mesures concernant l'étiquetage qui gagnerait à mentionner la quantité d'alcool du contenant et le nombre d'unités d'alcool, et à rappeler les limites de consommation, car bon nombre de consommateurs n'ont absolument aucune idée des limites de consommation recommandées par l'OMS ou dans un cadre légal. Ce travail sur l'étiquetage, qui est aussi un combat d'Univers Santé, on peut continuer à essayer de l'implémenter.

Les réserves par rapport au plan concernaient également les plages de diffusion des publicités pour l'alcool, la gratuité de l'eau dans le secteur HORECA et l'élargissement de l'interdiction d'acheter de l'alcool avant 18 ans, voire 21 ans, vu que le cerveau humain est en développement jusqu'à l'âge de 21-25 ans.

Les volontés de la Région lors de la rédaction du prochain plan seront l'adoption de mesures beaucoup plus ambitieuses et d'arrêter de tergiverser sur des mesures que l'on sait importantes et qui bloquent actuellement. On portera aussi une attention particulière aux plus jeunes et aux femmes enceintes. Dans ce cadre, outre le futur Plan de prévention et promotion de la santé, nous allons, en 2025, lancer une campagne conjointe Fédération-Région wallonne soutenue et coordonnée par l'AViQ.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses particulièrement concrètes. Je me réjouis que l'on puisse encore travailler en 2025 sur ce plan et voir enfin arriver des mesures ambitieuses et sans tergiverser.

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la concertation dans le cadre de la rationalisation et de la simplification des dispositifs de financement concernant les compétences de M. le Ministre »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la concertation dans le cadre de la rationalisation et de la simplification des dispositifs de financement concernant les compétences de M. le Ministre ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, lors de l'examen du budget, vous annonciez avoir initié

un travail de simplification des dispositifs de financement, notamment via le regroupement des subventions aux opérateurs. Un travail qui sera basé, toujours selon vos propos, sur des critères objectifs reposant sur une analyse rigoureuse de l'impact des projets et l'adéquation avec vos priorités stratégiques. Enfin, vous précisiez que le processus serait mené en concertation avec les opérateurs concernés et les administrations compétentes. Vous indiquiez : « Nous souhaitons garantir une transparence maximale et prendre en compte les réalités de terrain pour que cette réforme soit à la fois efficace et soutenable ».

Afin d'assurer la transparence avec le Parlement, pouvez-vous détailler les critères objectifs arrêtés par le Gouvernement pour définir l'impact des projets et l'adéquation avec vos priorités ?

Comment la concertation que vous évoquez est-elle organisée ? Pouvez-vous détailler l'échéancier des rencontres programmées et la fin des travaux ?

Quels sont les opérateurs rencontrés et concernés ? S'agit-il de représentants syndicaux, de fédérations représentatives, ou de chaque opérateur de représentation syndicale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, une subvention facultative, et donc non obligatoire, est une aide financière destinée à soutenir différentes initiatives menées par les secteurs associatifs, les pouvoirs publics locaux, les communes, les intercommunales, les CPAS et les associations de fait et qui s'inscrivent dans les objectifs poursuivis par la Déclaration de politique régionale.

Ces subventions ne sont pas réglementées par décret, c'est-à-dire que la législation wallonne n'en fixe pas au préalable les critères, les modalités d'octroi et les bénéficiaires cibles. Elles font l'objet d'une décision et d'un arrêté ministériel qui définissent, au cas par cas, le bénéficiaire et le montant de la subvention.

Au départ de la DPR, nous avons identifié plusieurs objectifs clés pour les subventions facultatives. Nous désirons, Madame la Députée, garantir la pérennité et l'indépendance des associations en évitant leur instrumentalisation politique, en réduisant leur dépendance aux financements annuels et en privilégiant des subventions quinquennales.

La transparence et l'efficacité sont également au cœur de ces objectifs, avec la mise en place d'un cadastre des subventions, dans le respect du RGPD, et la prévention du double subventionnement. L'adéquation entre l'offre et la demande est essentielle pour garantir une répartition pertinente des subventions répondant aux besoins réels des bénéficiaires, tout en maximisant l'impact réel de ces financements. Cela implique une évaluation rigoureuse de la pertinence des subventions au regard de l'intérêt général, de la disponibilité d'autres sources de financement et de la répartition géographique de ces ressources.

En matière d'équité et de simplification administrative, il est prévu de regrouper les subventions similaires, de mutualiser les ressources au sein des secteurs public et associatif, d'uniformiser les montants pour des missions comparables, et surtout de simplifier les procédures.

Par ailleurs, l'innovation et l'impact occupent une place centrale, avec une réorientation des crédits facultatifs vers des projets innovants et à fort impact, alignés sur les objectifs stratégiques du Gouvernement.

Pour concrétiser ces ambitions, une refonte des subventions facultatives est nécessaire, reposant sur la transparence, l'efficience et l'innovation, tout en soutenant des projets complémentaires ou amplifiant les politiques souhaitées.

Actuellement, la situation des subventions facultatives est marquée par une grande diversité, vous le savez. Elles peuvent être classées en plusieurs catégories, notamment les subventions facultatives et semi-réglementées, qui incluent des protocoles d'accord, des accords de coopération, des accords non marchands ou encore des cofinancements. Ces subventions se distinguent également par leur caractère récurrent ou ponctuel, ainsi que par les masses budgétaires très variables, allant d'une aide de 400 euros pour un opérateur jusqu'à 1,5 million d'euros. De plus, ces subventions peuvent provenir de plusieurs sources de financement, avec des évaluations déjà réalisées pour certaines, tandis que d'autres n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse approfondie.

Les pratiques actuelles relèvent qu'elles sont prisonnières de chemins de dépendance qui, dans de nombreux cas, reposent sur une logique de continuité, sans remise en question, selon le principe : « On a toujours fait comme cela ». Pour dépasser ces habitudes et les réorienter vers des pratiques plus efficaces et mieux adaptées aux besoins actuels, il sera donc nécessaire de changer les choses.

D'un point de vue méthodologique, Madame la Députée, un groupe de travail interne au cabinet a été constitué. Ce groupe analysera la pertinence des subventions existantes à partir d'un cadastre, d'une cartographie et de critères d'objectivation afin de mesurer leurs impacts et mieux orienter les ressources tout en envisageant une réglementation adaptée pour stabiliser les dispositifs ayant démontré leur efficacité.

Un système de suivi et d'évaluation des impacts pour les projets subventionnés liés à un montant minimum à définir sera aussi mis en place via des

comités d'accompagnement alignés sur ces critères objectifs. Par souci de transparence et d'adhésion, une consultation des parties prenantes, incluant l'administration et les acteurs de terrain, sera organisée, bien que les participants exacts restent encore à déterminer.

Enfin, une communication claire et rassurante informera les bénéficiaires de ces changements à venir avec une période transitoire prévue pour 2025 et un élargissement en 2026, si le nouveau système s'avère concluant.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – C'étaient des questions précises qui ont appelé des réponses qui le sont tout autant. J'irai relire avec beaucoup d'attention la nouvelle clé de répartition. On a bien compris où vous voulez en arriver, vous et votre Gouvernement. En tout cas, nous sommes fixés.

Question orale de M. Baurain à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la poursuite des activités des conseils de politique alimentaire (CPA) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Baurain à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la poursuite des activités des conseils de politique alimentaire (CPA) ».

La parole est à M. Baurain pour poser sa question.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, à l'heure où des discussions sur des accords commerciaux internationaux ont lieu et inquiètent particulièrement nos agriculteurs, la relocalisation de notre alimentation paraît fondamentale. Depuis 2019, à l'issue de forums participatifs dans toute la Région, la Wallonie s'est dotée d'une stratégie de l'alimentation durable intitulée « Manger demain », incluant un référentiel vers un système alimentaire durable en Wallonie.

La deuxième mesure de cette stratégie consiste en la mise en place de conseils de politique alimentaire, les CPA, aux niveaux local et régional. Il en existe actuellement 11, répartis sur les cinq provinces wallonnes qui collaborent et échangent au sein d'un réseau animé par la cellule « Manger demain ». La finalité de ces conseils locaux est de contribuer à transformer en profondeur les systèmes alimentaires locaux ou régionaux pour les rendre durables et résilients. Ces conseils fonctionnent avec de nombreux bénévoles et experts reconnus dans leur domaine. Ils produisent de multiples activités partout sur le territoire et sensibilisent tant les citoyens que les pouvoirs publics à l'importance d'une alimentation durable. Leur point fort principal réside en la mise en relation sur un territoire des nombreux acteurs du développement durable qui n'ont que peu d'endroits de discussion et d'échange. En ce sens, ils sont particulièrement bénéfiques tant pour le territoire que pour les individus qui le composent.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, ces conseils sont dans le flou. En effet, ils n'ont toujours reçu aucune garantie de financement pour la poursuite de leurs activités, pourtant essentielles, après le 30 juin prochain. Dès lors, pourriez-vous nous indiquer si le maintien de la structure de ces conseils wallons fait toujours partie de la stratégie du Gouvernement quant à la relocalisation de l'alimentation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, la Wallonie s'est en effet dotée d'un cadre stratégique pour mener la transition alimentaire wallonne sur le long terme à travers la stratégie « Manger demain », adoptée par le Gouvernement wallon le 30 novembre 2018 et votée à l'unanimité par le Parlement wallon en avril 2019. Cette stratégie définit une vision globale en transition coconstruite avec les acteurs du système alimentaire et une méthodologie de travail pour mener cette transition.

La vision est quant à elle définie dans le référentiel vers un système alimentaire durable en Wallonie. Il comprend six objectifs stratégiques dont le sixième porte sur la mise en œuvre de mécanismes de gouvernance responsables et efficaces. Une des mesures inscrites dans cette stratégie vise la mise en place de conseils de politique alimentaire au niveau local et au niveau régional.

Au cours de la législature précédente, plusieurs actions pilotes ont été ainsi menées en vue de mettre en œuvre cette orientation stratégique.

Au niveau régional, le Collège wallon de l'alimentation durable, composé de 40 acteurs du système alimentaire wallon, a été mis en place le 15 octobre 2020 afin d'accélérer la transition vers un système alimentaire plus durable. Il a permis notamment l'élaboration du plan d'action que vous connaissez, Food Wallonia. Au sein de ce plan opérationnel, le souhait de soutenir le développement des conseils de politique alimentaire a été réaffirmé. Ainsi, au niveau local, la législature précédente a permis le financement d'un total de 11 projets pilotes de conseils de politique alimentaire. La volonté était de tester la mise en place d'instances de gouvernance participative qui permettent

de rassembler les acteurs d'un même territoire qui soient représentatifs des acteurs et des enjeux de ce territoire.

L'ambition donnée à ces instances est de permettre d'une part l'échange et le dialogue pour croiser le regard sur l'évolution du système alimentaire à l'échelle locale et d'autre part, de favoriser une approche *bottom-up* de la transition alimentaire, c'est-à-dire un partage et une analyse des bonnes pratiques et des initiatives inspirantes au travers des différentes structures qui étaient mises en place.

L'objectif, Monsieur le Député, de mettre en place une gouvernance responsable et efficace avec une place pour la participation des acteurs me paraît toujours essentiel, comme le sont également les cinq autres objectifs stratégiques définis pour la transition alimentaire wallonne. Le Gouvernement actuel se trouve donc face à un foisonnement de projets subventionnés par le biais d'appels à projets non structurels, sollicitant son soutien à l'heure où il doit, et vous le savez, relever de nombreux défis dans un contexte budgétaire restreint et qui nous force à rationaliser nos moyens.

Pour y parvenir au mieux, je souhaite travailler avec méthode. Nous sommes actuellement occupés, en collaboration avec ma collègue Anne-Catherine Dalcq, à la définition de nos priorités en matière d'alimentation et d'agriculture afin de garantir un alignement stratégique au sein du Gouvernement wallon, indispensable pour mener une politique alimentaire intégrée, cohérente et efficace. Ce besoin avait été relevé déjà en 2024 par le CWAD dans un avis adressé à notre Gouvernement ainsi que par près de 100 acteurs au sein d'une carte blanche datant de septembre 2024. La poursuite du soutien aux CPA locaux sera évaluée dans le cadre des résultats de ces travaux.

Nous tiendrons également compte des deux autres éléments dont j'ai pris connaissance : d'une part, le mémorandum des CPA locaux étayant les besoins d'une meilleure gouvernance à l'échelle locale ; d'autre part, le processus initié par des structures territoriales et facilitées par la cellule « Manger demain » visant à clarifier leur rôle respectif.

Je suis sensible aux incertitudes vécues par les porteurs des projets de CPA locaux et d'autres dont les financements viennent à terme. Je vous assure que nous veillerons à les tenir informés de la suite donnée à leurs sollicitations, et ce, dans les meilleurs délais.

M. le Président. – La parole est à M. Baurain.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète. Vous avez bien identifié et vous avez souligné également la place essentielle que ces conseils jouent précisément dans la mise en place de la stratégie pour la transition alimentaire.

Comme vous l'avez souligné également, ce sont des inquiétudes qui remontent aujourd'hui puisque l'échéance approche. J'ai entendu qu'une évaluation va être mise en place. Elle ne peut être qu'extrêmement rapide compte tenu des échéances. Je tiendrai à l'œil cette situation et je ne manquerai pas de vous revenir, le cas échéant.

Question orale de M. Soupart à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prise en charge des patients atteints de démence précoce »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prise en charge des patients atteints de démence précoce ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, il s'agit d'un sujet qui me touche particulièrement, puisque la démence va toucher un Belge sur cinq. Ma grand-mère a eu Alzheimer, ce qui est tout de même un parcours compliqué. Il y a pas mal de personnes qui sont touchées par cela.

Ici, la question pose plus précisément le problème de la démence précoce. Parfois, la démence touche des Wallons et des Wallonnes avant leurs 65 ans. Cela représente 10 000 patients en Belgique. Ce chiffre est probablement sous-estimé puisque, souvent, on ne souhaite pas se faire dépister, on n'a pas envie d'avoir les réponses rapidement et l'on a une tendance à un peu postposer. Après, il y a aussi toute la question liée au fait que, comme pour le moment, il n'y a pas énormément de traitements permettant de vraiment ralentir la maladie, certains évitent de se faire dépister pour ne pas devoir prendre de traitement avec les effets secondaires en question.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'absence de centres d'expertise dédiés et de dispositifs adaptés laisse les patients, souvent encore actifs avec des enfants à charge, sans soutien adéquat. Contrairement à la Flandre, qui dispose de 13 centres spécialisés, la Wallonie et Bruxelles accusent un retard criant. Bien que des traitements innovants comme le Leqembi offrent des espoirs, l'absence de dépistage précoce, accessible et remboursé empêche d'en tirer pleinement profit.

Comment travaillez-vous sur des dispositifs actuellement prévus pour améliorer le dépistage des patients atteints de démence précoce ? Quelles

initiatives concrètes envisagez-vous pour développer des structures adaptées et des trajets de soins spécifiques pour les personnes atteintes de la maladie ?

Enfin, quelles actions menez-vous pour accompagner les familles qui se retrouvent souvent démunies face à cette maladie ?

Par rapport au travail en CIM Santé, le sujet a-t-il déjà été abordé ou pas ? On sait aussi que, comme la Flandre a un vieillissement de la population plus important qu'en Wallonie, c'est peut-être pour cela qu'ils sont en avance sur le sujet. Toute expérience est bonne à prendre pour avoir de bonnes politiques publiques en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, sur cette problématique de la gestion des démences précoces, l'Agence européenne des médicaments a annoncé, en novembre 2024, l'approbation conditionnelle du traitement Leqembi. Ce sont des anticorps monoclonaux, c'est innovant en termes de traitement. L'idée est de ralentir le déclin cognitif pour certaines de ces maladies neurodégénératives à un stade précoce de la maladie.

Pour évaluer l'efficacité coût-bénéfice de ce type de traitement, il faudrait, comme vous le soulignez, être en mesure de mieux détecter les premiers symptômes de cette maladie. À cet effet, le Sénat a récemment réalisé une proposition de résolution relative à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées, dans laquelle la méthodologie du recueil de données et de la détection précoce, voire la détection même à un stade avancé de cette maladie, a été décrite comme peu efficace en Belgique.

Parmi les propositions de résolution, je vous en cite quatre :

- la création et un mécanisme de financement pour un registre des cas recensés, comme c'est le cas pour les cancers avec la Fondation contre le cancer ;
- le développement de campagnes de sensibilisation à un niveau national ;
- la diversification des examens cliniques pour détecter efficacement cette maladie, en tout cas précocement, au regard des avancées scientifiques ;
- l'élaboration d'un plan national Alzheimer avec tous les niveaux de pouvoir concernés.

En Wallonie, les 13 services intégrés de soins à domicile – les SISD – répartis sur le territoire wallon en zones de soin organisent et soutiennent les prestations de soins à domicile demandant l'intervention de praticiens professionnels appartenant à différentes disciplines. Vous le savez, ce sont des médecins, des kinésithérapeutes, des infirmières, entre autres.

En outre, au niveau micro, ce sont les centres de coordination et d'aide et de soins à domicile qui soutiennent ce type de patients et leur entourage. Pour ce faire, ils bénéficient d'un agrément et d'un financement de la Région wallonne. Ils organisent la prise en charge et proposent des interventions à domicile.

Nous ne devons surtout pas oublier les services d'aide aux familles et aux aînés susceptibles d'intervenir aussi dans ces situations, en particulier lorsque la démence précoce touche une famille avec des enfants présents en son sein.

Les quatre cliniques de la mémoire disponibles sur notre territoire permettent aussi de développer la psychoéducation du patient et de ses aidants tout au long de la maladie.

Enfin, les centres d'accueil de jour à destination des personnes en situation de handicap et les centres d'accueil et de soins de jour à destination des 60 ans et plus sont aussi des lieux de répit pour les aidants, tout en facilitant le maintien à domicile.

Comme vous le voyez, chacun des dispositifs contribue à atteindre l'objectif, mais tout cela fonctionne sans doute encore trop en silos. Seule une coordination permettrait de mieux répondre aux besoins, en identifiant les manquements et les failles dans le système tel qu'organisé, mais aussi en rendant les ressources lisibles pour tous les citoyens concernés.

L'AViQ a déjà mis en place en son sein la transversalité requise, car la démence précoce touche tant la santé que le handicap. J'attends de l'AViQ qu'elle me communique sa vision de la nécessaire coordination de la réponse de tous ces acteurs déployés en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir souligné tout le travail déjà réalisé sur le terrain et aussi d'avoir attiré notre attention sur le rapport du Sénat qui met en place différents dispositifs. Un plan national Alzheimer sera particulièrement pertinent, puisque tous les niveaux de pouvoir vont devoir y travailler.

Comme je le disais, un Belge sur cinq va être atteint de démence. C'est un sujet préoccupant. Je suis assez content de voir que vous allez travailler avec l'AViQ pour mieux coordonner et arrêter le travail en silos, que tous les acteurs puissent se parler et avoir une communication bien plus claire et transparente envers la population, avoir un seul lieu ou une seule personne vers qui se tourner pour avoir les informations par rapport aux différents dispositifs qui existent. C'est

parfois cela qui est dommage : les dispositifs existent, mais les gens ne savent pas forcément qu'ils sont là. Je vous remercie pour le travail que vous allez mener en la matière.

Question orale de M. Baurain à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fusion en urgence des services d'hôpitaux généraux à Mons et le groupe Helora »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Baurain à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fusion en urgence des services d'hôpitaux généraux à Mons et le groupe Helora ».

La parole est à M. Baurain pour poser sa question.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le projet de fusion en urgence des services de deux hôpitaux montois soulève quelques questions quant à sa mise en œuvre et à ses conséquences pour les patients et le personnel, ainsi que pour la viabilité financière des hôpitaux impliqués.

Bien que cette fusion soit inéluctable, il apparaît qu'elle ne peut se réaliser de manière précipitée. Par exemple, la fermeture de la moitié des services d'urgence risque d'entraîner une sévère augmentation du délai de prise en charge des patients. De même, la fusion des deux maternités en novembre 2023 illustre les conséquences inquiétantes d'une fusion sans préparation suffisante.

Après 14 mois, une perte d'activité de 30 % est observée sans impact économique clairement mesurable selon la direction. Dans une ville académique comme Mons, qui voit se développer le master de médecine, il est important d'avoir l'ambition de projets médicaux porteurs et accessibles. Les attentes sont grandes dans le chef des soignants.

Quels sont les constats qui justifient aujourd'hui cette fusion des services d'hôpitaux généraux ? Pourquoi l'urgence a-t-elle été requise ? N'y avait-il pas d'autres alternatives pour assurer la viabilité des services ? Cette fusion s'accompagne-t-elle d'une vision stratégique à moyen et à long termes pour ses services ?

Comment s'assurer que cette fusion ne porte pas atteinte à l'accessibilité des soins dans la région montoise ? Disposez-vous d'informations concernant les garanties de maintien des emplois et de l'équilibre financier de manière durable ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, je ne sais pas si j'ai tous les éléments de réponse, mais quoi qu'il en soit, le réseau Helora s'inscrit dans une double dynamique : optimiser l'offre de soins via une organisation en réseau et préparer à terme la création d'un hôpital unique à Mons.

La logique de réseau vers laquelle les établissements hospitaliers se dirigent vise à coordonner les ressources, éviter les doublons et garantir une prise en charge homogène tout en adaptant les soins aux besoins réels et aux avancées médicales.

L'objectif est notamment de garantir une plus grande rationalisation de l'offre de soins, une coopération accrue entre les hôpitaux membres du réseau et une mutualisation, bien sûr, en vue de réduire certains coûts.

La création d'un hôpital unique à Mons, quant à elle, répond à un objectif de centralisation et d'efficience en regroupant les activités hospitalières et les équipes pour une prise en charge plus intégrée.

Les hôpitaux sont également confrontés à des pénuries en matière de personnel, de soins médicaux, paramédicaux ainsi qu'à des difficultés en matière d'équilibre financier qui les poussent à rechercher des solutions pour y remédier.

Ce sont donc divers éléments – recherche de solutions aux difficultés rencontrées, logique de réseau, préparation de l'hôpital unique – qui sont invoqués par le réseau Helora dans le cadre des réorganisations effectuées ou celles qui sont encore projetées.

Je suis conscient que ces transformations engendrent des défis liés aux investissements, à la réorganisation des infrastructures et à la gestion des impacts humains. Helora doit donc définir une stratégie claire, veiller à ce que toute cette stratégie garantisse l'accessibilité des soins et elle doit assumer les conséquences sur les volumes d'activités des hôpitaux. Ce sont d'ailleurs les rôles dévolus au réseau hospitalier.

Du côté de l'administration de l'AViQ, il n'est pas vain de vous rappeler que les services sont particulièrement attentifs, dans le cadre des procédures de regroupement, au respect de normes d'agrément, de qualité et de sécurité des soins, notamment au travers du respect de la loi sur les hôpitaux et des arrêtés d'exécution y afférents.

L'agence n'a, à l'heure actuelle, reçu aucun signalement portant sur un défaut d'accessibilité aux soins hospitaliers dans la région de Mons.

M. le Président. – La parole est à M. Baurain.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. L'évolution vers un hôpital unique est bien inéluctable et sans doute une très bonne chose. Le souci, c'est qu'aujourd'hui, dans la précipitation et l'impréparation, on est en train d'évoluer avec des structures dont on veut rationaliser les choses. Alors précisément, la fermeture de moitié des services d'urgence risque d'entraîner une sévère augmentation du délai de prise en charge des patients et dès lors, une diminution globale du nombre d'admissions et des actes des hôpitaux concernés.

Il y a un peu plus de 15 jours, un des services d'urgences a dû fermer temporairement en raison d'un débordement. Six jours sur 14, ce service est resté fermé. Ce qui laisse présager des difficultés à venir si un seul service devait couvrir la ville en l'attente de cet hôpital unique. Cette fermeture prolongerait les délais d'attente et mettrait en péril la prise en charge des patients, les hôpitaux ne pouvant plus remplir leur office.

La fusion des services de gériatrie et, par la suite, de différents services hospitaliers n'est pas moins inquiétante. Ces services sont confrontés aux mêmes problèmes que les urgences, soit l'allongement d'un délai raisonnable de prise en charge et donc aussi une perte de rentrées financières, ce qui aggraverait également l'impact économique.

Un projet médical digne de ce nom devrait être élaboré en toute concertation et non dans l'impréparation, ce qui semble manquer. Bien que cette fusion soit inéluctable, il apparaît qu'elle ne peut se réaliser de manière précipitée, impréparée, risquant d'engendrer une diminution de l'activité globale, une augmentation du délai de prise en charge des patients, sans oublier l'impact économique et peut-être également un risque de fuite des soignants et, ensuite, des patients.

La fusion des services de pédiatrie en 2024 a entraîné une perte d'activité et une perte de lits, hypothéquant les possibilités de développer des projets dans une région au contexte socioéconomique difficile et aboutissant à un transfert de ces lits vers une autre région.

La Ville de Mons et ses près de 100 000 habitants ne peuvent se permettre de réduire ainsi l'offre hospitalière, là où des villes comme Namur ou La Louvière jouissent de plusieurs sites hospitaliers.

Il faut savoir que, tout récemment, il y a eu toute une série de démissions au niveau des soignants et des infirmières. Elles ont été refusées par le conseil médical, mais on en est là.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la nécessité de mettre en place des services d'insertion en santé mentale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la nécessité de mettre en place des services d'insertion en santé mentale ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, l'incident survenu ce 6 janvier au 16 rue de la Loi remet en lumière cette thématique au centre de la table. Or, par opposition à cela, vous avez supprimé les subsides en matière de santé mentale et cela a eu pour conséquence le licenciement de 24 agents d'insertion en santé mentale, qui étaient souvent le seul point de contact entre le personnel soignant, la famille et le patient.

Ils accompagnaient, d'après nos retours, plus de 500 personnes qui sont désormais livrées à eux-mêmes. Les services de santé mentale sont saturés et les délais pour obtenir un rendez-vous sont très longs. Il n'y a, en outre, plus de relais pour vérifier que les médications sont bien prises. Ce sont donc autant de personnes qui peuvent basculer et passer à l'acte.

Cet événement ne remet-il pas en cause votre décision de supprimer les agents d'insertion en santé mentale ?

Sans alternative et avec des services médicaux de santé mentale saturés, n'y a-t-il pas un risque que le nombre d'incidents impliquant des personnes souffrant de troubles mentaux augmente considérablement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, votre question permet, en première intention, de clarifier les missions des services que vous mettez en avant.

Tout d'abord, il me semble que vous faites référence au projet « Activation ». Avant toute chose, il me semble aussi opportun de revenir sur les missions de ce projet, puisque l'initiative « Activation » est un projet qui associe, depuis 2002, deux ASBL de la région de Liège : l'AIGS et Article 23. Ces deux associations, fortes de valeurs communes, ont été pionnières dans la volonté de

développer un projet relatif à l'activation socioprofessionnelle des personnes souffrant de troubles de santé mentale en Wallonie et, dès le départ, plus particulièrement sur le territoire de la région de Liège.

Dans une première phase, ce projet a été financé par le Service public fédéral Santé publique dans le cadre d'une recherche-action. Faute de moyens, le projet avait été momentanément stoppé. Toutefois, convaincue par les méthodes proposées et les résultats obtenus, la Région wallonne a relancé le projet, qui a bénéficié de subsides facultatifs depuis 2009.

Ce projet a la particularité d'articuler son travail entre les trois champs que sont la santé mentale, l'emploi et la formation. Cette pratique permet de s'adapter aux spécificités du public cible, mais aussi de décloisonner les différents parcours. Les agents d'activation accompagnent les candidats dans leur insertion professionnelle en travaillant avec eux sur un projet adapté à leurs compétences, à leurs aptitudes et à leurs motivations. Ils les aident à lever les freins à l'emploi en mettant en place des actions concrètes sur le terrain. Une fois en emploi et en formation, les agents d'activation veillent au maintien de la personne dans son poste, malgré ses difficultés de santé mentale. Ils travaillent, si nécessaire, avec un réseau d'acteurs médico-psychosociaux pour répondre aux besoins globaux de la personne. Cette approche globale repose sur un travail en réseau avec des partenaires de la santé, de l'emploi et de la formation.

Ainsi, le projet n'a pas pour vocation d'être le seul contact entre le personnel soignant, la famille et le patient, comme énoncé dans votre question. Par ailleurs, les agents d'insertion ne sont pas habilités à vérifier si les médicaments sont bien pris. La mise en œuvre de la médication relève de la relation thérapeutique et du personnel de soin.

Par ailleurs, il est vrai que, ces dernières années, le projet a subi quelques modifications. Sous le Gouvernement précédent, la convention qui unissait les ASBL à l'AViQ s'est vu être adaptée pour créer davantage de collaboration avec le FOREm. Le Gouvernement actuel n'a pas souhaité prolonger ce partenariat sous cette forme.

Du côté de l'emploi, un appel à projets visant à l'accompagnement vers l'emploi a été lancé directement par le FOREm.

Du côté de la santé mentale, conscient de l'excellent travail fourni par les structures et des besoins sur le terrain, j'ai décidé de poursuivre le soutien aux ASBL AIGS et à Article 23. Ainsi, pour l'année 2025, les deux ASBL recevront chacune une subvention identique à ce qu'elles recevaient avant la convention AViQ-FOREm.

Dans votre question, vous énoncez également la situation des services de santé mentale et le risque qu'à cause de leur saturation, des incidents impliquant des personnes souffrant de troubles mentaux augmentent. Comme vous le savez, nous avons fourni des efforts budgétaires depuis 2020 pour favoriser l'accès aux soins de santé mentale en Wallonie. Plus de 180 équivalents temps plein ont renforcé des services agréés et actifs en Wallonie, notamment dans les services de santé mentale. Les services de santé mentale ne sont donc pas seuls à accueillir les patients. Il y a les services hospitaliers qui développent aussi un accueil ambulatoire, les psychologues de première ligne. Il y a les centres de revalidation, il y a les médecins psychiatres. La vision ne peut pas être restrictive.

Par ailleurs, j'aimerais signaler que les études mettent en évidence que la maladie mentale en elle-même ne prédit pas les comportements violents. D'autres facteurs viennent influencer les risques de comportements violents comme les stresseurs environnementaux et un vécu personnel, bien sûr, de violence.

Le manque d'accès à des soins de santé mentale peut effectivement être un facteur qui influence le risque de passage à l'acte violent pour les individus souffrant de troubles de santé mentale. Cependant, il est réducteur d'en faire un lien causal unique sur une augmentation globale importante du passage à ces actes violents.

Je tiens à souligner l'importance de veiller à ne pas reproduire des stéréotypes tels que la violence dans nos propos. Ces stéréotypes sont en effet délétères pour les personnes concernées, qui vivent parfois des discriminations, à cause, bien sûr de ceux-ci.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – La question est basée sur le témoignage de la maman de la personne qui, malheureusement, est à la base de l'incident et sur le témoignage d'une personne qui a perdu son emploi et qui était vraiment dans les conditions pour suivre ce type de personne. Cela ne provient pas de mon imaginaire. Je voudrais vous dire aujourd'hui : « quel gâchis d'avoir décidé de supprimer ce service pour, aujourd'hui, retrouver des moyens et le remettre en vigueur ! »

Si je comprends bien, c'était plutôt une guéguerre de compétences entre vous, le ministre de la Santé, et le ministre de l'Emploi. Aujourd'hui, on retrouve une solution et vous revenez aux premières amours des Engagés, à savoir investir dans la santé mentale, mais en attendant, il y a peut-être des personnes qui ont été lâchées dans la rue, dans la campagne, sans plus aucun suivi et qui font les frais de la conséquence d'une non-entente politique.

Je voudrais tout de même vous remercier et me réjouir que vous ayez réussi à trouver les moyens, ce qui n'était en tout cas pas le cas de votre collègue de l'Emploi. Je termine donc sur une note positive.

Question orale
de Mme Ammi
à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « l'épidémie de grippe et l'engorgement des services d'urgences »

Question orale
de Mme Fafchamps
à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « l'épidémie de grippe »

Question orale
de Mme Morreale
à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « l'épidémie de grippe »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Ammi, sur « l'épidémie de grippe et l'engorgement des services d'urgences » ;
- Mme Fafchamps, sur « l'épidémie de grippe » ;
- Mme Morreale, sur « l'épidémie de grippe ».

La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, le 7 janvier, la presse rapportait que les services d'urgences des grands hôpitaux étaient débordés suite à l'épidémie de grippe et qu'il fallait parfois attendre six heures avant la prise en charge. Depuis, nous avons appris que certains hôpitaux ont dû reporter des opérations non urgentes. Face à la saturation des services d'urgences, particulièrement en Wallonie, nous saluons vos efforts pour gérer cette situation complexe et préoccupante.

Toutefois, il nous semble essentiel de souligner l'importance stratégique de la sensibilisation de la population et de la promotion de la médecine de première ligne pour répondre efficacement à cette problématique. En soutenant la médecine de première ligne, nous pouvons non seulement réduire les files d'attente aux urgences, mais aussi améliorer globalement la qualité des soins.

Pour le PTB, il est important de donner une impulsion forte en lançant une campagne axée sur la bonne orientation des patients et sur l'importance des soins de première ligne. Nous sommes persuadés qu'une telle initiative rencontrera un écho positif, tant auprès des professionnels de santé que des citoyens, tout en répondant aux besoins pressants du système hospitalier.

Dans ce cadre, vous dites que les budgets seront évalués afin de déterminer comment les pérenniser. Ces budgets servent à financer plusieurs projets dans toute la Région wallonne. Les professionnels qui portent ces projets jouent un rôle crucial en matière de prévention et de promotion de la santé, facilitant l'accès des populations vulnérables au système de soins. Faute de structures accessibles et de moyens suffisants pour une prise en charge précoce par la médecine de première ligne, de nombreux patients se tournent vers les urgences hospitalières, souvent pour des problèmes de santé qui auraient pu être résolus en amont.

Comment allez-vous renforcer la médecine de première ligne et en faire la promotion ?

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous connaissons – ce n'est un secret pour personne – actuellement une épidémie de grippe qui dépasse les capacités de prise en charge de certains services hospitaliers. À Liège, le CHR Citadelle et le CHU sont saturés et les hôpitaux du groupe CHC connaissent une véritable surcharge.

Il est encore plus surprenant de constater qu'environ deux tiers des patients qui se sont présentés au CHR avaient en réalité un médecin traitant. Ces conséquences de saturation, l'idée de déprogrammer certains rendez-vous est sur la table afin de gagner de la capacité. C'est plutôt inquiétant et regrettable.

Monsieur le ministre, nous connaissons déjà les résultats de la couverture de la dernière campagne de vaccination contre la grippe qui se déroulait du 15 octobre au 15 décembre. Comment suivez-vous l'évolution de la situation épidémiologique ? Êtes-vous en mesure de suivre l'évolution des capacités d'accueil des hôpitaux ? De quels appuis ou mesures de flexibilité peuvent-ils bénéficier ? Comment peut-on orienter au mieux les citoyens vers leur médecin traitant en priorité pour éviter de surcharger le service des urgences ?

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, je vais essayer de ne pas être redondante parce que les questions portent globalement sur le même sujet.

En complément de l'intervention M. Baurain sur les hôpitaux, puisque l'épidémie de grippe revêt elle aussi des tensions sur le système hospitalier, je voulais vous donner mes considérations sur l'évolution et les discussions au Fédéral, si jamais vous pouvez en toucher un mot au sein de votre parti.

Il y a quelques années, quand on a parlé des groupements d'hôpitaux, on a dit : « Il faut laisser les hôpitaux travailler entre eux pour prendre le temps de

s'associer ». Quelques années plus tard, on se rend compte que pour certains, ils ont franchi le cap, pour d'autres pas encore. Toutes les excuses sont bonnes, ainsi que tous les obstacles ; parfois, à titre individuel, les problèmes financiers de la part des médecins ou encore les problèmes interpersonnels sont autant d'obstacles à la réalisation de l'amélioration de la prise en charge des personnes au sein des hôpitaux. S'il y a un message que je voudrais vous faire passer au moment où effectivement il y a une tension hospitalière importante avec l'épidémie de grippe, c'est d'inciter le futur Gouvernement fédéral à forcer et que les groupements d'hôpitaux ne soient plus des vœux pieux, mais des réalités au service des patients et de la prise en charge. Il faut travailler ensemble, collaborer. Les techniques aujourd'hui médicales nécessitent que les professionnels travaillent ensemble au service des Wallons et des Wallonnes.

Effectivement, les tensions sur le système hospitalier sont importantes. C'est l'occasion de regarder si, après les périodes de vaccination, il y a oui ou non une diminution globalement du taux de vaccination, sachant que l'on sait qu'après le covid il y a une forme d'essoufflement qui existe, pas uniquement en Belgique d'ailleurs, mais un peu partout. Cela s'est-il révélé ?

C'est d'autant plus étonnant, le cas échéant, que l'on avait ouvert la vaccination aux grippes aux pharmaciens qui, comme on l'a montré dans le cadre de la crise covid, sont autant de portes d'entrée supplémentaires, qui ne prennent pas la place des médecins, pour élargir le *scope,* d'autant que cette vaccination est préconisée pour les personnes de 45 ans et plus. C'est peut-être l'occasion de voir quelle est l'évolution. Avez-vous déjà des retours sur ces taux de vaccination ? Même si, on le sait, ce n'est pas au moment où l'épidémie atteint son pic que nous devons reparler de vaccination, puisqu'elle n'aura pas son efficacité le cas échéant.

J'aimerais voir aussi le volet dans les maisons de repos, je ne sais pas où cela en était. Il y a quelques années, on s'était mis dans la liste, pour faire comme en Flandre, un système de prise en charge de vaccination covid dans les maisons de repos, maisons de repos et de soins, puisque c'était un financement régional que la Flandre avait déposé. La Wallonie s'était inscrite dans cette demande. On nous avait dit qu'il fallait, pour pouvoir bénéficier d'autant de vaccins, attendre que nous soyons en ordre utile, puisque les préparations de vaccins demandaient plusieurs années. Je me demandais si cela avait été mis en place à l'occasion de 2024-2025. Ce n'était pas dans ma question initiale et, si vous n'avez pas la réponse, je ne vous en ferai pas grief.

Quel est votre positionnement sur la valorisation de la première ligne, considérant qu'il y a, semble-t-il, un certain nombre de patients qui ont un médecin généraliste, mais qui vont quand même aux urgences, qui sont pris en charge et qui embouteillent ?

Quelle est l'articulation entre l'organisation de la première ligne dont vous avez la responsabilité et les connexions avec les hôpitaux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour vos questions pour lesquelles il a déjà été répondu à certains éléments dans la question n° 1 sur l'état de la situation épidémiologique des infections respiratoires. Ici, on va parler de l'aspect communication et responsabilité des différents niveaux de soins.

Comme chaque année, l'automne dernier, une campagne de communication pour sensibiliser le grand public à la vaccination contre la grippe et aux bons réflexes à adopter a été lancée par l'AViQ.

Si l'on regarde les données du dernier bulletin épidémiologique respiratoire, la dernière semaine de 2024 a été caractérisée par une augmentation des hospitalisations pour syndrome grippal.

Au vu du fait que, en cette période de l'année, l'augmentation de la circulation des virus respiratoires saisonniers pourrait entraîner une augmentation des consultations chez les médecins généralistes et des hospitalisations, l'AViQ a d'emblée communiqué vers ses partenaires de terrain et son personnel.

Je ne vais pas reprendre les chiffres d'utilisation de la première ligne puisque je les ai déjà donnés dans la première question.

Par rapport à la vaccination, la Wallonie est alignée – et vous le savez, Madame Morreale – sur les recommandations du Conseil supérieur de la santé pour les catégories qui devraient être vaccinées en priorité contre la grippe.

Les outils de communication utilisés pendant la campagne reprennent les mesures d'hygiène, les mesures de prévention et les bons réflexes à adopter. Nous avons relancé le message puisque nous sommes passés en code orange pour les infections respiratoires.

Si l'on reprend les données à notre disposition pour la campagne de vaccination contre la grippe sur la période du 15 octobre au 15 décembre 2024, un total de 117 811 citoyennes et citoyens wallons ont été vaccinés en pharmacie. Cette information est disponible grâce aux avancées réalisées dans le cadre du projet Vaccicard.

Dans les mois à venir, grâce au lancement de ce nouvel outil, nous pourrons obtenir une connaissance précise du nombre de vaccinations effectuées par les secteurs, mais surtout par le secteur de la médecine

générale. À ce stade, je n'ai pas de taux de couverture ou de taux de vaccination précis à vous proposer.

Concernant la capacité des hôpitaux, elle est par ailleurs monitorée au niveau fédéral. Les entités fédérées sont informées de l'évolution des chiffres, mais ne sont pas responsables des services hospitaliers. En cas d'urgence, la plateforme HSTC, qui surveille la capacité des hôpitaux et des services de transfert médicaux à répondre aux situations, pourrait être activée. Le Risk Management Group, réuni le 9 janvier dernier, a relevé le niveau d'alerte pour les infections respiratoires. Nous sommes donc bien en code orange. Ce code est assorti d'un certain nombre de recommandations de base et de recommandations additionnelles, comme le port du masque. Toute une série d'informations et de communications ont été données vers les collectivités.

L'AViQ a en effet communiqué vers les cercles de médecine générale et leurs affiliés pour les sensibiliser à n'adresser vers un service d'urgences que les patients avec un besoin de soins impérieux pour éviter l'encombrement de ces services.

Une communication similaire a été envoyée à l'ensemble des directeurs des maisons de repos et des maisons de repos et de soins pour leur demander de prendre les mesures de prévention et d'hygiène dans leur établissement afin de préserver leurs résidents et d'éviter une propagation au sein des établissements qui pourrait entraîner des transferts vers ces services hospitaliers.

Une même communication est envoyée aux services d'aide et de soins à domicile.

Les communications courrier incluent une invitation à bien associer le médecin traitant des résidents dans la prise de décision à la suite de l'apparition d'un tableau clinique compatible avec un syndrome grippal chez un résident ou les bénéficiaires, et ce, toujours dans l'objectif d'éviter le transfert vers les hôpitaux de patients présentant une situation gérable en milieu résidentiel ou à domicile.

La situation épidémiologique est monitorée aux niveaux wallon et national par la veille épidémiologique mise en place par Sciensano qui résume les données provenant des différents réseaux de surveillance. Les rapports épidémiologiques sont publiés toutes les semaines, comme les analyses menées par le RAG, avec la participation des agents de l'AViQ.

Concernant le fait que les personnes se rendent directement aux services d'urgences, vous en connaissez les raisons. Ce sont essentiellement des raisons d'accessibilité, des raisons financières, des raisons d'accès à des médecins spécialistes. Par rapport à cette problématique, il y a un travail à effectuer envers le grand public et ce n'est pas encore fait, mais vous savez que cela demande des changements beaucoup plus grands et beaucoup plus structurels par rapport aux stratégies que l'on est en train de mettre en place en 2025, entre autres, la territorialisation des soins de santé.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Nous suivrons de près vos réalisations et ne manquerons pas de revenir vers vous dans les semaines à venir, notamment sur le renforcement de la première ligne.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes vos réponses.

Vous avez bien dit : la communication est un élément clé. Pour moi, il y a deux volets. Comme vous l'avez signalé, il y a la communication pour tout ce qui est prévention et pour les gestes barrières, prévenir tout le monde pour éviter que l'épidémie ne se prolonge et s'accentue. L'autre volet de la communication, c'est d'expliquer aux gens que les urgences, ce n'est pas la première solution.

Je suis pile dans le cas en ce moment, ma fille de cinq ans a la grippe. Elle est « hard », cette grippe. Le premier réflexe quand on est face à des symptômes parfois qui peuvent faire peur, cela pourrait être d'aller aux urgences. Grâce à la préparation de cette question et au fait que je suis l'actualité de très près, j'ai eu ce réflexe d'aller d'abord chez mon médecin traitant, chez la pédiatre en l'occurrence, laquelle m'a rassurée et m'a dit que cela ne nécessitait pas d'aller aux urgences.

Je comprends que certains citoyens puissent se dire : les urgences, c'est le réflexe. Il y a un travail de fond à faire là-dessus pour expliquer qu'il ne faut jamais avoir peur d'aller aux urgences, mais qu'à côté de cela, la première ligne, les médecins traitants, les pédiatres et les spécialistes doivent rester le premier réflexe. Je vous remercie d'y être vigilant, parce que c'est le travail dans un deuxième temps, mais j'ai bien vu que le travail de premier temps était fait de votre côté.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je reste un peu sur ma faim et j'aurais préféré avoir un peu d'interactions avec vous plutôt que de lire votre réponse parce que je sais que vous connaissez suffisamment bien le sujet pour que l'on puisse discuter dans la finesse d'autre chose que de la formalité de la réponse.

C'est intéressant de regarder, par exemple, si l'on ne peut pas faire un petit sondage dans les pharmacies à travers la fédération des pharmaciens pour voir si oui ou

non, cela prend. Une question parlementaire, c'est aussi l'occasion de faire passer un message et une fenêtre d'opportunité pour expliquer aux gens quelles sont les recommandations que vous pouvez formuler comme ministre wallon de la Santé.

Comme cela a été évoqué, parfois quand on est en présence de quelqu'un qui est atteint de la grippe, cela peut parfois faire extrêmement peur. Il faut donner aux gens les outils en termes de communication, des outils parfois plus humains que les outils classiques dont l'AViQ dispose et qui sont des outils intéressants.

Sur la fatigue vaccinale, il faut avoir un point d'attention là-dessus, le cas échéant, pour réagir et préparer déjà l'hiver prochain et la prochaine épidémie.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la croissance des troubles alimentaires chez les jeunes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la croissance des troubles alimentaires chez les jeunes ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, en décembre, la coordinatrice d'un nouveau centre de jour pour les troubles alimentaires en Flandre orientale et occidentale tirait la sonnette d'alarme sur l'augmentation des troubles alimentaires suite à la crise du coronavirus. La perte de repères et le confinement ont conduit certains et surtout certaines à vouloir contrôler leur poids et leur image. Ainsi, les recherches de Sciensano montrent que le nombre d'adolescents ou d'adolescentes ayant un comportement alimentaire perturbé a plus que doublé. Il est passé de 4 % en 2014-2015 à 9 % en 2022-2023. Chez les adolescentes, ce chiffre s'élèverait à 11 %, ce qui est énorme.

Parmi les causes des troubles alimentaires, on peut également pointer le diktat de l'idéal de minceur imposé par la société de consommation et les réseaux sociaux. En Wallonie, le précédent Gouvernement a soutenu le centre d'expertise CEPIA.

Comment comptez-vous aborder la question de la prévention des troubles alimentaires en Wallonie ? Le soutien financier octroyé au CEPIA est-il maintenu ? Dans le cadre du Plan de prévention et de promotion de la santé, de nouvelles actions sont-elles envisagées ? Allez-vous assurer une politique concertée et transversale avec d'autres niveaux de pouvoir ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la prévention des troubles des conduites alimentaires doit s'appuyer sur des données scientifiques démontrant l'efficacité d'action à long terme. Il est ainsi recommandé de privilégier une prévention primaire ciblée sur des individus à haut risque plutôt qu'une approche universelle qui pourrait engendrer des effets contre-productifs chez certains groupes cibles ; en l'occurrence, les jeunes.

Les interventions destinées aux jeunes devraient être interactives, se dérouler sur plusieurs sessions et ne pas nécessairement être présentées comme des programmes spécifiques axés sur les TCA. Ces interventions devraient également encourager le développement du pouvoir d'agir des jeunes et renforcer leur estime de soi.

En Wallonie, l'AIGS, l'Association interrégionale de guidance et de santé, notamment via son service Salto, propose ce genre d'animations. La détection précoce des troubles du comportement alimentaire, basée sur l'utilisation de questionnaires validés, est recommandée en prévention secondaire. Les interventions visant à améliorer les compétences de détection des professionnels de santé, tant médicaux que paramédicaux, ont démontré toute leur efficacité. Il est donc essentiel de renforcer la formation initiale – la formation continue – de ces professionnels de santé, mais aussi des professionnels du sport ou, par exemple, du personnel scolaire.

Le subventionnement du CEPIA, Madame la Députée, répond en partie à ces besoins, avec des activités qui ont été prolongées jusqu'au 31 mars 2025. L'ASBL « Centre Athéna Centrum » contribue également à cet effort grâce à ses formations destinées aux professionnels.

Au-delà de la prévention, depuis 2024, il existe un trajet de soins pour les jeunes diagnostiqués avec un trouble du comportement alimentaire. Une équipe ambulatoire de soignants supervise ce trajet de soins et, après une consultation multidisciplinaire, élabore le plan de traitement. L'équipe ambulatoire peut faire appel à une équipe multidisciplinaire ambulatoire de soutien appuyée par les réseaux de santé mentale pour les enfants et les adolescents. Grâce à cette collaboration avec divers prestataires de soins de première ligne, les besoins liés aux troubles alimentaires peuvent être détectés plus rapidement et les jeunes patients peuvent facilement recevoir les soins dont ils ont besoin.

Il est essentiel, Madame la Députée, de continuer à améliorer la coordination entre ces acteurs et

d'harmoniser les pratiques, notamment pour la prise en charge précoce, tout en facilitant le référencement rapide des jeunes identifiés et de leurs familles vers des solutions locales adaptées. C'est la recommandation que me formule l'AViQ et que je partage complètement. C'est pourquoi le Plan stratégique en santé mentale sera très utile. En effet, la Wallonie est compétente pour la promotion de la santé et la prévention dans le cadre de son plan, en général dans le cadre de l'axe 1, qui concerne l'alimentation, et de l'axe 2, qui s'intéresse à la santé mentale et aux assuétudes.

Je compte dès lors articuler les politiques avec ma collègue, Valérie Lescrenier, en Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque la promotion de la santé et la prévention chez les jeunes relèvent de la compétence de l'ONE via les services de promotion de la santé à l'école et du réseau de la Communauté française via le centre PMS. Les conventions de prise en charge de ces jeunes conclues avec l'INAMI étant restées fédérales à la suite de la sixième réforme de l'État. Il est ici fait référence en particulier à la convention qui concerne le centre Clairs Vallons à Ottignies.

En combinant des efforts ciblés sur la sensibilisation, la formation des professionnels et la coordination des soins, il est ainsi possible d'améliorer le dépistage précoce, d'assurer une prise en charge adaptée et de mieux accompagner les jeunes vers un rétablissement durable.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes ces précisions. Je n'hésiterai pas à analyser votre réponse et à revenir s'il m'en fallait plus.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les normes de personnel au sein des maisons de repos et maisons de repos et de soins »

Question orale de Mme Vandorpe à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réglementation du recours au personnel infirmier indépendant et aux aides-soignants indépendants en maison de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) »

Question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'externalisation des soins dans les maisons de repos et de soins (MRS) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Dejardin, sur « les normes de personnel au sein des maisons de repos et maisons de repos et de soins » ;
- Mme Vandorpe, sur « la réglementation du recours au personnel infirmier indépendant et aux aides-soignants indépendants en maison de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) » ;
- Mme Aït Alouha, sur « l'externalisation des soins dans les maisons de repos et de soins (MRS) ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, on en a parlé tout à l'heure lors du débat relatif à la Cour des comptes, comme d'autres acteurs de l'aide aux personnes et de l'hébergement et des soins, les maisons de repos et maisons de repos et de soins sont confrontées à une pénurie de personnel qui ne cesse de croître. Celles du secteur public sont particulièrement touchées par ce manque de personnel, car elles ne disposent pas des mêmes moyens pour attirer certains candidats, comparativement au secteur privé, qui offrirait plus de souplesse. Dans la DPR, vous avez notamment la volonté de travailler à une augmentation de personnel et une adaptation plus souple des profils en fonction des besoins rencontrés dans les maisons de repos.

Sous la précédente législature, à l'initiative de la ministre Morreale, un renfort en personnel d'encadrement a été effectué au sein des MR et MRS permettant d'engager des aides logistiques et des éducateurs A2. C'est une mesure que vous avez décidé de pérenniser en 2025 en assurant que le budget de 10 millions d'euros serait reconduit en année pleine. Je vous en remercie. C'est une mesure qui s'ajoute à d'autres renforts, comme les kinés, les équipes mobiles psys, les ergothérapeutes et les logopèdes.

Récemment, lors d'une rencontre avec des professionnels du secteur des maisons de repos, ceux-ci s'interrogeaient sur les modalités de recrutement des nouvelles fonctions et la pérennité des subventions au-delà de 2025.

Combien de renforts les MR et MRS peuvent-elles prétendre via l'enveloppe inscrite au budget 2025 pour l'engagement d'éducateurs A2 ? Existe-t-il une répartition par institution ? Comment envisagez-vous de mettre en œuvre votre engagement de la DPR évoquée ci-avant ? Outre les aides logistiques et les éducateurs A2 qui peuvent être recrutés suite à la politique initiée sous le précédent Gouvernement, envisagez-vous de nouveaux profils ? Des modifications décrétales concernant les normes de personnel aux MR et MRS sont-elles à l'étude ?

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on le sait, en mai 2024, il y a eu un arrêté du précédent Gouvernement qui adoptait, en première lecture, de permettre le recours à du personnel infirmier indépendant ainsi qu'à du personnel infirmier mis à disposition par une autre structure de soins au sein des maisons de repos et maisons de repos et de soins. Cette modification vise à pallier les effets négatifs de la pénurie du personnel, de manière partielle et à court terme.

Concrètement, il est proposé de valoriser les prestations de personnel infirmier sous statut d'indépendant dans les mêmes conditions restrictives que celles prévues actuellement pour l'emploi d'un infirmier intérimaire. Cela devrait permettre aux établissements de rencontrer leurs normes dans le cadre des calculs du forfait pour la période de facturation 2025. De même, les établissements pourraient recourir aux services de praticiens de l'art infirmier salariés auprès d'une structure de soins tierce dans le cadre d'une mise à disposition, comme s'il s'agissait finalement d'infirmiers indépendants.

C'est une demande qui a pu être relayée par les directions, dont certains l'avaient même étendu aux aides-soignants. Néanmoins, sur le terrain, elle ne fait pas nécessairement totalement l'unanimité auprès de certains organes d'avis, qui ont appelé à la prudence et à la maintenir temporairement.

J'aurais voulu faire le point justement sur ce projet d'arrêté qui avait été adopté en première lecture. A-t-il ici été adopté en troisième lecture ? Où en est-il au niveau du Gouvernement ? Si oui, quelle a été sa date d'entrée en vigueur ? Pour combien de temps cette mesure est-elle applicable ? Les effets de la mesure sont-ils suivis de près, comme recommandé par le comité de branche Santé de l'AViQ ? Si pas par contre, où en est-on dans la procédure d'adoption ? Des modifications sont-elles apportées au regard des avis qui ont été posés ? Pour combien de temps la mesure serait-elle applicable ?

Enfin, quelle est la réflexion, notamment pour ce qui concerne l'extension aux aides-soignants ?

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, dans une interview réalisée à la fin du mois de décembre pour le magazine *Le Mag* de la Fédération patronale des maisons de repos privées, vous confirmiez la validation du recours aux services de soins externes, autrement dit les indépendants.

Cette validation, qui semble avoir déjà des conséquences, certaines maisons de repos privées exercent une pression telle sur le personnel soignant pour qu'ils démissionnent spontanément, le but étant de se contenter des normes financées par la Région wallonne, puisque vous avez annoncé que ces sites peuvent se contenter de ces normes.

Les soignants hors financement wallon, qui étaient financés par l'employeur, ne le seront plus puisque ce personnel sera remplacé par des infirmiers indépendants, des services de soins à domicile, voire des plateformes privées. C'est à la place et non pas en plus de l'équipe qui est présente aujourd'hui.

En attendant, pas de remplacement pour ceux qui ont démissionné, ni pour ceux qui sont en maladie. Les résidents se retrouvent sans surveillance pendant des heures. On parle de plus de 40 résidents dans certains sites par plage horaire. Si je prends l'aspect commercial, les résidents paient pour un service qu'ils n'ont pas, voire même une sécurité qu'ils n'ont plus.

Je ne vous parle même pas de la charge mentale et physique des soignants et des non-soignants. Où sont les soins de qualité ?

Nous allons arriver au stade où l'on va rappeler certainement l'armée comme pendant la période covid, pour avoir de l'aide pour une prise en charge basique quotidienne pour les sites qui se contentent des normes minimalistes financées par la Région wallonne. Tous les scandales, toutes les maltraitances institutionnelles, tous

ces événements auraient dû remettre ce système en question. Et vous, que faites-vous ? Vous dites : « On va se contenter des normes financées par la Région wallonne et, si besoin de plus, on fait appel aux services externes qui sont subsidiés par le Fédéral ». Cela reste notre argent public, notre sécurité sociale que vous videz pour des milliardaires.

En revanche, pour les travailleurs, c'est l'exploitation, des glissements de tâches, ce que vous appelez la souplesse des fonctions.

Vu qu'une bonne partie des ouvriers sont licenciés, le personnel soignant va pallier au personnel non soignant. Autrement dit, nos infirmiers et nos aides-soignants vont faire de la plonge au lieu d'être au chevet du patient. Je rappelle que l'INAMI ne paie pas des soignants pour s'occuper des casseroles.

Cette validation est manifestement dans l'unique intérêt de ces multinationales qui vont empocher le gros lot, Monsieur le Ministre ; lot qu'ils attendent depuis dix ans. En résumé, vous sous-entendez que vous allez revoir les normes. Or, ce sont les mêmes normes d'encadrement. Uniquement le financement va faire l'objet d'un changement : la petite partie qui était payée par l'employeur sera dorénavant payée par le Fédéral, soit par notre sécurité sociale.

Cette mesure vise-t-elle à transférer la majorité du financement du personnel soignant vers la Région wallonne et le Fédéral ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, sous la précédente législature, un avant-projet d'arrêté a été adopté en première lecture sous la forme d'un renfort en personnel d'encadrement et en particulier par des éducateurs A2 et des aides logistiques.

Il s'agissait de créer une partie A4 dans l'allocation journalière. Ce projet d'arrêté a été soumis aux avis des organes consultatifs et m'a été transmis en vue d'une présentation en deuxième lecture pour renvoi au Conseil d'État. En cas d'adoption de cette mesure, celle-ci permet l'engagement de 149 équivalents temps plein d'éducateurs A2 ou de 190 équivalents temps plein d'aide logistique dans une unité de soins ou encore un mix de ces deux profils.

Il n'y a pas de répartition arrêtée par établissement. Le financement est réparti à hauteur de 0,1 équivalent temps plein par 30 résidents. Ce projet d'arrêté est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'État à la suite de la deuxième lecture par le présent Gouvernement. Dans la continuité de la première lecture et dès réception de l'avis du Conseil d'État, celui-ci sera intégré avec les réponses adéquates au projet en vue de l'approbation en troisième et dernière lecture par le Gouvernement wallon et fera l'objet d'une publication au *Moniteur belge*.

Par ailleurs, un premier travail sur les normes a été réalisé avec les parties prenantes sous la précédente législature. Ce travail est actuellement repris et analysé en vue d'évaluer s'il répond ou non à la Déclaration de politique régionale. Il n'était pas question de revoir l'encadrement ni de l'assouplir. Le choc de simplification administrative est un des points de la législature qui vient de commencer. Il conviendra par voie de conséquence d'en tenir compte pour faire évoluer les normes, sachant que ce travail est de grande ampleur au regard de la complexité accumulée au fil des modifications durant une très longue période.

Quant au recours à du personnel indépendant, il s'agit d'une mesure visant à autoriser la valorisation de leurs prestations à charge du budget de la Région wallonne dans le contexte de pénurie de personnel infirmier ou de soins. En aucun cas il ne s'agit de mettre les dépenses à charge de l'autorité fédérale. Ce dispositif peut même entraîner des dépenses supplémentaires pour les établissements selon les conventions conclues. Il n'y a donc pas d'intérêt à transformer le personnel sous contrat en personnel indépendant.

La question des aides-soignants, Madame la Députée, a été abordée en commission paritaire « Accueil et Hébergement des aînés », mais ne fait pas l'unanimité jusqu'à présent. Certaines fédérations réclament le recours à des aides-soignants indépendants, mais cela ne fait pas l'unanimité. Quant aux organismes assureurs, un tel recours est rejeté pour des raisons liées au coût du recours aux indépendants, aux impacts sur le fonctionnement des équipes qui sont plus instables, moins permanentes et, partant, sur la qualité des soins et de l'accompagnement des résidents confrontés à une multiplication des prestataires.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je constate que vous avancez pas à pas et que vous ne foncez pas tête baissée avec des idées qui à première vue peuvent être positives, abstraction faite de la vision de terrain et de la concertation. Vous travaillez réellement avec le terrain et vous avancez progressivement.

Le texte est maintenant au Conseil d'État et vous l'adapterez en fonction des avis. L'important est désormais de trouver des solutions pour pallier cette pénurie. Cela doit se faire de manière positive avec le terrain et les demandes qui en découlent. Vous avez choisi cette voie et je vous en remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, la simplification administrative est un point essentiel que nous vous encourageons à développer, puisqu'il engendre une grosse charge au niveau des équipes.

Par contre, par rapport à la réalité de l'externalisation des soins, c'est l'état actuel. Vous me rassurez en partie, mais je reste vraiment inquiète. Si vous pouviez aussi faire attention à ce point et que l'on n'utilise pas les soins à domicile et des indépendants pour remplacer le personnel que l'on a mis volontairement à la porte, ce serait vraiment très positif pour le secteur et cela rassurerait les travailleurs.

Vous avez dit aussi il y a quelques minutes que vous ne vouliez pas favoriser le secteur de la marchandisation. Alors, faites-le, écoutez les travailleurs et valorisez les métiers parce que cette souplesse de fonction – je reviens souvent avec cela – est très inquiétante au niveau des soignants.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de poursuivre vos travaux.

Question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention de la sédentarité et la promotion de l'activité physique chez les jeunes en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prévention de la sédentarité et la promotion de l'activité physique chez les jeunes en Wallonie ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, une étude de Sciensano publiée début décembre 2024 met en évidence une diminution assez alarmante de l'activité physique chez les enfants et les adolescents en Belgique, particulièrement en Wallonie. Par rapport à l'enquête précédente qui datait de 2014-2015, le pourcentage d'enfants respectant la recommandation de l'OMS est passé de 42 % à 31 % chez les enfants de 3 ans à 9 ans et de 29 % à 19 % chez les adolescents. Ces chiffres reflètent une réduction notable du temps consacré à l'activité physique modérée à soutenue malgré une augmentation de la proportion d'enfants inscrits dans un club sportif.

Pour les jeunes de 10 à 17 ans, ce sont 81 % d'entre eux qui dépassent seulement les 2 heures quotidiennes recommandées en semaine. Cette sédentarité accrue est préoccupante, car elle s'accompagne d'une prévalence croissante du surpoids et de l'obésité.

Monsieur le Ministre, les résultats de cette étude semblent aller à l'encontre des attentes que nous pouvons avoir concernant l'efficacité des mesures mises en place pour promouvoir des modes de vie sains. Comment évaluez-vous la politique menée jusqu'à présent en Wallonie en matière de prévention et de promotion d'un mode de vie actif et équilibré ? Une collaboration entre l'AViQ et des organismes compétents en matière de promotion de l'activité physique chez les jeunes en Wallonie est-elle envisagée ?

Enfin, quelles autres actions concrètes pourraient être envisagées, notamment dans le cadre du Plan wallon de promotion et de prévention de la santé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette question pour laquelle, vous le savez, j'ai aussi une attention particulière. C'est vrai que la politique de prévention et de promotion du mode de vie actif et équilibré en Wallonie repose sur un suivi rigoureux des actions entreprises.

Les opérateurs, centres d'expertise et centres locaux en promotion de la santé et prévention fournissent annuellement des rapports d'activité basés sur des indicateurs de processus de réalisation et certains résultats. Ces données permettent de documenter la mise en œuvre des actions prévues dans l'axe 1.1 de la programmation 23.27, axée sur les modes de vie dans laquelle on retrouve l'alimentation, l'activité physique et la lutte contre la sédentarité.

Les projets retenus dans l'appel à projets 2024 intitulé « Tous ensemble vers une société en santé favorisant des modes de vie sains » feront l'objet d'une évaluation finale en 2025. Celles-ci viendraient alimenter l'évaluation globale du Plan wallon de prévention et promotion de la santé, dont la mise en œuvre est planifiée cette année.

Ces évaluations, ainsi que les résultats de l'enquête de consommation belge et les recommandations internationales, guideront la prochaine programmation et permettront, je l'espère, de mieux ajuster les actions entreprises. Cependant, malgré tous ces efforts, les résultats actuels restent préoccupants, notamment en ce qui concerne la diminution alarmante de l'activité physique – je ne parle pas de sports, je parle d'activités physiques – chez les enfants, chez les adolescents et surtout chez les jeunes femmes en Wallonie. Ces

constats soulignent les limites des mesures actuelles influencées par des environnements et des facteurs sociaux peu favorables à des comportements actifs ou des comportements dits plus sains.

Pour répondre à ces enjeux, une politique transversale intégrant une approche globale sur les déterminants de la santé est essentielle. Le comité de pilotage du Plan wallon de prévention et promotion de la santé illustre cette volonté d'adopter cette approche multisectorielle. Il renforce les synergies entre l'AViQ et d'autres acteurs, comme le Service public de Wallonie, pour soutenir des initiatives dans les domaines clés tels que la mobilité active. Je parle ici de marche, de vélo, entre autres. Ces collaborations intersectorielles constituent un socle visant à favoriser des projets globaux durables, ayant un impact sur les déterminants de la santé de nos plus jeunes.

En parallèle, vous savez que les partenariats se font aussi avec l'ADEPS, qui est un acteur incontournable de la promotion de l'activité physique, des stratégies sont déjà mises en place. Ces collaborations seront nettement plus renforcées et concrétisées en 2025 pour maximiser notre impact en Wallonie, puisque l'on est en train d'élaborer aussi en Fédération un plan commun de l'activité physique avec les collègues de l'ADEPS.

Dans cette dynamique, qui se fonde également sur la collaboration entre l'AViQ et Sciensano, les résultats des évaluations des actions actuelles seront donc déterminants pour orienter les initiatives futures. Et toutes ces nouvelles actions, j'espère plus ambitieuses, s'inscriront dans une démarche intersectorielle selon le principe de la santé dans toutes les politiques. Elles viseront donc des objectifs de promotion de la santé alignés sur les principes du développement durable et les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé sur l'activité physique et la lutte contre la sédentarité.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses complètes. C'est une thématique importante pour Les Engagés. On sait qu'une activité régulière contribue à une bonne santé. Je suis heureuse d'entendre qu'une collaboration renforcée verra le jour avec l'ADEPS en 2025.

Question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la consommation de tranquillisants et de somnifères chez les jeunes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la consommation de tranquillisants et de somnifères chez les jeunes ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, une récente étude du Centre flamand de l'expertise sur l'alcool et les autres drogues montre un aspect particulièrement inquiétant chez les jeunes Belges. La consommation de tranquillisants et de somnifères est en augmentation, notamment chez les jeunes filles. Entre 2011 et 2023, la proportion d'élèves ayant déjà utilisé ces médicaments est passée de 12 à 17 %, avec une consommation plus fréquente chez les jeunes filles que chez les garçons. Ces chiffres soulèvent des interrogations importantes, d'autant plus que cette consommation commence à un âge de plus en plus jeune.

Disposez-vous de données précises pour la Wallonie concernant l'évolution de la consommation de tranquillisants et de somnifères chez les jeunes ? Ces chiffres corroborent-ils les tendances observées au niveau national ? Quels facteurs identifiez-vous comme étant à l'origine de cette hausse inquiétante ? Le rôle des médicaments disponibles en vente libre a-t-il été étudié ? Dans quelle mesure l'automédication contribue-t-elle à cette hausse de la consommation ? Disposez-vous d'informations sur la proportion de médicaments obtenus sans prescriptions ou via des proches ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette question qui met en avant cette problématique importante pour nos jeunes. Je ne pense pas que j'ai tous les éléments de réponse à vos questions précises, mais, quoi qu'il en soit, je voudrais vous rappeler que nous finançons en Wallonie une enquête auprès des jeunes en âge scolaire qui nous permet d'avoir une vue sur la santé et le bien-être des jeunes. Ce sont les enquêtes HBSC qui renseignent tous les quatre ans sur la consommation d'alcool, les paramètres de sommeil, le bien-être mental entre autres, mais pas sur la consommation de médicaments parmi les jeunes.

Par ailleurs, l'enquête de santé par interview – l'enquête fédérale – permet de suivre l'utilisation autodéclarée des somnifères ou tranquillisants et d'antidépresseurs en Belgique dans une population générale. En 2018, 12,3 % de la population a consommé des sédatifs et 7,6 % des antidépresseurs au cours des deux dernières semaines. Cette proportion est plus importante chez les femmes et augmente bien sûr avec l'âge. Parmi les 15-24 ans, seulement 1 % déclarent avoir consommé des sédatifs dans les deux semaines précédentes et 1 % déclarent avoir consommé des antidépresseurs. Ces proportions semblent stables au fil des enquêtes.

Au-delà des chiffres, comme vous le savez, Madame la Députée, en Belgique, les tranquillisants tels que les benzodiazépines ainsi que la plupart des somnifères sont disponibles uniquement sur ordonnance en raison de leur potentiel de dépendance et des effets secondaires importants.

Ce sont les médicaments à base de plantes qui peuvent être vendus sans prescription, ainsi que ceux à base de mélatonine. Nous ne pouvons donc pas dire que l'augmentation de la consommation des tranquillisants et des somnifères soit liée à la problématique de la vente libre.

Le rôle des produits disponibles sans prescription médicale mérite d'être étudié de près. L'automédication est effectivement un facteur aggravant, souvent facilité par cette facilité d'accès à ces substances, parfois obtenues via des proches. Nous manquons cependant de données assez précises quant à la proportion exacte de médicaments obtenus de cette manière.

Parmi les facteurs expliquant une potentielle hausse de consommation des tranquillisants et somnifères, plusieurs éléments peuvent être mis en avant :

- le stress ;
- l'anxiété ;
- les troubles du sommeil qui touchent de plus en plus de populations, et de plus en plus de populations jeunes, et qui apparaissent donc comme des causes sous-jacentes majeures à la prise de ces médicaments ;
- la pandémie de la covid-19 ;
- les pressions scolaires et sociales.

Les différentes crises que nous vivons ainsi que l'exposition aux écrans ont sans doute amplifié ces phénomènes.

Nous sommes en contact régulier avec mes homologues de la Communauté française pour faire évoluer les projets de santé et de santé mentale à destination des jeunes. Je parle bien sûr des compétences de mes collègues Lescrenier et Glatigny, principalement sur la prévention et la promotion de la santé, qui restent la base pour les jeunes afin d'éviter cette consommation de médicaments.

Je vous reviendrai vers vous, Madame la Députée, ainsi que vers l'ensemble des députés, dès que nous aurons des avancées sur ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie beaucoup pour vos réponses. Cela pourrait être intéressant d'intégrer justement dans les enquêtes HBSC la prise de médicaments. Il faudra voir si cela est possible ou envisageable.

On voit bien que la santé mentale des jeunes reste fragile et qu'il faut vraiment s'y intéresser. Je vous remercie d'ailleurs d'en prendre grand soin dans vos politiques.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 56 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES
(Suite)

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du soutien financier au Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du soutien financier au Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE) ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie, le CRECCIDE, est une ASBL menant des actions d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs démocratiques avec pour objectif de faire de nos enfants et de nos jeunes des citoyens responsables. Elle est notamment connue des

municipalistes pour le rôle actif qu'elle joue au niveau des conseils communaux des enfants et des conseils consultatifs des jeunes.

Cette association est un acteur essentiel dans la mise en œuvre en Wallonie de l'article 12 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant qui consacre ce droit à la participation des enfants et des jeunes. Son professionnalisme et son travail sont unanimement reconnus, pour bien les connaître.

Aujourd'hui, il me revient des inquiétudes quant à la pérennisation des activités du CRECCIDE. En effet, l'ASBL n'aurait pas d'assurance quant à la prolongation de son financement. Confirmez-vous cette information ?

Envisagez-vous d'établir un financement structurel pour cette structure ? Ce ne serait qu'une juste reconnaissance de son engagement au bénéfice de tous les enfants et les jeunes, mais aussi des professionnels de terrain en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je pense que vous allez être déçue de ma réponse, mais je vais tout de même la donner. L'ASBL CRECCIDE est, en effet, très active – je vous rejoins tout à fait – et impliquée au niveau des conseils communaux d'enfants et des jeunes. Son implication a été davantage marquée lors de la mise en œuvre du Plan d'action relatif aux droits de l'enfant en Wallonie.

Ainsi, elle a bénéficié d'un financement d'environ 40 000 euros dans le cadre d'un appel à projets pour mettre en œuvre les projets participatifs du plan 2020-2024. Ce projet, soutenu par ma prédécesseure, visait à associer des enfants et de jeunes Wallons pour évaluer les actions du PADE et leur mise en œuvre.

Cependant, la compétence des droits de l'enfant relevant, sous cette législature, de Mme la Ministre Lescrenier, je vous invite à l'interpeller directement sur ce sujet.

Pour ce qui est de l'activité de l'ASBL liée aux conseils communaux d'enfants et de jeunes, notamment la demande de subvention sollicitée pour l'organisation du 11e Rassemblement régional des conseils communaux de jeunes, cette question n'entre pas non plus dans mes compétences directes. Elle relève de M. Desquesnes, Vice-Président et Ministre des Pouvoirs locaux, qui a, par ailleurs, remis un avis positif sur cette demande de financement.

Enfin, Madame la Députée, concernant votre question au sujet du financement structurel, il ne m'appartient pas de me positionner à ce stade-ci sur ce dossier. Comme exposé, il relève des compétences respectives de Mme la Ministre Lescrenier pour les droits de l'enfant et de M. le Ministre Desquesnes pour les droits locaux.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous demande de défendre cette ASBL auprès de vos deux collègues, puisque vous semblez convenir avec moi que c'est une ASBL importante dans le cadre du développement de la démocratie, notamment auprès des plus jeunes de notre société. Ce serait gentil, surtout pour eux, nos jeunes et nos enfants.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la crainte des relais sociaux concernant leurs subventions »

Question orale de M. Hazée à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'inquiétude quant à la pérennité des relais sociaux »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Dejardin, sur « la crainte des relais sociaux concernant leurs subventions » ;
- M. Hazée, sur « l'inquiétude quant à la pérennité des relais sociaux ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je vais revenir sur un sujet dont on a déjà parlé, notamment lors des débats budgétaires et à l'occasion d'une question écrite. Avec mon groupe, nous nous sommes opposés à la réduction des subventions dites « facultatives » pour les relais sociaux urbains. Le chiffre de 850 000 euros en moins était alors avancé. Apparemment, il est possible que ce soit beaucoup plus aujourd'hui.

J'ai repris contact avec les principaux intéressés pour leur faire part de vos réponses et du changement de paradigme les concernant. Cela a été une surprise pour moi d'apprendre que le montant des réductions allait finalement plus que doubler. D'après les informations du terrain, on est à 1 750 000 euros.

Les relais sociaux, à l'issue d'une seconde rencontre avec l'un de vos représentants, ont appris que leur budget pourrait, en réalité, être amputé de près de 2 millions d'euros, sans obtenir des réponses à leurs questions sur leur avenir. C'est d'autant plus incompréhensible que les chiffres de la pauvreté augmentent, vous n'en disconviendrez pas.

Tout d'abord, pouvez-vous me confirmer ou m'infirmer cette information sur le montant de près de 2 millions d'euros de réduction ? Doivent-ils craindre que le chiffre augmente encore prochainement ?

Dans votre réponse à ma question écrite du 20 décembre, vous m'écriviez : « Je m'engage à disposer dès 2025 des moyens nécessaires pour permettre le bon fonctionnement des équipes des relais, en ce compris le renforcement du Housing First ».

Comment comptez-vous articuler des réductions drastiques et des moyens nécessaires au bon fonctionnement dans un contexte où, comme je l'ai dit, la pauvreté augmente ?

Pourriez-vous, a minima, lever un coin du voile sur votre plan en la matière et les missions qui seront laissées de côté ?

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, comme la précédente intervenante, je reviens sur cet enjeu dans le suivi des discussions budgétaires, avec douleur, puisque depuis début novembre 2024, les relais sociaux sont dans l'inquiétude la plus complète par rapport à leur financement et à la pérennité de leurs actions en faveur des personnes sans abri.

Cette inquiétude est née lorsqu'un membre de votre cabinet a annoncé la baisse unilatérale pour 2025 de 850 000 euros du budget des relais. Je vous avais interrogé en date du 19 novembre dernier – d'autres aussi –, et vous aviez confirmé ce montant. Vous disiez que vous auriez d'autres éléments de réponse dans les semaines qui suivraient.

Cela n'a pas tardé, puisque deux semaines plus tard, nous apprenions que l'étendue des dégâts était beaucoup plus importante. Il apparaît qu'une réunion a ensuite eu lieu début décembre avec les relais sociaux, votre cabinet et l'administration. Un montant de l'ordre de 1 700 000 euros a été évoqué à la place de 850 000 euros, c'est-à-dire le double.

Dans le cadre de la présentation du budget 2025 en commission, début décembre toujours, quelques jours avant cette réunion, vous aviez confirmé la baisse de 850 000 euros pour les relais sociaux. Vous aviez aussi annoncé une diminution plus large de 4 700 000 euros pour ce qui concerne les appels à projets de jour et de nuit dans le cadre des subventions pour l'accueil et l'hébergement : une diminution au total de 5 550 000 euros pour l'ensemble du secteur de la sortie du sans-abrisme.

La réduction des moyens pour les relais sociaux se traduit concrètement par des personnes sans abri qui ne seront plus accompagnées correctement, par des statistiques de démembrement qui ne seront plus disponibles et par des projets de relogement qui seront diminués. Au final, notre crainte vive, c'est que cela fragilise les projets de sortie du sans-abrisme qui sont pourtant mis à l'honneur dans la Déclaration de politique régionale. Cela veut dire, in fine, des personnes à la rue en plus.

Dès lors, qu'en est-il ? Depuis lors, c'est le silence radio. Les relais sociaux sont dans l'expectative et en attente d'informations sur la réalité budgétaire, de façon concrète et pragmatique. Confirmez-vous une réduction qui passerait à un montant de 1 700 000 euros, telle qu'elle a été évoquée avec les coordinateurs et coordinatrices de relais sociaux ?

Quelle communication formelle est prévue ? A-t-on la confirmation d'un chiffre pour permettre aux personnes qui gèrent ces structures d'avoir une vue claire sur la situation ?

Enfin, quelles solutions concrètes avez-vous prévues pour assurer la pérennité relais ? C'est un des éléments que vous aviez portés dans cette Commission : la recherche de solutions concrètes dans ce contexte budgétaire tel que le Gouvernement semble vous l'avoir imposé.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, ma réponse va être courte et va vous décevoir, parce que je n'ai pas les éléments de réponse. On est le 14 janvier par rapport à une annonce qui a été faite fin 2024. Le budget initial 2025 fait bien état d'une diminution de 850 000 euros et pas de 1 750 000 euros, comme vous voulez absolument le répéter. Cette information a été confirmée aux relais sociaux urbains et intercommunaux lors d'une réunion qui s'est tenue le 5 décembre dernier en présence des coordinateurs généraux. Une prochaine réunion est organisée dans quelques jours, le 20 janvier 2025, pour continuer à réfléchir avec eux sur des solutions pérennes.

Je comprends néanmoins vos inquiétudes et les inquiétudes exprimées par les acteurs du secteur, et j'y accorde toute mon attention. Mes équipes maintiennent un dialogue constant à travers des rencontres, des collaborations étroites. C'est par le biais de la concertation et d'une meilleure coordination, j'en suis sûr, que nous pourrons ensemble identifier des solutions adaptées malgré une diminution de certains

financements. Ma volonté, en accord avec la DPR, est bien de poursuivre le soutien aux dispositifs de solidarité, comme le programme Housing First, qui sont cruciaux pour promouvoir une société plus inclusive.

Par ailleurs, d'autres mesures, comme le renforcement des équipes des relais sociaux, devraient également être conservées.

Enfin, en ce qui concerne ces questions d'ordre budgétaire, je disposerai d'informations nécessaires dans les semaines à venir et nous aurons une communication tout à fait transparente et franche par rapport à vous, mais surtout par rapport aux acteurs du secteur, pour savoir les politiques et actions que l'on pourra mener en 2025, mais surtout après 2025. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Cela ne nous réjouit effectivement pas et ne nous rassure pas. Si vous maintenez que c'est un chiffre de 850 000 euros, on est tenté de vous croire, mais des informations nous remontent du terrain et la diminution ou la fin de différentes subventions portent le montant à 1,7 million, voire 2 millions d'euros.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Je voudrais voir le calcul.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vais demander les informations puis reviendrai vers vous. Je pense que vous êtes convaincu par la nécessité d'investir dans cette matière. Il faut y faire attention, parce que l'on ne peut pas continuer à mettre les plus pauvres et les plus précarisés de notre société sur le côté. Cela ne résoudra rien. Ce n'est pas dans cette société que nous, Parti socialiste, voulons vivre et évoluer.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Pour ce qui nous concerne, nous non plus ne cherchons à aucun moment à faire croire à quelque chose qui ne serait pas. Nous avons entendu des informations avec des personnes qui sont alarmées par des chiffres qui circulent, qui viennent manifestement de vos services ou de votre cabinet. Lorsqu'il est question de 1,7 million d'euros, ce n'est pas nous qui l'inventons. Si nous avons le même chiffre alors que nous ne sommes pas parlé avant cette Commission, j'en fais le serment, c'est bien que ces informations circulent à un moment donné. Nous sommes là pour les relayer.

Vous dites : « Je vous rassure, c'est seulement 850 000 euros ». Si c'était vrai, ce serait un premier pas, même si nous sommes dans une réduction. Le fait que vous ne soyez pas encore tout à fait au clair ne peut que renforcer les inquiétudes de ceux qui sont en charge de ces structures et surtout en charge des politiques là derrière.

Je pense l'avoir déjà exprimé lors de la séance plénière, il y a beaucoup de difficultés dans le budget du Gouvernement, mais celle-ci est vraiment douloureuse, tenant compte de la problématique en cause. Croyez bien qu'à aucun moment nous ne chercherons à faire croire à des éléments infondés.

S'ajoute l'enjeu des subventions facultatives où nous continuons à ne pas voir clair. Je rappelle ce que vous avez dit lors de la conférence de presse : « En matière d'action sociale, les structures d'accueil pour les personnes fragilisées verront leurs moyens garantis en 2025 ». Croyez bien que, dès lors que cette affirmation rassurante début octobre, lorsqu'elle est contredite par les chiffres début novembre, elle entame la confiance légitime. C'est donc une question qui mérite d'être prise à bras-le-corps – vous le mesurez –, et il faut que ces structures reçoivent les moyens qui leur permettent de remplir leurs missions ô combien fondamentales.

Question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la stratégie du Gouvernement concernant le secteur des services d'aide et de soins à domicile »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la stratégie du Gouvernement concernant le secteur des services d'aide et de soins à domicile ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, dans la DPR, le Gouvernement s'engage à maintenir l'offre de services et d'emplois dans le secteur du maintien à domicile sur le territoire wallon, mais aussi à répertorier et à cartographier l'ensemble des différents services, afin « d'en évaluer la pertinence et d'assurer un meilleur déploiement ». À ce stade, avez-vous déjà procédé à cette évaluation ? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il ?

Vous évoquez également votre volonté de lutter contre la pénurie de personnel dans le secteur, notamment en amplifiant la validation des compétences via le FOREm pour le métier d'aide familiale, afin de l'ouvrir à de nouveaux profils. Un dossier a-t-il été introduit au niveau du consortium de compétences ? Si oui, où en est-il ?

Vous avez aussi mentionné le fait que d'autres pistes pour pallier la pénurie étaient en discussion. Pouvez-vous revenir sur l'état d'avancement de cette réflexion ? Quels acteurs y sont associés ? Avez-vous déjà dégagé des actions concrètes ?

De manière plus large, vous avez marqué votre volonté de mener une révision globale de la législation SAFA et de la circulaire Barème. Comment entendez-vous mener cette révision ? Avez-vous déjà initié un travail à ce niveau ? Quels sont les objectifs ?

C'est aussi, afin d'assurer une meilleure accessibilité aux SAFA que votre prédécesseur, Mme Morreale, avait pris la décision d'augmenter l'intervention régionale dans la contribution des bénéficiaires de ces services de 0,4 euro à 1,9 euro. La mesure a été financée pour 2025. Comment intégrerez-vous cet élément dans votre réflexion ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, premièrement, dans son plan d'entreprise, en cours d'approbation par les instances, via le projet Octopus, l'AViQ concrétise le cadastre de l'offre de services d'accompagnement et de soins de première ligne. Il s'agit de centraliser, dans une base de données unique, une information claire et structurée sur l'ensemble des dispositifs de protection sociale wallonne à disposition des usagers, des partenaires et des agents, disponible via l'ensemble des canaux d'information de l'agence – le web, le téléphone ou un bureau physique –, partagée avec les administrations régionales et communautaires – le SPW, les UAP, l'Aide à la jeunesse, l'ONE, l'enseignement entre autres – ainsi qu'avec les partenaires en charge de l'accueil et de l'orientation des bénéficiaires.

La base de données reprendra les informations en termes de démarches, formulaires, bases légales, informations financières, gestionnaires AViQ. À cet égard, l'AViQ alimentera l'outil IODDA unique pour toutes les administrations wallonnes selon un principe d'accessibilité maximale de l'information.

Deuxièmement, la pénurie de travailleurs dans le secteur de l'aide aux familles est un problème connu qui s'est accru avec la pandémie. Outre des campagnes de sensibilisation auprès des écoles et du public en général, des pistes sont évoquées pour rendre le métier attractif et pour affiner les sélections auprès des organismes de recrutement.

Le secteur, via les fédérations, collabore avec les divers organismes concernés pour trouver des pistes qui, d'une part, permettraient d'identifier la pénurie en ajustant les questionnaires à la réalité du secteur, et d'autre part, qui permettraient d'élargir les profils pouvant postuler à des postes vacants en proposant des formations complémentaires aux diplômes dont dispose le travailleur. Sont cités, par exemple, les éducateurs et les puéricultrices. Dans ce même cadre, l'AViQ et le FOREm unissent leurs efforts au travers de la mise en œuvre de leurs protocoles de collaboration.

Pour la validation des compétences, un projet d'arrêté du Gouvernement wallon a été adopté en première lecture à la fin de la législature précédente. Les avis ont été rendus en élargissant le point de vue, ce qui implique de remettre le travail sur le métier pour y répondre. Ce travail est une priorité pour nous pour l'année 2025.

Enfin, comme vous le mentionnez dans votre question, en diminuant le prix horaire d'une aide familiale de 1,5 euro au 1er juillet 2024, la volonté du Gouvernement est bien d'améliorer l'accessibilité financière de l'offre des SAFA en revalorisant l'intervention régionale, afin de diminuer la quote-part du bénéficiaire.

Vu la nécessité de mettre une mesure rapidement en place et vu les nombreuses réclamations du secteur sur le coût des aides familiales, la Wallonie a pris une mesure qui pouvait être rapidement mise en œuvre et qui répondait aux souhaits de la population.

Cette mesure répond en partie aux effets négatifs liés à la non-indexation des tranches de revenus, impactant la capacité des bénéficiaires à maintenir une aide en adéquation à leurs besoins, particulièrement pour les publics cibles les plus précarisés. Toutefois, à plus long terme, l'idée est bien d'entamer des travaux pour une refonte complète du mécanisme de participation financière des bénéficiaires des services SAFA, la précédente législature ayant permis de réaliser un audit financier du secteur et de poser ainsi les bases de l'évaluation que vous évoquez.

Il s'agira de simplifier le dispositif qui cumule les règles successives en additionnant différentes subventions pour arriver à un forfait reflétant l'exercice de la mission de l'aide à domicile en réduisant les charges administratives tant du côté des SAFA que de l'administration et des contrôles. Ainsi, cela permet d'assurer une meilleure lisibilité au dispositif et à son monitoring.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos différentes réponses. J'entends bien que votre volonté politique est de résoudre la pénurie de personnel, notamment en améliorant l'accessibilité à ces études pour des personnes qui auraient déjà certains titres dans leur portefeuille. J'ai envie de vous dire, Monsieur le Ministre, que je viens de ce secteur, car j'y ai travaillé durant 20 ans. Il n'y a pas que cela. Vous devez absolument aller à la rencontre des SAFA, mais surtout des aides familiales qui souffrent malheureusement – on n'a pas attendu le covid pour

qu'elles souffrent de cela – d'une méconnaissance des tâches qu'elles font au quotidien. On les prend vraiment pour ce qu'elles ne sont pas, alors qu'elles font un travail tout à fait fondamental de base pour permettre à notre population de rester chez elle en toute autonomie et en toute sécurité.

Vraiment, Monsieur le Ministre, essayez de rencontrer des aides familiales qui vous expliqueront, elles, avec leurs mots, pourquoi personne ne veut suivre ces études qui, au demeurant, sont vraiment très intéressantes et qui ouvrent sur un métier vraiment passionnant, certes mal considéré, je dois bien l'avouer, ne serait-ce même qu'en termes financiers et surtout de pénibilité.

J'ai bien entendu le fait que vous vouliez refondre complètement le système, ce qui m'amène à penser que vous allez bientôt mettre sur la table une proposition de taxe autonomie. Pour rappel, le secteur s'était suffisamment manifesté auprès de Mme Greoli en disant qu'il n'en voulait pas. Je n'aurai de cesse ici de le rappeler, au sein de cette Commission, que le secteur n'en veut pas. Les aides familiales n'en veulent pas et les patients n'en voudront pas. En tout cas, nos bénéficiaires n'en voudront pas non plus. Donc, croyez-moi, je vais suivre ce dossier à la trace.

Question orale de Mme Vandorpe à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prime à l'intégration pour les entreprises de travail intérimaire »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prime à l'intégration pour les entreprises de travail intérimaire ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la prime à l'intégration est une aide publique quasi inconditionnelle octroyée via l'AViQ afin d'inciter à l'embauche des personnes porteuses de handicap. Cela consiste en un remboursement de 25 % de la rémunération à charge de l'entreprise pendant un an. Cela comprend aussi bien le salaire brut que les cotisations patronales de sécurité sociale proportionnelles aux salaires pris en compte.

On le sait, c'est la principale intervention prévue par la législation qui est sollicitée dans le cadre de l'intégration professionnelle des personnes porteuses de handicap dans les entreprises dites « classiques ». Un des enjeux soulignés par le rapport 2023 qui porte sur ce sujet est le faible recours à cette prime par les entreprises de travail intérimaire, et ce, malgré des modifications qui visent à faciliter l'accès pour ces entreprises.

Pourtant, les missions d'intérim représentent des chiffres importants chaque année et le rapport précise donc que des efforts sont déployés pour développer l'implication de ce secteur, car il est évident qu'il existe un besoin certain.

Monsieur le Ministre, quels sont les éléments qui peuvent expliquer ce faible recours à cette prime à l'intégration dans le secteur intérim ? Quelles mesures de facilitation ont été adoptées ? Comment, concrètement, permettre la collaboration avec le Fonds sectoriel de formation envisagée afin d'améliorer les taux de recours dans le secteur intérimaire ? Quelles sont éventuellement les autres possibilités alternatives proposées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le secteur de l'intérim est un pourvoyeur d'emplois avec lequel l'AViQ, via notamment sa Direction de l'emploi et de la participation sociale, collabore depuis des années. Travi – précédemment, le FFI, le Fonds de formation des intérimaires – et l'AViQ ont construit ensemble le projet « Hand in Job », toujours d'actualité, dont les objectifs sont :

- d'informer les consultants en intérim pour qu'ils se sentent plus à l'aise vis-à-vis du handicap ;
- de stimuler les employeurs à l'accueil de candidats dans leurs entreprises ;
- de diriger de façon appropriée les personnes en situation de handicap vers les consultants.

Le site de l'AViQ renseigne sur les listes, tenues à jour par Travi, des consultants sensibilisés à ce public.

Aucun indicateur ne permet actuellement de déterminer de façon précise l'impact positif de ce projet. Le nombre de demandes de prime à l'intégration introduites par les enseignes d'intérim auprès de l'AViQ constitue un repère, mais ne donne qu'une vue assez parcellaire de la situation.

Cet incitant est par ailleurs octroyé uniquement aux personnes admissibles au bénéfice des interventions de l'AViQ qui, de surcroît, ont connu une période d'inactivité professionnelle d'au moins six mois au cours des neuf mois qui précèdent l'entrée ou le retour en service. Il est probable que des personnes en situation de handicap s'adressant aux agences d'intérim ne remplissent pas les conditions de la prime ou ne signalent simplement pas leurs difficultés de santé ou

les aménagements qui leur seraient utiles pour travailler, parfois délibérément.

De plus, tous les consultants ne connaissent pas son existence ou omettent d'y faire référence. Un travail d'information et de sensibilisation des services de l'AViQ vers le secteur de l'intérim demeure essentiel, mais demande aussi un travail de réseautage constant, afin de faire vivre cette collaboration. Il serait intéressant de réfléchir à fluidifier ces contacts, afin d'augmenter le nombre de travailleurs intérimaires en situation de handicap, voire de soutenir, en collaboration étroite avec le secteur, leur transition vers des contrats beaucoup plus pérennes.

Néanmoins, il restera probablement difficile, dans le cadre de certaines missions d'intérim courtes et en regard des besoins d'adaptation matérielle de certains postes de travail, de faciliter le recours aux missions d'intérim pour toute personne en situation de handicap.

Enfin, le caractère commercial des activités du secteur de l'intérim a déjà constitué aussi un obstacle à sa participation et à des appels à projets de l'AViQ financés par le Fonds social européen dans le cadre du soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse. C'est un peu dommage que l'on n'ait pas de chiffres et que l'on ne sache pas avoir de chiffres. Il faut essayer de faire un état des lieux et de creuser un peu plus, car on ne mène de nouvelles politiques que si l'on a une base chiffrée qui nous permet d'avancer et de quantifier ces éléments.

Je remarque néanmoins qu'il y a cette volonté de communication, de sensibilisation auprès des agences d'intérim. Il y a encore une marge de progression, il faut continuer et s'y investir, parce que l'on sait à quel point l'inclusion est une richesse.

Question orale de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le lien avéré entre urbanisme, santé et cohésion sociale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le lien avéré entre urbanisme, santé et cohésion sociale ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, chers collègues, le 16 décembre dernier, a été publié par Hélène Ancion, sur le site de Canopea, un article intitulé « Un Schéma de développement territorial qui nous veut en bonne santé ». Cet article fait le lien entre des notions comme les services écosystémiques, les espaces publics de qualité, les infrastructures vertes, les villes et les villages à 10 minutes, qui font partie du nouveau vocabulaire du Schéma de développement du territoire avec le fait de favoriser la bonne santé : « Les examiner de près montre que, du même coup, elles favorisent la cohésion sociale ».

Monsieur le Ministre, c'est pour cette question que je voulais venir.

Le lien entre la santé et l'aménagement du territoire a été avéré, il a été souvent démontré. Par contre, on ne va pas toujours jusqu'à faire le lien, qui m'apparaît pourtant évident, avec la cohésion sociale aussi. Cet article met en évidence le lien entre les conditions de vie et les inégalités sociales reconnues à l'échelle wallonne. Elles ont été reconnues par l'IWEPS.

Je voudrais aussi vous sensibiliser à ce qui s'est passé en 2021 lors des dramatiques inondations de la Vesdre. Ce sont les inégalités sociales qui ont été mises en évidence par rapport aux personnes qui ont perdu la vie ou qui ont été complètement démunies. Le lien est évident entre conditions de vie et inégalités sociales. L'IWEPS avait aussi mis en évidence ce lien. Les services écosystémiques sont aussi des services sociaux, c'est la conclusion de l'article.

C'est tout sauf anecdotique, de mon point de vue, et ça l'est d'autant moins que je pouvais lire dans la presse, encore cette semaine, qu'une de vos grosses priorités est le plan Environnement-Santé 2025-2029. C'est évident qu'il y a un impact de l'aménagement du territoire sur les conditions de vie. Par exemple, si vous voulez agir sur la qualité de l'air, il va falloir agir sur l'urbanisme et sur la mobilité.

Avez-vous pris connaissance de cet article ? J'imagine que, depuis que j'ai transmis ma question, cela a été fait, je l'espère. Quelle est votre lecture politique de celui-ci ? Avez-vous pris des contacts pour davantage soutenir l'une ou l'autre piste d'urbanisation favorable à la cohésion sociale ? Quelles sont, selon vous, les mesures du nouveau SDT à soutenir prioritairement ? Je donnais un exemple par rapport à la qualité de l'air, mais je visais aussi la cohésion sociale en particulier. C'est pour cela que j'ai pris l'exemple de la Vesdre.

Avez-vous pris des contacts avec votre collègue ministre de l'Aménagement du territoire ? Certains axes seront-ils prioritaires et ainsi repris dans le plan Environnement-Santé et Cohésion sociale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, en effet, la prise en compte des publics vulnérables dans l'aménagement du territoire est essentielle pour promouvoir la cohésion sociale. Dans certaines communes, rurales notamment, certains publics fragilisés se retrouvent éloignés de tout – des commerces, des services, des cabinets médicaux, des arrêts de bus, et cetera –, fragilisant grandement leur accès aux droits.

Diverses mesures sont à encourager de manière à créer un environnement plus équitable et inclusif, renforçant ainsi la cohésion sociale. En voici quelques-unes :

- en matière d'accessibilité, il convient de s'assurer que les infrastructures et les services publics soient accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et aux familles avec de jeunes enfants ;
- en matière de logement, il faut favoriser le développement des logements, singulièrement les logements publics qui hébergent des publics plus fragilisés et moins mobiles, à proximité de l'offre de services ou à distance de marche raisonnable ;
- pour les services de santé et sociaux, il faut veiller à ce que la localisation des services de santé et des structures d'accompagnement pour les personnes vulnérables, telles que les sans-abri, les personnes en situation de handicap et les migrants, soient aisément accessibles et répartis uniformément sur le territoire ;
- concernant les espaces publics inclusifs, il faut encourager la création d'espaces publics sûrs et accueillants pour tous, propices aux rencontres, aux interactions et à la vie communautaire ;
- en matière de mobilité, il y a un travail d'aménagement de l'espace public de manière à favoriser une mobilité douce, sécurisée vers les services, mais aussi vers les transports en commun ;
- en matière d'accessibilité, j'entends élaborer avec l'AViQ, le collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles – le CAWaB – et tous mes collègues du Gouvernement et les administrations qui en dépendent une stratégie d'accessibilité aux PMR dont l'adoption d'un décret d'accessibilité en Région wallonne. Je pense l'avoir déjà évoqué dans cette Commission.

Par ailleurs, la publication que vous mentionnez est d'abord et avant tout la production d'une fédération sectorielle qui rassemble des associations environnementales belges qui défendent l'environnement en Wallonie et en Belgique. Par essence, il s'agit de défendre un positionnement. Toutefois, le travail abordé par l'article relève de la stratégie territoriale pour la Wallonie adoptée par le précédent GW et qui oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire.

Y est fournie une analyse du territoire actuel et y est déployé un plan d'action répondant à trois axes d'objectifs : la soutenabilité et l'adaptabilité, l'attractivité et l'innovation, et enfin la cohésion et la coopération. Le lien entre urbanisme et santé est pris en compte depuis longtemps, avec de nombreux exemples internationaux, mais aussi en Wallonie, par exemple en limitant l'usage de la voiture, en développant des pistes cyclables, en favorisant la mobilité douce, en diminuant les nuisances sonores, en améliorant la qualité de l'air, entre autres. Ce sont des déterminants de la santé qui sont importants, à la fois en termes de conséquences sur la morbidité, mais aussi sur la qualité de vie et l'OMS, comme vous le savez, a développé cette approche en parlant d'urbanisme favorable à la santé.

En collaboration entre l'AViQ et le SPW Mobilité, cette collaboration a déjà été mise en place afin de faire le lien entre mobilité et santé, en particulier via la collaboration au sein du comité de pilotage du Plan de promotion de la santé. Il faut donc poursuivre ces collaborations pour davantage soutenir l'une ou l'autre des pistes d'urbanisation favorables à la cohésion sociale. Je compte mettre en place une plateforme interadministrative wallonne en matière d'environnement et de santé, où chaque administration contribuera selon ses compétences. Compétente d'abord pour ces deux aspects, cette plateforme constituera, j'espère, une opportunité pour aborder d'autres thématiques et s'élargir en fonction de l'évolution des besoins.

Pour ce qui concerne les mesures du nouveau Schéma de développement de territoire, le SDT, celui-ci relève de la compétence de mon collègue en charge de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux. Toutefois, dans une optique de santé dans toutes les politiques, toutes les mesures ayant un impact positif sur la santé des citoyennes et citoyens sont à considérer favorablement. Peuvent être cités notamment les transports, l'accessibilité des commerces en mobilité

douce, la végétalisation de nos villes, la lutte contre les inégalités, l'amélioration de la santé et le bien-être de tous.

Parmi les différents enjeux, je relèverai des modes de transport plus durables qui doivent être développés et consolidés pour contribuer à la lutte contre la diminution des émissions de gaz à effet de serre pour préserver la santé de nos concitoyens, et surtout améliorer la cohésion territoriale. Ce développement doit tenir compte des spécificités de nos territoires.

Parmi les différents principes, sans être exhaustif, je citerai simplement les mesures prévues dans les politiques wallonnes du climat et dans le plan Environnement, l'amélioration du cadre de vie et de la mobilité – c'est du ressort de mon collègue –, l'aménagement des espaces publics, entre autres. C'est dans cette optique que le prochain Plan de promotion de la santé, qui me concerne, doit se concevoir.

En effet, il faut se fixer des objectifs wallons de santé basés sur des déterminants de santé et ainsi impliquer toutes les compétences wallonnes dans l'opérationnalisation de ces objectifs et des moyens à dégager. Dès lors, il sera important de prendre en compte dans l'écriture de ces prochains plans des objectifs de développement durable et d'intégrer la thématique de la santé environnementale que la programmation actuelle du plan ne couvre pas. C'est une évolution que l'on veut absolument amener en 2025.

Pour l'instant, l'accent est déjà mis sur le développement des modes de vie sains à travers des actions de sensibilisation qu'il faut amplifier et pour lesquelles il faut éventuellement innover. Cependant, il convient que la qualité de l'air, l'accès aux soins de santé, en ce compris la prévention, soient pris en compte dans des projets de développement de nos villes et de nos villages. Ce sera une des nouvelles spécificités de ce futur plan. Je promeus donc une approche intersectorielle dans laquelle les déterminants de la santé et de la qualité de vie guident et guideront les décisions politiques pour le bien-être de chacune et de chacun.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse, j'ai envie de dire touffue, et qui met bien en avant – je crois que vous y êtes vraiment sensible, en tout cas je l'espère – le lien entre l'environnement dans lequel on vit, l'aménagement du territoire et la santé.

Cependant, quand vous dites : « On prend cela en considération de longue date en Wallonie et on limite l'usage de la voiture ». Je pourrais mettre quelques bémols : peut mieux faire, de mon point de vue, pour la santé. On ne parle que de la voiture, mais il y a aussi tout le verdissement des espaces publics. Il y a plein de choses que vous avez dites où je pense que l'on peut bien mieux faire et que la santé des citoyennes et citoyens wallons s'en ressentira.

La deuxième chose est la cohésion sociale. Ce n'est pas négligeable du tout. Comme vous avez les deux compétences, j'en profite pour venir devant vous et dire : par rapport à la cohésion sociale, la façon dont l'environnement est déterminant et dont certains espaces, notamment des espaces publics ou des espaces urbains, peuvent entraîner une différence et une non-cohésion sociale et promouvoir des choses qui ne devraient pas l'être. J'ai essayé de mettre en évidence ce lien entre la cohésion sociale ; je pense que les inondations de 2021 l'ont mis en évidence. On peut en reparler. Je ne vais pas prendre une demi-heure pour le faire, mais il y a un lien évident.

Je mets beaucoup d'espoir dans la plateforme intersectorielle, comme vous l'avez dit. J'espère que vous n'allez pas oublier cette dimension parce qu'elle est loin d'être négligeable. Cela peut paraître des liens un peu tirés par les cheveux, mais c'est tout sauf cela, études internationales à l'appui.

Enfin, cela me ferait vraiment plaisir que, à la suite de ces plateformes intersectorielles, à votre plan et à votre réflexion, on puisse avoir un partage de réflexion, voire un partage de budget avec votre collègue, le ministre de l'Aménagement du territoire, et dire que l'on fait converger les moyens pour agir structurellement sur le fond. L'aménagement du territoire n'est pas une dimension négligeable dans cette action structurelle.

Question orale de Mme Morreale à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le plan Grand Froid »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le plan Grand Froid ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, cette nuit, il a fait jusqu'à -15 degrés, des températures qui sont mortelles pour celles et ceux qui ne se mettraient pas à l'abri ou qui n'auraient pas d'endroit pour pouvoir se loger au chaud.

Le plan Grand Froid est activé chaque année à partir de novembre. Il me revient que de nombreuses

personnes restent néanmoins sans solution, parce que les abris sont saturés. Pour prendre un exemple, on a un immeuble et l'on a mis un étage supplémentaire. On a l'impression que, malheureusement, la demande est tellement importante qu'il faudrait quasi un deuxième building à côté pour répondre aux besoins d'extrême urgence des situations qui sont graves.

Sous l'ancienne législature, on avait mis en place des mesures. Parfois, quand cela débordait, quand ils ne savaient pas répondre, on a pallié la situation en ouvrant des places supplémentaires pendant ces situations de grand froid.

Avez-vous eu ou pas des retours de terrain vous disant qu'ils n'arrivaient pas à absorber l'ensemble des demandes ? Vu la situation – à la fois le nombre de personnes qui ne savent pas être accueillies dans les abris de nuit pour des situations d'extrême urgence ou parce qu'il fait particulièrement froid – ne pourriez-vous pas activer des mesures particulières pour permettre à chacun de dormir sans risquer sa vie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vais lire ma réponse, même si j'aimerais bien dialoguer avec vous sur cette problématique. J'ai aussi des chiffres à vous donner pour vous rendre compte que la garantie d'une place pour chaque personne est capitale, mais que nous n'avons pas encore de signalement à ce jour que la situation est critique.

En tout cas, la problématique est cruciale. Le climat ne nous aide pas et les personnes sans abri sont particulièrement vulnérables à cette situation, qui va encore perdurer quelques jours, voire quelques semaines.

En Wallonie, ce plan Grand Froid 2024-2025 est activé – vous le savez mieux que nous – depuis le 1er novembre ; c'est la date où on l'a activé. Ce plan repose sur la coordination des sept relais sociaux urbains, qui ajustent chaque année leurs actions en fonction des spécificités et des priorités de leur territoire. Les acteurs de terrain, en lien direct avec ces besoins locaux, élaborent un cahier des charges adapté aux réalités évolutives identifiées.

Pour soutenir ces efforts, la subvention additionnelle de 564 086,25 euros a été allouée aux relais sociaux pour l'hiver 2024-2025. Hors période hivernale, les abris de nuit couvrent 253 lits qui seront mis à la disposition des personnes en situation de grande précarité sur l'ensemble de notre territoire wallon. En période hivernale, le nombre de lits disponibles, abris de nuit et lits d'urgence confondus, est porté à 417 répartis sur le territoire de la manière suivante.

Je vous donne les chiffres pour que vous ayez une idée :

- 89 à Charleroi ;
- 98 à Liège ;
- 26 à La Louvière ;
- 38 à Mons ;
- 30 à Tournai ;
- 13 à Verviers ;
- 63 à Namur ;
- 13 à Mouscron ;
- 25 à Waremme ;
- 22 à Arlon.

La situation de ces derniers jours est critique pour ces personnes vulnérables, bien que nous ayons été confrontés à des contextes similaires les hivers précédents, vous le savez mieux que nous. J'en suis pleinement conscient et je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance pour les actrices, les acteurs et les équipes mobilisées pour gérer cette situation compliquée. Leur engagement et leur dévouement dans la gestion de ces dispositifs sont essentiels et j'insiste devant la Commission pour que l'on salue l'effort de ces professionnels.

Madame la Députée, à ce jour, je n'ai reçu aucun signalement des relais sociaux indiquant une saturation des abris de nuit. Cependant, je reste et je resterai extrêmement attentif à cette question. Je suis en contact régulier avec la Direction de l'action sociale du SPW IAS et celle de l'Observatoire wallon du sans-abrisme, puisque nous collaborons étroitement pour accompagner les relais sociaux et leurs partenaires dans la mise en œuvre de ce plan Grand Froid, ainsi que pour trouver des solutions adaptées. Notre objectif est clair, vous le connaissez : garantir à chaque personne en détresse un accès à des solutions d'accueil dignes et adaptées, même dans les périodes les plus difficiles ; c'est le cas actuellement.

Je vous assure, Madame la Députée, que si l'on m'annonce des situations critiques dans les jours qui viennent, je prendrai des mesures particulières pour garantir cet objectif.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie pour votre ouverture, Monsieur le Ministre.

Quand j'étais ministre, je faisais des maraudes sans caméra et sans journaliste. J'avais l'occasion de voir comment fonctionnait le plan Grand Froid. Cette fois-ci comme députée, j'ai eu l'occasion de faire la même chose. Cela a attiré mon attention sur le fait qu'il y avait des personnes qui dormaient dans des tentes dans les bois. J'ai rencontré l'une ou l'autre de ces personnes avec lesquelles j'ai eu l'occasion de discuter.

Elles m'expliquaient avoir été rejetées parce qu'elles ont droit à un délai, un temps dans les abris de nuit qui ne peut pas dépasser sept jours. Elles m'expliquaient

avoir été sept jours dans une institution – un abri de nuit – puis sept jours dans une autre. Leur quota étant épuisé, elles dormaient dans une tente Quechua. Je vous avoue que, cette nuit, je n'ai pas dormi en imaginant ce que cela devait être si ces personnes n'avaient pas trouvé un abri.

Je me dis que, à situation exceptionnelle, il faut essayer de trouver des réponses exceptionnelles. Je n'hésiterai pas à vous mettre en contact avec les personnes qui m'ont relayé ces situations. Cette réalité m'a par ailleurs été malheureusement confirmée par les abris de nuit que j'ai contactés.

Question orale de M. Cloquet à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état des lieux de l'amiante en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'état des lieux de l'amiante en Wallonie ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, lors de la précédente Commission, mon collègue Loris Resinelli vous avait interpellé au sujet de la législation flamande sur l'amiante et l'obligation de fournir un certificat amiante lors de la vente d'un bien immobilier. J'aimerais aujourd'hui approfondir le sujet de l'amiante en parlant des inventaires.

L'arrêté royal du 16 mars 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante impose aux employeurs d'établir un inventaire de la totalité de l'amiante et des matériaux contenant de l'amiante présents dans leurs bâtiments. Disposez-vous de chiffres sur la proportion d'employeurs ayant effectivement établi cet inventaire ? Quels sont les mécanismes de contrôle mis en place en Wallonie pour s'assurer que ces inventaires soient effectués ?

La Région wallonne possède-t-elle et a-t-elle répertorié les inventaires d'amiante des bâtiments publics : écoles, hôpitaux, administrations, voire logements sociaux ? Savez-vous où en est le désamiantage des bâtiments publics ?

Existe-t-il des subsides pour aider les particuliers à désamianter leurs biens immobiliers ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, merci pour cette question importante sur l'état des lieux de l'amiante en Wallonie. C'est une problématique très importante au niveau environnemental et au niveau de la santé publique.

Les inventaires à la charge des employeurs visent le risque d'exposition des travailleurs à l'amiante et sont régis par le droit fédéral et particulièrement le livre VI, titre 3, du Code du bien-être au travail. Cette législation ne prévoit pas la centralisation de données des inventaires, ceux-ci devant être uniquement tenus à disposition de l'inspectorat du Code du bien-être au travail et transmis aux conseillers en prévention.

En ce qui concerne les bâtiments publics de la Région wallonne, le Secrétariat général du SPW tient un inventaire de toutes les applications amiantées identifiées dans les différents bâtiments publics.

En ce qui concerne les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les sollicitations de l'ISSeP dans le cadre d'une étude réalisée pour le Département du sol et des déchets n'ont pas permis de recueillir les données, celles-ci ayant été jugées confidentielles. Enfin, les inventaires réalisés par l'ISSeP à la demande des propriétaires de bâtiments sont réservés aux commanditaires et ne fournissent pas non plus une cartographie complète de la situation.

Le projet de cadre réglementaire sur les inventaires prédéconstruction déchets-matériaux, initié sous la précédente législature, prévoit de centraliser les données d'inventaire à réaliser en exécution de la réglementation régionale. Les travaux en ce sens doivent être poursuivis.

Enfin, en réponse à votre dernière question, il n'existe actuellement pas de subside spécifique pour le désamiantage des bâtiments, qu'ils soient publics ou privés. L'opportunité en sera examinée dans le cadre de la préparation d'actions en matière de gestion de l'amiante en Wallonie, tenant compte des moyens budgétaires disponibles. Votre question a tout son sens, puisque l'on doit remettre en place une politique ambitieuse par rapport à ce désamiantage.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces explications claires et surtout pour votre plan ambitieux. Vous pouvez compter sur les députés pour vous aider dans cette démarche.

Question orale de M. Dewez à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le traitement des eaux usées »

Question orale de M. Maroy à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les investissements de la Wallonie dans son réseau d'eau »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Dewez, sur « le traitement des eaux usées » ;
- M. Maroy, sur « les investissements de la Wallonie dans son réseau d'eau ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Monsieur le Ministre, la DPR prévoit que le Gouvernement analysera la possibilité de confier la propriété et la gestion de l'égouttage à la SPGE, en concertation avec les communes et les organismes d'assainissement agréés. Cette disposition invite à faire un état des lieux des mesures actuellement mises en place au niveau régional, à identifier les actions encore nécessaires et à définir les priorités pour cette législature afin de respecter les exigences européennes.

Le renforcement du réseau d'égouttage et le traitement des eaux usées sont des enjeux majeurs pour la Wallonie. En septembre, le ministre Desquesnes a exprimé son souhait d'améliorer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans les travaux d'égouttage SPGE et SPW. Ne faudrait-il pas prioriser les raccordements en stations d'épuration existantes et sous-utilisées actuellement ?

Je prends un exemple que je connais : la station d'épuration de Dalhem, construite en 2018, fonctionne actuellement à environ un cinquième de sa capacité nominale. Elle attend une charge supplémentaire depuis la finalisation de la première phase des travaux d'égouttage en 2020. La réalisation de la seconde phase de la voie des Fosses – plus ou moins 1,8 kilomètre –, permettrait de rediriger environ 670 équivalents habitants vers cette station aujourd'hui rejetés dans le milieu naturel, notamment dans le ruisseau le Bolland. Cependant, ces travaux ne sont pas inclus dans le plan Infrastructures 2020-2026 et nécessitent une évaluation de leur caractère prioritaire.

Envisagez-vous de plaider auprès de votre collègue pour optimiser l'utilisation des stations d'épuration existantes ? Considérez-vous comme prioritaires l'utilisation et le renforcement des infrastructures existantes avant d'en envisager de nouvelles ? Estimez-vous que la seconde phase des travaux d'égouttage de la voie des Fosses à Dalhem constitue une des priorités pour répondre aux objectifs d'assainissement des eaux usées ?

M. le Président. – La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, en décembre dernier, je vous ai interrogé sur les demandes d'augmentation du prix de l'eau introduites par 12 distributeurs. Si les demandes des petits distributeurs ont été acceptées, parce que le coût-vérité restait dans la moyenne, pour les autres distributeurs, les plus gros, vous avez demandé quelques semaines de réflexion. Il s'agit pour vous d'analyser les besoins en investissements tels qu'avancés, mais également de demander à ces distributeurs des propositions en termes d'économies de fonctionnement.

J'ajoute que la SPGE a également fait une demande d'augmentation, cette fois pour ce qui la concerne, à savoir le CVA, le coût-vérité à l'assainissement.

Au même moment, la Wallonie investit dans son réseau d'eau via ses deux bras armés que sont à la fois la SPGE et la SWDE. La SPGE s'est vu octroyer 25 millions d'euros et un prêt de 15 millions pour réaliser les 119 dossiers d'égouttage. La SWDE, elle, bénéficie de 6,5 millions d'euros pour mettre en œuvre la troisième version du Schéma régional des ressources en eau. Il s'agit notamment d'avoir une meilleure connaissance de la ressource en eau, de mettre l'accent sur la gestion des risques et la protection des zones de captage.

Ce troisième schéma traite également des infrastructures et prévoit la poursuite de 12 chantiers de sécurisation de l'approvisionnement répartis sur l'ensemble de la Wallonie. Vous avez notamment évoqué l'autoroute de l'eau avec ses 100 kilomètres de canalisation entre Grâce-Hollogne et la région de Wellin, en province de Luxembourg.

L'année 2024 s'est terminée avec 5 des 12 chantiers bouclés, soit 238 kilomètres de conduites posées sur les 475 prévus. Avec l'inflation et l'envolée du coût des matériaux, le montant des travaux, estimé à 248 millions d'euros, avoisinerait aujourd'hui les 508 millions d'euros, c'est-à-dire le double.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur le contenu du Schéma régional des ressources en eau, notamment en matière de détection et d'élimination des contaminants ? Je sais que vous êtes très attentif à la qualité de l'eau, vous avez bien raison. Pouvez-vous faire le point sur les chantiers prévus en 2025 ?

Concernant les différentes demandes d'augmentation du CVD introduites par les sociétés de distribution, avez-vous déjà pu trancher ? J'imagine que vous avez été en contact avec les distributeurs. Qu'en ressort-il ?

Qu'en est-il également pour l'augmentation du CVA demandée par la SPGE ? Les subventions régionales récentes vont-elles influer sur les différentes demandes d'augmentation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Messieurs les Députés, c'est à très juste titre que vous insistez sur l'optimisation de l'utilisation des stations d'épuration existantes. Cela passe par une liaison efficace et donc par une action volontariste des communes pour s'assurer d'un raccordement à l'égout ainsi que la pose des égouts conduisant les eaux usées aux collecteurs puis aux stations d'épuration pour leur traitement.

Dans le cadre de l'établissement des programmes d'investissements communaux, les communes, les organismes d'assainissement agréés et la SPGE se concertent pour établir la liste des travaux d'égouttage en fonction d'une grille matricielle de priorités reprises en annexe du contrat d'égouttage qui les lie.

Dans cette grille, il est tenu compte en premier rang de l'existence d'un traitement, plus précisément d'une station d'épuration existante ou en cours d'exécution. Il est également tenu compte de l'opportunité de travaux conjoints tels que la réfection de voirie ou la rénovation urbaine, entre autres.

La seconde phase des travaux d'égouttage de la voie des Fosses à Dalhem est intégrée dans la programmation conjointe des travaux routiers et d'assainissement. Une réunion entre le SPW MI, la SPGE et l'organisme d'assainissement concerné est prévue dans le courant de ce semestre 2025.

Par ailleurs, le 19 décembre 2024, le Gouvernement wallon a marqué un accord sur les orientations de la mission déléguée relative au Schéma régional des ressources en eau dans le cadre du contrat de gestion 2023-2027 de la Société wallonne des eaux. Il repose sur un cycle d'amélioration continue comprenant cinq piliers en interaction : la connaissance de la ressource, l'aspect régulateur, la protection des ressources, l'identification et la gestion de la demande, l'adaptation et l'amélioration des infrastructures, ainsi que l'analyse et la gestion des risques. Cela vise donc bien l'amélioration de la détection et la gestion des contaminants.

Les chantiers du Schéma régional des ressources en eau se poursuivent.

Il est prévu de finaliser, dans le courant 2025 :
- l'adduction entre Grâce-Hollogne et l'Arbre à la Croix ;
- l'adduction entre Dongelberg et Molenbaix, avec les liaisons vers Lathuy-Jodoigne ;
- la construction du château d'eau « Maison du bois », ainsi que diverses connexions dans les communes environnantes du Brabant wallon ;
- l'adduction à Gembloux avec le château d'eau de Baudecet ;
- l'adduction Stavelot-Vielsalm, y compris la station de Grand Bois ;
- l'adduction entre Nisramont et Achouffe, y compris la station de Darcy.

D'autres travaux vont se poursuivre dans les trois prochaines années, notamment :
- la construction d'un réservoir à Boncelles ;
- l'achèvement par la traversée de la Meuse à Seilles ;
- l'adduction entre Arbre à la Croix et Ohey ;
- des stations à Nalamont et Seilles ;
- l'adduction entre Ohey et Wellin ;
- le château d'eau de Houyet ;
- les adductions entre Ghlin, Ligny et Gaurain-Ramecroix ;
- l'adduction entre Molenbaix et Jandrain ;
- la sécurisation en région de Liège et dans la province de Luxembourg.

Fin 2025, nous devrions passer de 256 à 311 kilomètres de conduites posées sur les 474 kilomètres projetés et passer de 12 à 20 bâtiments construits et équipés sur les 33 projetés. En ouvrages fonctionnels, 147 kilomètres de conduites et 20 bâtiments seront donc mis en service.

Les concertations concernant les demandes d'augmentation des coûts-vérité en distribution et assainissement se poursuivent, notamment au regard du soutien apporté par la Région wallonne au travers du décret budgétaire 2025 et à l'exécution des contrats de gestion conclus entre la SPGE et la SWDE. Vous avez rappelé dans votre question les montants qui étaient alloués à ces investissements.

Je fixerai dès lors, conformément à la réglementation, une trajectoire pluriannuelle maximale pour chaque opérateur. Je ne vais donc pas vous répondre aujourd'hui sur l'augmentation du coût du CVD parce que je n'ai pas de réponse. Il y aura une augmentation du coût du CVA, c'est certain. De quelle manière ? On ne sait pas encore, cela nécessite des concertations. L'idée est de lisser un maximum cette augmentation dans le temps.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos précisions au sujet de ma question. Je suis rassuré quant au fait que le critère

d'existence d'une station d'épuration est bien pris en compte. Il me paraît important et de bon sens de dire que, une fois qu'il y a une station d'épuration, qu'elle est raccordée en partie et qu'il suffit parfois de quelques kilomètres – même pas grand-chose, car il ne suffit pas d'aller chercher la petite maison isolée où il y a une épuration individuelle –, c'est tout un ensemble de quartiers et de villages qui sont concernés.

En créant l'artère principale, on arrive à raccorder toute une série de quartiers qui se rejettent dans le milieu naturel. Je trouve cela regrettable. En espérant que vous pourrez appuyer ces demandes auprès du SPW, étant donné que les travaux d'égouttage sont chaque fois liés à des travaux de voirie. J'espère que ces travaux seront pris en compte dans les prochains mois et les prochaines années.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, je me réjouis d'entendre que la sécurisation de l'approvisionnement en eau aux quatre coins de la Wallonie se poursuit. On va passer de 256 kilomètres déjà effectués à 311 pour la fin de l'année 2025. Petit à petit, oserais-je dire que le ruisseau fait son lit ? C'est important. Par exemple, dans ma région – vous avez parlé de Jandrain et de Dongelberg, qui se trouvent à côté de Jodoigne –, il y a eu régulièrement des problèmes d'alimentation en eau.

Tout cela vise à permettre de faire des by-pass et d'assurer la sécurisation lorsqu'il y a un souci sur un captage. Tout cela est extrêmement utile, donc je m'en réjouis.

En ce qui concerne l'augmentation, j'aurais espéré le petit scoop, mais je ne l'ai pas eu, si ce n'est qu'il y aura bien une augmentation du CVA. Pour le CVD, vous m'avez envoyé un peu à plus tard. J'attire votre attention sur le fait que, dans la DPR, il est indiqué qu'une augmentation éventuelle ne pourra avoir lieu que si elle est limitée à l'inflation, sauf circonstances exceptionnelles.

On compte donc sur vous, Monsieur le Ministre, pour préserver le portefeuille des Wallonnes et des Wallons, tout en sachant que, pendant une douzaine d'années, le prix de l'eau n'a pas augmenté. À un moment, toutes les choses ont un prix. Il faut pousser ces organismes à améliorer encore, si tant que faire se peut, leur fonctionnement interne, mais je vois que vous y êtes tout à fait attentif.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pollution sur le terrain de l'ancienne gare de Francorchamps à Stavelot »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pollution sur le terrain de l'ancienne gare de Francorchamps à Stavelot ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord vous parler d'une problématique locale, la pollution sur le terrain de l'ancienne gare de Francorchamps, qui tracasse les riverains. Au départ, je l'ai appris par la presse, qui s'est fait l'écho d'un collectif de riverains stavelotains qui milite pour la reconnaissance d'un cas de pollution sur le terrain de cette ancienne gare. Ces riverains travaillent depuis plusieurs années sur cette problématique et ils ont fait réaliser à leurs frais des analyses de terre qui indiquent des résultats préoccupants.

D'après ces résultats, les normes en plomb, en arsenic et en cadmium subiraient des dépassements importants. Dès lors, les riverains craignent la pollution des nappes phréatiques par ces polluants et que cela puisse avoir des conséquences négatives pour leur santé. Apparemment, ils ont interpellé plusieurs fois les autorités locales et l'administration wallonne, mais n'ont pas obtenu le suivi attendu.

Ainsi, Monsieur le Ministre, on arrive chez vous. D'habitude, on opère de façon descendante, et l'on arrive jusqu'au bourgmestre ; ici, on remonte jusqu'au ministre. Avez-vous connaissance de cette situation ? Maintenant, c'est le cas. Entendez-vous prendre des mesures particulières, que ce soit en termes d'analyses, d'investigation et de suivi de dossiers ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je n'étais pas au fait de cette situation. Je vais vous donner les éléments que nous avons recueillis par rapport à cette pollution sur l'ancienne gare.

Le Département de la police et des contrôles a reçu en 2021 un rapport qui concerne un terrain situé place de la Gare, à Francorchamps. Ce rapport portait sur

l'investigation d'un remblai constituant un talus en bordure du terrain. Un prélèvement a également été réalisé au niveau du terrain naturel, en dehors de l'emprise du remblai.

Pour l'usage de type agricole considéré, les investigations réalisées au niveau du remblai ont mis en évidence une pollution en métaux lourds et en hydrocarbures aromatiques polycycliques dans trois des cinq échantillons. L'échantillon de terrain naturel ne montre, lui, aucune pollution.

Le remblai étant distinguable du sol, celui-ci constitue un dépôt de déchets qui est exclu du champ d'application du décret Sols, conformément au dispositif de son article 1er. L'administration n'a pas connaissance d'investigations subséquentes. Je n'ai donc pas, à ce stade-ci, d'autres éléments à vous fournir.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie pour votre réponse. Je répercuterai ces informations aux riverains et n'hésiterai pas à vous revenir, même d'une autre façon qu'une question orale ou écrite. En effet, le but est de les rassurer et d'être sûrs qu'ils ne vont pas avoir de problématiques liées à leur santé.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la dérogation accordée à Infrabel pour l'utilisation des pesticides »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la dérogation accordée à Infrabel pour l'utilisation des pesticides ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le 5 décembre dernier, nous avons remarqué un point à l'ordre du jour du Gouvernement qui concernait une dérogation accordée à Infrabel pour l'usage de pesticides. Allez-vous accorder une nouvelle dérogation d'un an à Infrabel ? Pouvez-vous me confirmer l'information que l'on a trouvée : Infrabel serait le plus gros utilisateur de pesticides de Wallonie ?

Ce qui nous semble assez dérangeant, si la réponse est oui à ces deux questions, c'est que l'on a l'impression qu'Infrabel commence à s'installer dans un certain fauteuil en se disant : « Chaque année, on va obtenir la dérogation et l'on va pouvoir continuer à utiliser des pesticides sur le sol de la Wallonie ». En effet, depuis 2019 et l'interdiction du désherbage chimique des espaces publics, Infrabel continue à bénéficier de cette dérogation. Or, on sait tous les effets négatifs sur l'environnement et sur la santé des personnes de produits de ce type.

Évidemment, le désherbage est nécessaire pour la sécurité et la bonne circulation des trains, mais Infrabel veut-il vraiment travailler sur des alternatives ? Pourtant, l'International Union of Railways avait investi des montants importants pour étudier les possibilités d'alternatives aux herbicides. À votre connaissance, ces recherches se poursuivent-elles ? Elles n'ont apparemment toujours pas porté leurs fruits, puisque Infrabel demande la dérogation.

Pour revenir à la Wallonie, quelles sont les balises imposées à Infrabel en vue d'octroyer une telle dérogation ? Allez-vous essayer de faire en sorte qu'Infrabel puisse définitivement se passer des pesticides dans un avenir proche ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je voudrais rappeler – c'est pour cela que l'on a accordé la dérogation – que, si l'on veut continuer à circuler en train en toute sécurité, il faut garantir l'entretien sur les voies – ce n'est pas un scoop –, du ballast et des pistes de sécurité longeant nos voies ferrées. L'encrassement du ballast et des voies par des adventices et de la matière organique peut causer des problèmes allant d'une perte d'adhérence à la rupture du rail, avec les conséquences que vous pouvez imaginer.

Malgré les nombreux efforts déjà réalisés par Infrabel pour diminuer drastiquement les quantités d'herbicide utilisé pour l'entretien des voies et des pistes de sécurité, il doit encore avoir recours aux herbicides pour assurer la sécurité du rail. En effet, les travaux de recherche que vous évoquez, le projet HERBIE et sa suite, le projet TRISTRAM2, de l'Union des chemins de fer internationaux n'ont pas débouché, malheureusement, sur des solutions durables et soutenables économiquement. Rappelons que les interventions sur les réseaux doivent pouvoir se faire au minimum à 60 kilomètres par heure pour ne pas trop impacter le trafic des voyageurs et des marchandises.

Vous pensez – vous semblez penser, en tout cas, c'est l'impression que vous me donnez, Madame la Députée – qu'Infrabel traîne des pieds pour trouver des solutions. Je pense que c'est mal connaître les efforts qui ont déjà été faits lors de l'ancienne législature et actuellement par rapport à des solutions plus durables.

Je cite, par exemple, même si cela vous fait rire :

- l'amélioration continue du train désherbeur pour détecter les zones couvertes de végétation et ajuster la dose d'herbicide au plus près ;
- les essais de remplacement du glyphosate par l'acide pélargonique qui se sont malheureusement révélés tout à fait inefficaces jusqu'à présent, même à des doses 10 fois plus élevées ;
- le développement d'un train désherbeur à l'eau chaude, qui a montré des résultats encourageants, mais inapplicables à grande échelle avec la question de la disponibilité de l'eau et du coût de chauffage, l'entretien mécanique de toutes les zones secondaires telles que les talus, contours d'ouvrages d'art et des passages à niveau ;
- enfin, le remplacement des revêtements des pistes de sécurité par de nouveaux revêtements ne nécessitant pas l'usage d'herbicides.

Il faut vous rappeler, et c'est pour cela que j'étais étonné du chiffre que vous avez cité dans votre question, qu'Infrabel représente 0,02 % du total des ventes des produits phytopharmaceutiques en Belgique. Ce n'est pas pour cela que le problème n'est pas important. On est bien d'accord.

Comme chaque année, la dérogation accordée à Infrabel est assortie de conditions strictes sur le choix des produits utilisés, les zones traitées ou non, les méthodes d'application limitant les risques pour le personnel et pour l'environnement. Elle s'appuie aussi sur le plan Environnement 2024-2026 d'Infrabel qui découle de son plan de réduction de l'utilisation des pesticides de 2015.

Il est aussi rappelé à Infrabel qu'elle doit impérativement continuer à chercher et trouver des alternatives soutenables et notamment à suivre les développements des travaux de ce qui se passe au niveau des pays limitrophes.

Je vous précise que je souhaite que l'octroi de cette dérogation soit fait pour la dernière fois.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je ne rigolais pas du tout par rapport à votre réponse parce que j'ai appris beaucoup de choses.

La dernière phrase est la plus importante puisque vous souhaitez vivement que la dérogation s'arrête après 2025. Je sais que la situation est compliquée et n'est pas facile à gérer.

Je suis satisfaite de votre réponse pour le moment. On va dire que c'est un sourire de bonheur.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les problématiques liées à l'entretien des hydrants dans le cadre de la lutte contre les incendies »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les problématiques liées à l'entretien des hydrants dans le cadre de la lutte contre les incendies ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, on va passer du chemin de fer aux bouches d'incendie. C'est une question qui m'interpelle en matière financière, mais surtout en matière de sécurité. Les hydrants sont des bouches d'incendie qui sont positionnées sur le réseau d'eau et qui revêtent une importance particulière dans le cadre de la lutte contre les incendies. Cela constitue un véritable trait d'union entre le réseau d'eau et les pompiers qui ont grâce à cela la possibilité de s'approvisionner en eau pour éteindre notamment les feux.

Ces dernières années, ces derniers mois, certaines zones de secours ont interpellé les communes, leur rappelant leur obligation d'entretenir ces hydrants afin de garantir le bon fonctionnement, peu importe qu'ils soient placés sur le réseau communal ou non. Ce sont des faits.

Il nous revient que certains gestionnaires font peser sur les communes des conditions spécifiques, notamment l'obligation d'entretien par le gestionnaire du réseau lui-même et l'interdiction corollaire d'entretien via un opérateur privé ou un autre opérateur public. Ces retours sont-ils justes ?

Dans les conventions proposées aux communes pour régler les modalités pratiques de cet entretien, les gestionnaires se dégagent de toute responsabilité, les renvoyant aux communes. Cela veut donc dire que les communes paient un gestionnaire qui va entretenir les hydrants, mais qui n'a aucune responsabilité en cas de non-fonctionnement de la bouche d'incendie en cas de besoin. Cela veut donc dire que cela retombe sur la commune et sur le bourgmestre en cas de problème. Pourtant, ce sont ces derniers qui assurent l'entretien des hydrants et qui assurent également l'exclusivité de cette activité en empêchant les communes de travailler avec d'autres opérateurs. Êtes-vous au courant de cette problématique ?

Les politiques des différents gestionnaires de réseau sont-elles alignées en la matière ? N'y aurait-il pas matière à légiférer sur cette problématique afin de mieux encadrer l'entretien des hydrants ?

J'ai une dernière question qui est directement liée au coût-vérité de distribution : cet entretien par le gestionnaire de réseau fait-il partie des paramètres utilisés pour fixer le coût-vérité de distribution ?

Vous le voyez, il y a une problématique de sécurité, une problématique de coût de l'eau et une problématique aussi de responsabilité dans cette question.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous avez découpé votre question en trois composantes. Je n'aurai pas les réponses à tous les éléments, mais je vous assure que je peux revenir en Commission pour plus de détails.

Quoi qu'il en soit, en matière de lutte contre les incendies, la loi relative à la sécurité civile du 15 mai 2007 précise que le contrôle et l'entretien des ressources en eau d'extinction sont du ressort communal. Elle prévoit en outre que les communes veillent à ce que les hydrants et vannes établis sur les réseaux de distribution d'eau soient en nombre suffisant, facilement accessibles et utilisables en tout temps. Les communes sont libres de s'organiser pour remplir leurs obligations légales, notamment l'entretien annuel des hydrants. Elles peuvent les assumer elles-mêmes ou faire appel à un prestataire.

Un distributeur d'eau peut proposer ses services dans ce cadre, en les facturant pour ne pas impacter le coût-vérité de distribution. Seules les opérations incluant des manœuvres sur le réseau du distributeur et impactant dès lors l'alimentation aux citoyens requièrent de facto l'intervention du gestionnaire de réseau de distribution d'eau. C'est le cas pour les interventions visant le remplacement d'un hydrant dysfonctionnel, par exemple.

À titre informatif, une quarantaine de communes confient actuellement cette gestion à la SWDE.

Je n'ai pas d'autres éléments de réponse à vous donner pour l'instant, mais je peux revenir spécifiquement sur certains aspects.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je me rends compte que la question est fort précise et vous ne pouvez donc pas tout savoir maintenant. Je suis contente d'avoir attiré votre attention sur la problématique. J'espère franchement que vous allez revenir vers moi avec d'autres informations, car cela inquiète un grand nombre de bourgmestres.

Dans les relations avec les zones de secours, c'est aussi un sujet qui revient largement sur la table. Derrière cela, il y a la sécurité du citoyen et la question de la responsabilité. Vous le savez, dans la société actuelle, tout le monde ouvre son parapluie, et cela retombe toujours sur celui qui se trouve en bas de la chaîne. Aujourd'hui, quand on paie pour un service, il y a, derrière, une responsabilité à assumer.

J'attends votre retour. Autrement, je reviendrai avec la question lors d'une prochaine réunion de notre Commission.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dragage des cours d'eau et des voies hydrauliques dans l'arrondissement de Verviers »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dragage des cours d'eau et des voies hydrauliques dans l'arrondissement de Verviers ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens sur un sujet dont on a parlé aussi dans le cadre du budget. Si vous vous rappelez bien, j'avais salué le montant qui avait été inscrit dans le cadre du dragage des cours d'eau et des voies hydrauliques. Je vous avais dit que je reviendrais avec des questions et plus de détails. Vous l'avez annoncé de façon positive, 13 millions d'euros ont été ajoutés aux montants alloués en 2024 pour des opérations de dragage.

Pouvez-vous nous détailler les travaux qui seront réalisés à l'aide de ces crédits budgétaires, portant l'intervention totale de la Région à 27 millions d'euros ?

Vous l'avez dit, il est question de 1,2 million d'euros pour l'entretien du barrage de Nisramont. C'est une bonne nouvelle. Je m'interroge donc sur la destination des 26 millions d'euros restants. Sera-ce uniquement pour les cours d'eau navigables et les voies hydrauliques et pour en assurer la navigabilité ?

Je voudrais revenir à mon arrondissement. Dans l'arrondissement de Verviers, on a deux barrages-réservoirs. Des travaux sont-ils prévus à proximité de ces derniers ? Les ouvrages d'art qui se trouvent également à proximité de ces derniers sont-ils compris dans ce budget ? On a notamment deux tunnels qui permettent la régulation et l'acheminement d'eau provenant des cours d'eau proches d'Eupen ou de la Gileppe : le tunnel de la Helle et le tunnel de la Soor.

Pourriez-vous également confirmer que l'entretien de ces ouvrages vous incombe ? Allez-vous pouvoir prévoir des travaux à cet endroit ?

Je souhaiterais simplement un détail de l'utilisation des 26 millions d'euros restants, si vous pouvez le faire aujourd'hui. Autrement, je peux revenir dans le cadre d'autres séances de notre Commission.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, dans l'arrondissement de Verviers, les seuls ouvrages gérés par les services des voies hydrauliques – le SPW Mobilité et Infrastructures – sont les barrages-réservoirs de la Gileppe et d'Eupen, ainsi que leurs ouvrages annexes situés sur les principaux affluents des lacs, à savoir les tunnels de la Helle et de la Soor, les déversoirs jaugeurs sur la Vesdre, le Getzbach, le Louba et la Gileppe, le bassin aval du détournement de la Vesdre et divers autres ouvrages mineurs.

De manière à gérer l'envasement dans les bassins de rétentions situés juste en amont de ces ouvrages annexes, aux principales entrées des rivières dans les lacs, le SPW MI dispose d'un marché destiné à curer ces bassins. Il s'agit d'un marché à reconduction, qui a débuté en 2023, et dont la deuxième reconduction devrait débuter le 1er mars 2025 pour un montant de 346 775,72 euros.

Contrairement à la réserve de Nisramont, qui a la caractéristique de s'envaser naturellement de manière prononcée, les levés bathymétriques – les mesures de la hauteur d'eau – effectués régulièrement montrent que les réserves des barrages de la Gileppe et d'Eupen ne souffrent pas d'envasement significatif. Il n'est donc pas nécessaire de les curer, pour autant que le curage des ouvrages annexes soit bien effectué.

Concernant le détail de l'utilisation du budget alloué au dragage et curage sur l'ensemble des voies hydrauliques gérées par le SPW MI, le budget initial 2025 en crédits d'engagement s'élève à 27,71 millions d'euros.

Ce budget sera affecté selon trois axes.

Premièrement, un nouveau marché d'entretien des voies navigables wallonnes va prochainement être publié. Il s'agit d'un marché de travaux de dragage et de curage réalisés sur l'ensemble du réseau des voies navigables sur environ 450 kilomètres pour une durée de quatre ans ; de 2025 à 2028. En moyenne, 162 000 mètres cubes de sédiments seront retirés chaque année. L'estimation du marché est de 27,5 millions d'euros, TVA comprise, dont 24,5 millions d'euros sur le DF 049.079 consacré à l'entretien et 3 millions d'euros sur le DF 049.047 consacré à l'investissement.

Ce budget permettra de maintenir un tirant d'eau suffisant pour la navigation, d'éviter des problèmes d'accès aux quais et une réduction des vitesses de navigation, mais aussi de minimiser les risques d'inondation en cas de crue en augmentant les capacités d'écoulement.

Ce montant, plus important que pour le marché précédent 2021-2024, s'explique notamment par l'inflation, le manque de filières de valorisation des boues, les contaminations aux PFAS et la réouverture du canal de Pommerœul à Condé.

Deuxièmement, un nouveau marché d'entretien « Curages et réparations diverses » des ouvrages hydrauliques – fossés, canalisations et aménagements divers créés par le passé afin de liaisonner le bassin de la Sambre-et-Meuse avec le bassin de l'Escaut – gérés par la Direction des voies hydrauliques de Mons, d'un montant estimé à 2 millions d'euros, est également prévu. Cet entretien est essentiel afin d'éviter tout risque d'inondation et des problèmes de stabilité aux infrastructures.

Troisièmement, un budget est prévu afin de retirer les sédiments qui s'accumulent dans le barrage de Nisramont et qui en réduisent d'année en année la réserve d'eau utile. Ce budget est estimé à 1,21 million d'euros pour la première année.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les informations. Vous avez répondu à la plupart de mes questions.

Je voudrais tout de même insister sur l'importance de la récurrence de ces travaux. Il vous reviendra de veiller sur les budgets pour les prochaines années. On vous donne beaucoup de missions aujourd'hui, j'en suis consciente et je vous en donne une de plus.

(Mme Dejardin, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réhabilitation des décharges prioritaires »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réhabilitation des décharges prioritaires ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, si aujourd'hui la gestion des déchets ménagers est assez exemplaire en Wallonie, force est de constater qu'historiquement cela n'a pas toujours été le cas et que nous avons encore des décharges à assainir.

Parmi celles-ci, la SPAQuE a identifié sept décharges dont la réhabilitation a été jugée prioritaire en raison de leur impact sur l'environnement et la santé :

- la décharge de Limoy à Namur ;
- la décharge « Chêne à l'image » à Châtelet ;
- la décharge d'Ormont à Tournai ;
- la décharge de Crayère des fonds de Morvau à Binche ;
- la décharge de Basse-Wavre à Wavre ;
- la décharge du Marais à Boussu ;
- la décharge de la Carrière du Radar à Flobecq.

Confirmez-vous que le coût de la réhabilitation de ces sept décharges est estimé à 44,4 millions d'euros ?

Le PRW a dédicacé une fiche spécifique à ce dossier : la fiche 122 « Accélération de la réhabilitation des anciennes décharges les plus problématiques ». Cette fiche a fait l'objet de cinq décisions de mise en œuvre entre mai 2022 et juin 2024.

Avez-vous pris de nouvelles mesures de mise en œuvre depuis juillet ?

Qu'en est-il – et si ce n'était pas le cas, je ne vous le reprocherais pas – de l'avenir de cette fiche dans le cadre de votre évaluation du PRW ? D'un point de vue budgétaire, cette fiche était dotée d'un budget initial de 16 250 000 euros. Quid du solde – puisqu'il y a une différence de plus ou moins 30 millions d'euros – entre ce montant et l'estimation actuelle de la réhabilitation ?

En fonction des réalités budgétaires, entendez-vous abandonner la réhabilitation d'une de ces décharges, ou pas ? Le cas échéant, lesquelles ? Pour chacune des sept décharges concernées, pouvez-vous faire le point sur l'évolution des travaux, s'il y en a eu ? Quand ces sept décharges seront-elles complètement et définitivement réhabilitées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, merci pour cette question importante sur la réhabilitation des décharges prioritaires. Je vous confirme que les moyens financiers nécessaires pour réaliser les travaux de réhabilitation sur l'ensemble des sept décharges sont actuellement de l'ordre de 44,4 millions d'euros. Les dernières années confirment donc une augmentation conséquente des coûts, que ce soit lié à l'inflation ou à la mise en lumière de nouveaux polluants.

Entre les mois de mai 2022 et juin 2024 compris, la fiche 122 du PRW a fait l'objet non pas de cinq, mais de sept décisions de mise en œuvre, les arrêtés du Gouvernement chargeant la SPAQuE de procéder à la remise en état de chacun des sept sites. Tout cela a donc été adopté.

La gestion des anciennes décharges est un sujet important, notamment en raison des défis environnementaux qu'elles représentent. Leur proximité avec des zones sensibles telles que des cours d'eau, des milieux naturels, des zones de captage ou encore des habitats engendre des risques environnementaux significatifs. Ces décharges peuvent également causer une menace directe pour la santé, en particulier si elles contaminent les eaux souterraines et les sources d'eau potable. Je défendrai donc le plein maintien de cette fiche dans le cadre de l'évaluation du PRW.

D'un point de vue budgétaire, Monsieur le Député, il conviendra effectivement d'assurer le solde du financement afin d'arriver à ce montant des 44,4 millions d'euros.

La SPAQuE s'est engagée dans les opérations sur l'ensemble des sept décharges et avec les villes et communes. Le plus important est d'atteindre l'objectif fixé qu'est la réhabilitation de ces décharges. Ce montant reste donc nécessaire pour avancer, d'autant que d'autres anciennes décharges pourraient également demain devoir faire l'objet d'un chantier de réhabilitation. Il n'est dès lors pas prévu d'abandonner certaines de ces sept décharges, que du contraire :

- la première phase de concrétisation du projet 122 du PRW a débuté avec la décharge de Limoy, à Namur, dont les travaux de réhabilitation ont débuté en décembre 2022 et seront finalisés durant le second trimestre 2025 ;
- la deuxième phase du projet concerne la décharge « Chêne à l'image » à Châtelet. La réhabilitation a débuté en septembre 2023 pour une fin prévue en automne 2025 ;
- la troisième phase de concrétisation du projet concerne la décharge d'Ormont, dont les travaux de réhabilitation ont débuté en septembre 2024 et dont la finalisation est prévue pour fin 2025 ;

- la quatrième décharge est celle de la Crayère des fonds de Morvau, dont le plan de gestion a été finalisé en mars 2024. Les travaux débuteront fin du premier trimestre 2025 ;
- la réalisation des campagnes d'investigation, études et plans de gestion est également poursuivie sur les trois dernières décharges, à savoir les décharges de Basse-Wavre, du Marais et de la Carrière du Radar. Les plans de gestion sont prévus respectivement en juin 2025, janvier 2026 et février 2026. Les travaux de réhabilitation de la décharge de Basse-Wavre pourront avoir lieu à partir de mi-2026, et ceux pour les décharges du Marais et de la Carrière du Radar à partir de 2027.

La réhabilitation des décharges est un enjeu majeur pour la Wallonie, d'une part, pour maîtriser les pollutions éventuelles engendrées par ces décharges, tant au niveau des sols que des eaux de surface et souterraines et, d'autre part, pour libérer de nouveaux espaces, pour développer de nouvelles activités. Je compte travailler en étroite collaboration avec la SPAQuE durant l'ensemble de cette législature.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, je partage pleinement votre volonté de faire de nos terres des espaces sains, respectueux de l'environnement et de notre patrimoine naturel. J'ai cru comprendre dans votre réponse qu'aucune des décharges n'était oubliée. C'est important. C'est une bonne chose. Les habitants de ces zones ont légitimement besoin d'une perspective concrète concernant les projets envisagés, et une communication claire et détaillée de leurs intentions me semble essentielle pour maintenir leur confiance.

Je reste persuadé que les échanges réguliers permettront de garantir la transparence nécessaire à la réussite de ces réhabilitations. Je n'hésiterai pas à revenir vers vous ultérieurement avec d'autres questions.

(Mme Jacqmin, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de l'obligation de collecte sélective des textiles usagés »

Question orale de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les menaces existentielles pour les entreprises sociales de collecte des textiles et la mise en place urgente d'un système de reprise élargi par les producteurs de textiles »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :
- M. Lepine, sur « l'impact de l'obligation de collecte sélective des textiles usagés » ;
- M. Mockel, sur « les menaces existentielles pour les entreprises sociales de collecte des textiles et la mise en place urgente d'un système de reprise élargi par les producteurs de textiles ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, depuis le 1er janvier, il est interdit de mettre les textiles usagés à la poubelle. Il faut obligatoirement les mettre dans les bulles prévues à cet effet, cela me paraît évident.

À ce stade, il convient de rappeler qu'il existe des exceptions et qu'il faut jeter à la poubelle un textile irrécupérable plutôt que d'encombrer les bulles des opérateurs d'économie sociale. Envisagez-vous une campagne d'information spécifique sur le sujet ?

Autre élément fondamental, les acteurs d'économie sociale paient aujourd'hui 1 350 000 euros afin de mettre les textiles irrécupérables à l'incinération. Ce n'est pas correct de faire supporter ce coût par ces acteurs. Qu'envisagez-vous en la matière ?

Il avait été prévu une responsabilité élargie de la part de ceux qui mettent les vêtements sur le marché, les REP. Est-ce réalisable, vu le caractère international du commerce du vêtement et de l'augmentation des ventes en ligne ? Le cas échéant, endéans quel délai cette REP pourrait-elle entrer en vigueur ? Enfin, comment améliorer le maillage des sites permettant de collecter les textiles ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 15 octobre dernier, par une question orale, je vous faisais part de mes craintes quant à la situation des entreprises sociales qui assurent la collecte des textiles usagés. D'autres collègues vous ont également interrogé dans ce sens.

Une chose essentielle pourtant cruciale n'a par contre pas été abordée dans vos réponses et dans les questions en partie : la non-application du principe du pollueur-payeur. Je souhaite revenir sur ce principe de pollueur-payeur et les solutions, initiatives ou décisions prévues par vous, afin d'installer un système de reprise élargi par les entreprises du textile.

Si la collecte sélective est en vigueur depuis ce 1er janvier, l'Union européenne impose également, dans les 18 mois, la mise en place d'un système de reprise élargi par les producteurs, la REP, comme cela vient d'être dit.

Là-dessus, le secteur de collecte reste inquiet et perçoit des difficultés qui menaceraient sa viabilité. Ceci explique sans doute sa sortie dans la presse le 3 janvier dernier. Une campagne d'information du public pour qu'il ne mette pas les vêtements souillés et mouillés dans les conteneurs de collecte est perçue par lui comme largement insuffisante quand on voit ses réactions. Le porte-parole de Ressources, la fédération du secteur, affirme à juste titre qu'il n'est pas normal que les entreprises sociales soient obligées de payer, eux, la facture de 1 350 000 euros pour incinérer les textiles non recyclables et en fin de vie.

En attendant, le secteur voit comme seule solution définitive et durable la mise en place d'une REP, la reprise par les producteurs, non seulement pour que l'incinération soit payée par le pollueur, mais aussi pour endiguer cette vague incessante de vêtements qui ne sont même pas recyclables.

Comment avez-vous prévu de diriger de manière efficace le flux attendu de vêtements souillés et mouillés vers l'incinération, sans faire supporter le coût par les entreprises sociales qui organisent la collecte sélective ? À quel stade sont les préparatifs pour mettre en place un système de reprise élargie par les producteurs, complexe, certes, et long ? Dans quel délai peut-on espérer sa mise en pratique ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Messieurs les Députés, depuis le 1er janvier, la directive-cadre européenne relative aux déchets impose une obligation de collecte sélective pour les textiles usagés. Depuis le début de notre prise en fonction, on est en échange avec les acteurs du secteur par rapport à l'anticipation des conséquences de cette nouvelle directive. On a déjà trouvé des solutions, pas par rapport au tri, mais par rapport au stockage des vêtements, puisque l'on a prolongé, en tout cas chez certains opérateurs, la possibilité de louer des emplacements supplémentaires pour le stockage de vêtements pour une année en plus.

Le message du tri envers les citoyens a déjà été adapté de cette manière. Vous l'avez bien dit et c'est ce que l'on met dans nos campagnes de communication, tous les textiles usagés, propres et secs, doivent être collectés sélectivement. C'est une obligation. En pratique, les messages apposés sur les bulles de collecte seront modifiés progressivement et une campagne d'information spécifique pourrait être envisagée quand un système de responsabilité élargie du producteur, sur lequel je vais revenir, sera effectif.

La mise en place d'une REP textile pourra en effet reporter les coûts de collecte et de traitement actuellement supportés par les entreprises d'économie sociale vers les producteurs. Toutefois, la mise en place de celle-ci se fera probablement via l'approbation et l'adoption par les trois Régions d'un accord de coopération d'exécution, en application de l'accord de coopération concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages. L'adoption de ce dernier par les trois Régions n'a pas encore eu lieu. On a une échéance européenne pour mettre en place tout cela ; quoi qu'il en soit, nous sommes toujours dans la mise en œuvre de cette REP.

Une REP textile au niveau belge devra également tenir compte du cadre européen qui sera prochainement modifié. En effet, les discussions au sujet de la révision de la directive-cadre européenne relative aux déchets qui introduit une REP textile au niveau européen sont toujours en cours. Ce n'est qu'après l'adoption par le Conseil et le Parlement européens que la révision pourra être publiée. L'entrée en vigueur aura lieu 20 jours après cette publication. Il n'y a pas encore de compromis décidant du délai d'application d'une REP textile par les États membres : 12, 18 ou 24 mois sont envisagés. Il n'est pas encore possible de déterminer avec certitude le laps de temps nécessaire pour mettre en place chez nous la REP textile.

Concernant le maillage des bulles textiles, on estime qu'une bulle par 1 000 habitants est le maillage idéal à atteindre. Cependant, la législation ne permet pas de l'imposer. Cela dépend de la volonté des communes de mettre en place ce service de proximité pour leurs citoyens.

Messieurs les Députés, je vous assure que l'on va continuer les campagnes de sensibilisation. On va expliquer au grand public ce qu'ils peuvent encore faire et ce qu'ils ne peuvent plus faire. Il faut surtout sensibiliser dans les années à venir, ou les mois à venir, sur cette consommation excessive de textile et surtout

pour le textile que nous ne sommes pas capables techniquement de recycler.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je répliquerai en deux temps.

Malheureusement, cette obligation de tri, vous l'avez dit vous-même, est obligatoire, mais est quasiment incontrôlable. Mon interrogation persiste : qui va aller contrôler dans les sacs ou les conteneurs à puce ce que l'on y a réellement jeté ?

Vous parlez aussi de l'obligation pour les communes, qui n'en est pas une, d'avoir au moins une bulle à vêtements pour 1 000 habitants. Je prends le meilleur exemple, c'est celui que je connais, ma commune : ce sont 20 000 habitants, cela fait 20 bulles à textile. Tout le monde est conscient qu'il en faut, mais personne n'en veut près de chez lui. C'est une problématique également, ces lieux à trouver pour éventuellement y déposer ces fameuses bulles à verre.

Ma deuxième réflexion est qu'il faut soutenir impérativement les acteurs de l'économie sociale dans ce dossier parce qu'ils emploient des centaines de personnes. Ce sont des acteurs indispensables de l'insertion socioprofessionnelle. Ce n'est pas à eux à prendre en charge – je l'ai dit tantôt dans ma question – les coûts d'incinération de certains textiles.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – De ma part aussi, j'espère que cette campagne d'information sera efficace. Je crains que non.

Ce n'est pas spécialement au député, ni au ministre et encore moins aux entreprises d'économie sociale, de devoir mettre les vêtements souillés ou mouillés dans les sacs pour les résiduels. C'est regrettable que cette complexité, via un accord de coopération et encore de l'Europe, va mettre effectivement un temps assez long, si je vous ai bien compris.

Il est difficile de se prononcer sur la durée. Pour ce secteur qui est en difficulté, j'insiste pour que l'on trouve au moins des étapes, des solutions intermédiaires afin de le soutenir et éviter qu'il craque sous le poids de ces textiles inutilisables. C'est un secteur qui est de plus en plus déréglementé. Je crois que l'Europe a aussi une responsabilité. Je vous remercie pour votre réponse.

Question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation du Plan wallon des déchets-ressources (PWDR) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'évaluation du Plan wallon des déchets-ressources (PWDR) ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, le Plan wallon des déchets-ressources est un document d'orientation obligatoire en vertu des directives européennes sur les déchets. Ceci impose aux États membres, à intervalles temporaires réguliers, d'organiser et de planifier surtout la politique des déchets.

Ce dernier Plan wallon date de 2018. L'article 21 du décret relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique prévoit une évaluation tous les six ans et, le cas échéant, une modification du plan.

Des travaux d'évaluation ont-ils été menés en 2024 ou le seront-ils prochainement en 2025 ? Le cas échéant, quelle sera la méthode utilisée pour ce faire ? Un opérateur externe sera-t-il mandaté ? Puis-je connaître le calendrier en la matière ?

Lorsqu'un tel plan est rédigé, outre ses objectifs opérationnels, son principal enjeu concerne les modalités de financement des mesures qu'il contient. Le cas échéant, comment envisagez-vous d'intégrer dans la rédaction des modifications du plan le moratoire de 8 millions d'euros décidé à la faveur du budget et à la révision du coût-vérité ?

Enfin, comment les mesures de financement du plan seront-elles intégrées dans votre trajectoire budgétaire pluriannuelle de retour à l'équilibre ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, je vais répondre sur la première partie essentiellement. Sur l'aspect budgétaire, je reviendrai sans doute vers vous.

Quoi qu'il en soit, le Plan wallon des déchets-ressources constitue le document de planification pluriannuelle de la politique de prévention et de gestion des déchets-ressources de la Wallonie. Lors de son adoption en 2018, le Gouvernement, sur la proposition

du ministre de l'Environnement, a volontairement considéré que ce plan avait une vocation plus longue que le simple terme des six années.

L'évaluation du plan a été menée par ma prédécesseuse selon l'obligation européenne d'évaluation du plan qui doit avoir lieu tous les six ans. Le rapport établi en conséquence par le Département des sols et des déchets, avec l'appui de consultants de la RDC Environnement et Espace Environnement, est en cours de finalisation.

Le processus d'évaluation a comporté plusieurs étapes :

- l'identification du statut des 800 actions du plan en collaboration avec les différents services du SPW et des partenaires ;
- la mise à jour d'une série d'indicateurs pour des actions identifiées comme prioritaires pour leur suivi ;
- la réalisation d'une enquête auprès des parties prenantes conduites par les consultants ;
- la consultation des parties prenantes en atelier sur une sélection de mesures pouvant enrichir le plan.

Les options de mise à jour ou renouvellement du plan doivent être encore arrêtées. Elles devront tenir compte à la fois des enjeux dictés par la politique européenne, de nos priorités et des obligations découlant du droit européen. Il est important que le plan reste ambitieux et que les moyens soient dédiés et concentrés à ce plan obligatoire, plutôt qu'éparpillés entre de multiples plans et de multiples stratégies.

Ces moyens doivent être estimés et définis dès la sélection des orientations stratégiques et mesures principales afin de garantir une mise en œuvre efficace.

Monsieur le Député, sur les aspects des mesures de financement et sur la manière de l'intégrer dans la trajectoire budgétaire, je reviendrai vers vous une fois que j'aurai plus d'informations ainsi que la manière de l'intégrer dans la trajectoire budgétaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse. Je reviendrai également vers vous en temps voulu. Permettez-moi d'insister sur l'importance de veiller à pérenniser l'inscription de cette directive dans une perspective d'économie circulaire et de développement durable.

J'insiste sur le fait d'utiliser toutes les ressources et tous les moyens modernes de la gestion des déchets pouvant permettre à notre Région d'être pionnière en la matière. Voilà pourquoi je serai très attentif aux mesures qui seront prises à l'avenir et je me promets de revenir vers vous.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Gysen à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la nouvelle limite d'accès des recyparcs en Brabant wallon »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la nouvelle limite d'accès des recyparcs en Brabant wallon ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, cette nouvelle année 2025 marque un changement dans les 17 recyparcs du Brabant wallon, une province que vous connaissez bien. De nouvelles mesures décidées par la précédente majorité provinciale sont effectivement entrées en vigueur. Le dépôt des déchets s'organise désormais via un système de points. Il s'agit d'un système mis en place afin d'éviter les abus constatés précédemment, notamment les allées et venues parfois excessives d'habitants hors zone.

L'accès à ces recyparcs se fera via une carte d'identité à la barrière. Chaque ménage bénéficiera de 12 points par an. À chaque passage, des points seront retirés selon le véhicule utilisé et les types de déchets. Les déchets verts ne sont pas comptabilisés dans ce système de points. Ils sont limités néanmoins à deux mètres cubes par passage.

Pour vous donner un exemple, une voiture comptabilisera un point ; une voiture avec remorque, deux points ; un fourgon à grand volume, trois points ; les motos, mobylettes et piétons, un point ou un demi-point. Si l'ensemble des points octroyés sont dépensés, il est possible d'en racheter au prix de 15 euros l'unité.

Pour les habitants situés hors zone, l'accès sera quant à lui payant : 36 euros pour une voiture sans remorque et 242 euros pour un fourgon de grand volume. L'InBW entend par ce nouveau système optimaliser la gestion des déchets pour les ménages qui fréquentent – il faut le savoir – en moyenne six fois par an les recyparcs et lutter contre la fréquence de visite, parfois excessive – comme je l'ai dit – dans un contexte d'augmentation flagrante du coût de gestion des déchets. L'objectif est ainsi de maîtriser les coûts au bénéfice des habitants.

Monsieur le Ministre, quel est votre avis concernant ce nouveau système de points ? D'autres intercommunales ont-elles ou planifient-elles de le mettre en place ? Ne craignez-vous pas que cette limite d'accès n'entraîne une recrudescence des déchets sauvages, combat qui est loin d'être gagné ?

Lors des dernières commissions, vous avez à plusieurs reprises marqué votre volonté d'optimaliser la gestion des déchets en lien avec les objectifs de la DPR. Des avancées sont-elles à mentionner ? La réforme du coût-vérité est elle en réflexion ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, j'avoue que, à la lecture de votre question, j'ai mieux compris moi-même l'utilisation de nos recyparcs et la façon dont la nouvelle nomenclature mettant en avant le coût d'accès.

Depuis le 2 janvier 2025, l'intercommunale InBW en Brabant wallon a mis en place ces nouvelles modalités de contrôle d'accès des recyparcs sur base de ces quotas, que vous décrivez très bien. La plupart des intercommunales de gestion des déchets ont déjà mis en place de tels systèmes, certaines depuis de nombreuses années. Les modalités pratiques varient d'une intercommunale à l'autre, mais le principe général reste tout à fait le même.

Ce principe des quotas permet de mieux répondre au principe du pollueur-payeur. Le quota annuel octroyé à chaque ménage et inclus dans la taxe annuelle est basé sur une utilisation raisonnable des recyparcs. Les ménages qui produisent davantage de déchets doivent dès lors participer au financement de la gestion de ces surplus via l'achat de quotas additionnels.

De même, les usagers résidant hors de la zone couverte par l'intercommunale – par conséquent non soumis au paiement de la taxe Déchets de cette zone – doivent contribuer aux coûts de la gestion des déchets qu'ils apportent.

Avec des coûts en constante augmentation, ce système permet de maintenir à un niveau raisonnable la part de la taxe Déchets relative à l'utilisation des recyparcs. Seuls les ménages qui produisent beaucoup de déchets sont pénalisés. Ceux-ci sont invités à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour réduire leurs déchets.

Quant à votre inquiétude, Madame la Députée, de voir des dépôts clandestins de déchets se multiplier, le risque, a priori, n'est pas nul. Cependant, il n'y a pas d'objectivation ou d'étude qui fasse un lien univoque entre une nouvelle contrainte et le niveau de risque de dépôts clandestins.

A contrario, l'implémentation d'un nouveau service de ressourcerie qui vient chercher gratuitement chez le citoyen les objets et encombrants n'empêche pas les dépôts clandestins d'objets et encombrants, qui restent réels. Bien sûr, ces situations sont à déplorer. De manière générale, il faut rendre plus efficiente la répression des incivilités environnementales en application du principe du pollueur-payeur.

Pour ce qui concerne le coût-vérité, Madame la Députée, la DPR prévoit effectivement que le Gouvernement devra veiller à le réformer afin de mieux récompenser les efforts de réduction et de tri. Le but est évidemment de diminuer la charge financière des citoyens qui mettent tout en œuvre pour réduire au maximum leurs déchets. Les réflexions sur cette problématique sont en cours au sein de mon cabinet et de l'administration. Néanmoins, ce sujet complexe mérite que l'on prenne le temps d'envisager toutes les possibilités en concertation avec les acteurs concernés, à savoir la COPIDEC, l'Union des villes et communes et mon collègue, M. Desquesnes, le ministre des Pouvoirs locaux.

M. le Président. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de votre réponse précise et complète, qui m'a même fait apprendre l'existence des ressourceries. Je pense que communiquer auprès de la population sera fondamental pour qu'elle se rende compte que ce nouveau fonctionnement est lié à un usage raisonnable des recyparcs et est là pour lutter contre les excès en tous genres et les agressions, aussi, qui ont eu lieu dans certains recyparcs face à la limite que les agents locaux voulaient mettre en œuvre.

Je crois qu'il faudra rester attentif aux coûts que les communes pourraient devoir supporter pour tous ces dépôts sauvages au cœur de nos jolies campagnes du Brabant wallon. À nous de rester vigilants et attentifs.

Question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le gaspillage des médicaments »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le gaspillage des médicaments ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le gaspillage des médicaments demeure un enjeu financier, environnemental et sanitaire. En Wallonie, des mesures existent déjà, telles que les campagnes de sensibilisation et la collecte des médicaments non utilisés en pharmacie, ainsi que le cadre réglementaire sur la gestion des déchets

spécifiques. Toutefois, il est essentiel d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs pour envisager des améliorations ou des solutions complémentaires, notamment en matière de prévention du gaspillage à la source et d'innovation dans les pratiques pharmaceutiques.

Quelles évaluations ont été réalisées pour mesurer l'efficacité des dispositifs en place visant à réduire l'impact environnemental et économique des déchets pharmaceutiques en Wallonie ? Depuis la mise en œuvre du Plan wallon des déchets-ressources, quels résultats concrets ont été obtenus concernant la collecte et le recyclage des médicaments non utilisés ? Le déploiement et les résultats des dernières campagnes de sensibilisation ont-ils été satisfaisants ? De nouvelles solutions technologiques pour optimiser la gestion des déchets pharmaceutiques seraient-elles opportunes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, en avril 1997, une convention relative à la collecte sélective des médicaments périmés ou non utilisés avait été conclue entre la Région wallonne et le secteur pharmaceutique. Elle avait été établie sur base d'un accord volontaire du secteur pharmaceutique et faisait suite à plusieurs collectes organisées par les pouvoirs publics de façon ponctuelle via les pharmacies. La collecte des médicaments se fait depuis lors par l'intermédiaire des pharmaciens.

Le cadre législatif a été modifié entre-temps. En effet, le Gouvernement wallon a adopté le 2 mai 2019 l'arrêté relatif à la prévention et la gestion des médicaments périmés et non utilisés. Les données rapportées par le secteur dans le cadre de cet AGW permettent d'assurer le suivi de l'évolution des quantités de médicaments collectés.

Depuis plusieurs années, la quantité annuelle collectée en Wallonie tourne autour de 200 tonnes. Des campagnes de communication sont régulièrement mises sur pied par le secteur pour sensibiliser les patients à cette collecte sélective.

Pour des raisons de sécurité et de santé publique, les médicaments périmés sont détruits dans des installations d'incinération avec récupération d'énergie. Le secteur pharmaceutique prend en charge l'entièreté du coût du système. Suivant les recommandations de l'OMS en la matière, l'envoi de médicaments non utilisés vers les pays en voie de développement n'est pas organisé en Belgique, principalement en raison des problèmes posés par l'inadaptation des médicaments récoltés aux pays qui en auraient besoin, ainsi que du manque de garanties concernant la qualité de ces médicaments non utilisés et récupérés.

Afin de limiter les dérives, il est important que la collecte des médicaments périmés ou non utilisés reste sous la supervision des professionnels du secteur de la pharmacie. Bien sûr, nous appuierons cette stratégie dans le temps.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre, qui m'a permis d'en apprendre plus sur le recyclage des médicaments. Je vois que c'est en bonne voie et que vous travaillez sur le sujet.

Question orale de M. Chintinne à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le fonds budgétaire permettant le remboursement des analyses de biomonitoring PFAS »

Question orale de M. Chintinne à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le biomonitoring des PFAS à Florennes »

Question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'amélioration de l'information à destination des communes concernant les PFAS »

Question orale de M. Lefèbvre à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le préfinancement du remboursement des examens médicaux dans le cadre de la crise des PFAS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Chintinne, sur « le fonds budgétaire permettant le remboursement des analyses de biomonitoring PFAS »
- M. Chintinne, sur « le biomonitoring des PFAS à Florennes » ;

- Mme Warzée-Caverenne, sur « l'amélioration de l'information à destination des communes concernant les PFAS » ;
- M. Lefèbvre, sur « le préfinancement du remboursement des examens médicaux dans le cadre de la crise des PFAS ».

La parole est à M. Chintinne pour poser ses questions.

M. Grégory Chintinne (MR). – Monsieur le Ministre, un biomonitoring a été proposé aux personnes exposées aux PFAS dans la région florennoise, par le biais d'analyses sanguines et d'un questionnaire en ligne.

Ce biomonitoring a recensé une participation de 8,5 % de la population. Vous avez confirmé que les personnes qui n'ont pas pu y participer peuvent y procéder, mais que ce serait dorénavant à leurs frais.

Cependant, vous indiquiez que la Région wallonne réfléchirait à la mise en place d'un fonds permettant le remboursement de telles analyses. Pouvez-vous préciser l'avancement de cette réflexion et/ou l'agenda des travaux à son propos ?

J'en viens à ma deuxième question.

Une réunion d'information s'est tenue à Florennes à destination de la population en décembre 2024. Faisant suite au taux de PFAS élevé dans l'eau du robinet à Corenne, Flavion, Rosée et à la base militaire de Florennes – tout cela a été découvert en décembre 2023 –, le Gouvernement wallon avait alors décidé des mesures sur les captages wallons. M. le Ministre indiquait alors trois dispositions essentielles à propos du PFAS, celles-ci résidant dans la communication-transparence, le principe du pollueur-payeur et la suppression des sources de PFAS. Un biomonitoring a été proposé aux personnes exposées au PFAS, j'en ai parlé tout à l'heure, et 8,5 % de la population a participé. Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous ce taux de participation ?

Quel financement a permis ce biomonitoring, puisque les PFAS se trouvent dans des emballages alimentaires, des cosmétiques, des processus industriels, et cetera ?

Où en est la recherche de la certitude de la preuve scientifique concernant la provenance de cette surexposition ?

Les médecins n'auraient pas reçu les conclusions des analyses via l'AViQ. Qu'en est-il ?

Comment expliquez-vous une communication défaillante de l'AViQ concernant la réunion d'information à Florennes ? Pour rappel, en région florennoise, le taux d'imprégnation PFAS peut être 5 à 9,8 fois plus important que la moyenne wallonne pour les 40-59 ans, et 17,3 % des 12-59 ans dépassent les 20 nanogrammes de PFAS par litre à Florennes contre 1,2 en Wallonie.

Sous le seuil des 2 nanogrammes de PFAS par litre, aucun danger. Au-dessus de 20 nanogrammes, la situation pourrait être favorable à des perturbations endocriniennes, selon un coordinateur de la cellule Environnement-Santé du SPW.

Quelles actions et collaborations avec le Fédéral préconisez-vous ? À quels travaux prétendez-vous quant aux engagements de la DPR concernant les PFAS à propos d'une cartographie des sites potentiellement pollués, d'une stratégie de gestion, d'une poursuite de biomonitoring et de la recherche d'alternatives aux PFAS ?

M. le Président. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Monsieur le Ministre, la problématique de la qualité de l'eau et des PFAS s'invite désormais régulièrement au sein de cette Commission, mais aussi au sein d'autres assemblées telles que les conseils communaux.

Depuis le début de son mandat, M. le Ministre a veillé à tenir les communes des zones sensibles informées. Les autorités régionales ont réagi avec diligence en lançant des enquêtes, en renforçant les mesures de surveillance et en communiquant avec les communes des zones sensibles.

Cette thématique est cependant complexe et technique, ce qui peut entraîner de l'incertitude et de l'angoisse de la part des citoyens peu ou mal informés.

Afin d'obtenir des réponses à leurs questions, ces derniers s'adressent souvent aux mandataires locaux, notamment bourgmestres et échevins. Or, ceux-ci ne sont pas toujours familiers avec la problématique ni au courant des dernières décisions prises en la matière.

Dès lors, ne serait-il pas opportun de communiquer de manière plus large à l'attention des bourgmestres et membres des collèges communaux, dont plusieurs sont en outre nouvellement en place ? En effet, une communication claire reprenant les faits, les risques pour les citoyens ainsi que les actions prises par le Gouvernement, serait certainement utile et appréciée. Les mandataires pourraient alors répondre de manière appropriée aux citoyens qui les interpellent. Monsieur le Ministre, une telle communication est-elle programmée ?

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, dans la DPR, comme vous l'avez rappelé en commission en octobre, vous vous engagez à

préfinancer le suivi médical des citoyens dans les zones concernées par un dépassement de PFAS dans l'eau de distribution, et ce en l'attente de la mise en place d'un fonds d'indemnisation au niveau fédéral.

En décembre, vous avez précisé que le budget de 10 millions prévus sur le Fonds pour la protection de l'environnement pour les PFAS ne reprenait pas ce préfinancement des remboursements des examens médicaux et 1 million d'euros était prévu sur le budget de l'ISSeP via le biomonitoring. Confirmez-vous cette information ?

En effet, un peu plus tôt, en Commission du budget, vous avez déclaré que cela se ferait via l'AViQ, alors qu'en octobre, toujours selon vous, cela était prévu au travers du Fonds de l'environnement. Qu'en est-il finalement ? Est-ce via l'AViQ, l'ISSeP ou le Fonds de l'environnement ? Surtout, comment le montant a-t-il été calculé ?

De même, vous avez d'abord déclaré que 1 500 personnes, puis 2 500 personnes étaient potentiellement concernées. Qu'en est-il ? Qui cela concerne-t-il ? S'agit-il uniquement des personnes qui habitent les zones concernées par le dépassement ? Dans ce cas, quid des personnes qui les ont fréquentées ? Je pense notamment à ceux qui ont été dans les écoles, dans les crèches ou qui travaillaient sur les lieux concernés. Prosaïquement, que doivent faire les citoyens concernés ? Peuvent-ils d'ores et déjà se rendre chez leur médecin ou chez les spécialistes et ne rien avancer financièrement ? Quels examens sont concernés ? Quid, par exemple, du dépistage pour le cancer du sein chez les hommes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Messieurs les Députés, ma réponse sera un peu longue parce qu'il y a beaucoup d'éléments et que cela nous permet de mettre à jour les éléments que nous avons par rapport à cette problématique des PFAS. En tout cas, je vous remercie de réaborder cette problématique.

Si vous le permettez, j'aborderai tout d'abord la question portant sur le récent biomonitoring des PFAS à Florennes.

Monsieur le Député, vous vous étonnez du faible taux de participation de la population. Précisons d'abord que ce n'est pas Florennes, mais que c'est un quartier de Florennes. Je ne sais plus exactement en termes de cartographie, même si j'y ai été, mais ne globalisons pas : on est bien dans une sous-population de Florennes. Lors des autres campagnes de biomonitoring, le taux de participation moyen a varié en fonction des zones concernées ; il tourne autour de 12 % avec un maximum de 15 %. Florennes est certes un peu en dessous, avec une participation de 8,5 %. Le fait que la crise soit apparue comme « ancienne » pour la population des trois villages concernés de l'entité de Florennes pourrait en partie expliquer peut-être le manque d'intérêt.

Quoi qu'il en soit, le biomonitoring a été intégralement financé sur le Fonds de protection de l'environnement. Les PFAS sont en effet ubiquistes et il n'est pas possible actuellement de certifier qu'une surimprégnation des citoyens provienne exclusivement de l'ingestion d'une eau dépassant les valeurs de 100 nanogrammes par litre. L'analyse actuelle menée par l'ISSeP et les questionnaires complétés par les participants à ce biomonitoring devraient permettre de clarifier ce point, même si je pense que, sur un plan statistique, on sera quand même assez faibles par rapport au nombre de répondants.

Quoiqu'il en soit, les documents préparés par l'ISSeP et adressés aux médecins par l'AViQ ne concernent pas les conclusions des analyses. Il s'agit d'outils représentant une source d'information certifiée par le Conseil scientifique indépendant sur les PFAS et leurs effets potentiels. En effet, les PFAS sont encore des polluants émergents, le corps médical ne dispose pas forcément de toutes les informations nécessaires pour prendre la mesure de ce qu'une exposition à ces molécules peut avoir comme conséquences par rapport à leur patientèle.

Il apparaît que les outils d'information sont bien parvenus aux médecins dès le mois de juin 2024, lors des premières restitutions des résultats de biomonitoring sanguins, mais que les médecins de l'entité de Florennes n'avaient pas reçu l'information selon laquelle les citoyens allaient eux-mêmes recevoir l'accès à leurs données d'analyses sanguines. Ce problème de procédure a été mis à l'ordre du jour de la *task force* qui suit le dossier PFAS entre les différentes administrations – l'AViQ, le SPW ARNE et l'ISSeP –, qui ne doit plus être rencontré dans l'avenir.

Concernant les recommandations médicales, j'ai des contacts avec le ministre fédéral de la Santé. Nous avons questionné conjointement le Conseil supérieur de la santé et le KCE afin d'élaborer pour les professionnels de santé, en plus des recommandations du Conseil scientifique indépendant, des recommandations de bonnes pratiques pour le suivi et la prise en charge des personnes surexposées. On attend toujours leur protocole. Il s'agira de définir des modalités de prise en charge médicale des populations surexposées. Ce protocole de prévention sera communiqué vers les médecins généralistes par la SSMG, mais, dans un premier temps, il y a lieu d'élaborer de bonnes pratiques pour le suivi de ces patients.

En ce qui concerne diverses actions annoncées dans la DPR, je peux vous signaler qu'avec l'aide d'un bureau externe à l'administration, un travail

d'identification des acteurs industriels émetteurs potentiels de PFAS est en cours. Mon cabinet et moi-même avons reçu à plusieurs reprises des fédérations d'industries. C'est un secteur avec lequel je compte travailler tout au long de cette législature. Je vous assure de leur bonne volonté d'avancer dans cette capacité de normer ou en tout cas de mesurer leurs rejets de PFAS.

En réponse à votre question sur le remboursement des analyses PFAS pour les personnes qui n'auraient pas pu participer au biomonitoring, j'ai demandé à l'AViQ de prévoir un marché pour réaliser des prélèvements sanguins et des analyses PFAS dans le sang des habitants des communes impactées et des personnes qui y travaillent. Il s'agit d'un marché public lancé au niveau européen en vue de disposer des ressources de laboratoire pour permettre aux citoyens qui n'ont pas pu être testés, mais qui sont bien résidents et qui rentrent dans les critères ou qui travaillent dans ces zones visées, qui sont concernées par les résultats des analyses des eaux, de se faire tester et d'avoir un dosage sanguin.

Ce travail est en cours avec l'appui des administrations concernées, notamment par la collaboration entre l'AViQ et l'ISSeP, mais aussi Sciensano et le Conseil scientifique indépendant.

Une proposition devrait être validée en février, sachant qu'aucun laboratoire n'est en capacité de gérer ces analyses. On ne dose pas les PFAS comme cela. Il faut des techniques particulières. Ces techniques n'existent pas telles quelles en Belgique. Il convient de s'adresser à des opérateurs de pays limitrophes. On connaît Biofin, mais on peut aller chercher des opérateurs aux Pays-Bas, en Allemagne ou en France.

En ce qui concerne les modalités de remboursement, les citoyens devront effectivement résider ou travailler dans les zones prédéterminées par les analyses des eaux. Un échange d'informations devra avoir lieu entre l'ISSeP et l'AViQ, ou le laboratoire désigné, dans le respect du RGPD, pour identifier si la personne demandeuse a déjà ou pas bénéficié d'une analyse, ce qui requiert une base juridique.

J'insiste cependant sur le fait que les résultats de ces prises de sang devront être discutés entre le patient et son médecin généraliste, puisqu'ils sont en dehors du biomonitoring. Une communication sera faite dans ce sens par mon administration vers les autorités communales concernées, mais dès que ce service sera effectif.

Abordons maintenant l'amélioration de la communication vers les communes, souhaitée par Mme la Députée. La transparence est, comme vous le rappelez, un sujet qui me tient à cœur. Je pense qu'il tient à cœur l'ensemble du Gouvernement. Depuis le début de la crise des PFAS, l'administration a organisé des réunions régulières avec les bourgmestres et les collèges communaux des entités impactées, les communes des « zones sensibles », pour reprendre les termes utilisés. Comme déjà annoncé en commission parlementaire, nous allons poursuivre en 2025 et renforcer ce suivi via un accompagnement plus systématisé sous la supervision du SPW ARNE. L'objectif est de coordonner les efforts entre administrations, avec la collaboration de l'ISSeP, de l'AViQ et des distributeurs d'eau, afin de garantir une approche concertée et efficace face à tous ces défis identifiés.

Concrètement, cet accompagnement prendra la forme de rencontres de travail réunissant les mandataires locaux, les responsables administratifs des 13 communes concernées dans ces zones sensibles. Ces sessions, qui débuteront dès ce 15 janvier 2025, viseront à :

- présenter un récapitulatif structuré de la situation dans chaque zone comprenant un bilan des actions et de la méthodologie mise en œuvre en 2024, un état des lieux actuel ainsi qu'un focus sur les actions prévues en 2025 ;
- assurer le suivi et l'actualisation régulière d'un bilan précis sur l'avancement des enquêtes environnementales dans chaque zone touchée, tout en respectant les instructions judiciaires en cours ;
- assurer le suivi de l'actualisation régulière du bilan des biomonitorings PFAS et des mesures de santé publique associées ;
- construire une relation de confiance durable avec les autorités politiques locales et bien sûr leurs administrations.

Ces rencontres permettront d'assurer une diffusion régulière et claire des informations essentielles aux mandataires locaux et offriront un espace d'échange avec l'ensemble des administrations concernées. Nous envisageons un minimum de trois réunions par an. Ceci concerne bien entendu les 13 communes des zones sensibles. J'envisage également une communication plus large vers l'ensemble des communes wallonnes via la diffusion d'un courrier coconstruit entre administrations, car il me semble nécessaire d'informer les nouvelles majorités qui n'auraient pas suivi ce dossier.

En ce qui concerne le remboursement des frais médicaux relatifs aux PFAS, les résultats des biomonitorings ont globalement indiqué que les populations résidant dans les zones visées ont été surexposées par rapport au reste de la population wallonne. Je rappelle qu'une surexposition n'entraîne pas *de facto* un risque de maladie. Cependant, il faut maintenant que ces personnes soient suivies de manière individuelle par des médecins traitants. Ces derniers pourraient proposer des examens médicaux spécifiques à leurs patients. On a eu les recommandations du CSI : détection de certains cancers ou des effets des perturbateurs endocriniens, comme c'est le cas dans d'autres situations de pollution environnementale.

Concernant la gratuité des soins, sachez que certains examens, comme la mammographie, s'ils sont prescrits de manière individuelle en dehors du programme de dépistage classique par un médecin, seront pris en charge par la mutuelle s'ils sont prescrits par un médecin. S'ils sont absolument nécessaires, on trouvera des solutions.

Par contre, il n'a jamais été question de procéder à des remboursements de frais médicaux à partir des budgets alloués à l'ISSeP pour réaliser le biomonitoring. C'est bien sur un appel d'offres spécial que nous pourrons faire ces prises de sang complémentaires.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Monsieur le Ministre, au niveau du remboursement des frais, c'est une bonne chose. Cependant, il faudra informer le collège actuel pour qu'il soit au fait de tout cela.

Vous avez évoqué le fait que cela concernait un quartier et un autre. Je vous avoue que j'ai trouvé les chiffres sur le site de l'ISSeP. En 2021, trois captages posaient problème, l'un d'eux a été supprimé, on évite toutes difficultés.

Je vous avoue que j'ai cette double qualité d'habiter Florennes, qui est une magnifique ville, et d'avoir siégé au collège lorsque la crise est apparue. Ce qui me frappe encore aujourd'hui, c'est qu'en 36 heures, on a pu régler la situation. On avait en effet des dépassements.

Le passé ne vous appartient pas et je veux clairement dire que l'on voit la différence. Il y a eu une information, il y a eu un tas de choses, mais la population n'a pas compris le fait qu'il y ait eu cette exposition et qu'il n'y ait pas eu cette réaction. Plutôt, en 2021, il y avait déjà des indicateurs au niveau de ces puits, qui démontraient qu'il y avait une présence de PFAS.

Je voulais vous remercier pour la complétude de la réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie également pour les informations transmises et je ne doutais pas du fait que votre volonté était bien de communiquer vers l'ensemble des communes, en priorité vers les 16 communes plus particulièrement touchées par des problématiques de PFAS qui ont été mises en lumière.

Néanmoins, je vous remercie aussi de faire une communication plus générale puisque, dans la population, on ne sait pas toujours où est la limite entre ce qui est lié à des communes touchées, si l'on y va travailler ou si l'on y habite, ou si l'on est juste à côté, si cela nous concerne. Cela facilitera notamment la communication pour les mandataires locaux.

Une bonne communication consiste aussi à clarifier les choses et d'éviter la panique à gauche à droite. C'est une matière complexe et très technique. Évidemment, nous, nous aurons la chance jeudi d'aller faire une visite qui nous permettra d'avoir une vision différente sur le cycle de l'eau et la façon dont on devra intervenir pour les PFAS, que ce soit en station de pompage ou dans la gestion des eaux.

Jeudi, c'est une visite qui sera très importante. À nouveau, les personnes qui sont en lien direct avec la population n'ont pas l'occasion d'avoir l'ensemble de ces informations.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, merci pour ces éclaircissements extrêmement importants. Si j'ai bien compris, les tests pourront être effectués par l'ensemble des personnes qui résident dans les zones dont l'eau a été polluée. C'est vraiment une très bonne nouvelle parce qu'il y a encore aujourd'hui pas mal de questionnements de la part de la population.

Vous nous apprenez que les frais liés à ces tests vont être pris en charge. C'est une très bonne nouvelle aussi. Par contre, vous dites qu'ils devront être discutés entre le médecin généraliste et le patient sur les résultats. Sur le fond, c'est une très bonne décision, mais qui va prendre en charge ces consultations ? Les consultations avec le médecin généraliste vont représenter un certain coût et cela vaut peut-être la peine de se demander justement qui va prendre en charge ce coût.

Je ne peux qu'applaudir évidemment aussi le fait que vous allez travailler de concert avec les mandataires locaux et les administrations locales, parce que c'est extrêmement important.

Je vous remercie pour ces échanges et pour le suivi.

Question orale de M. Soupart à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'agrément du parc naturel des Hauts-Pays pour les six prochaines années »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'agrément du parc naturel des Hauts-Pays pour les six prochaines années ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, le parc naturel des Hauts-Pays, couvrant six communes à la fois des Hauts-Pays et du Borinage, est un acteur central pour la préservation de la biodiversité et du développement de l'écotourisme dans la région. Cette ASBL mène diverses actions pour la gestion du patrimoine naturel, l'aménagement du territoire et la sensibilisation du public.

Son financement public a par ailleurs été garanti pour les six prochaines années, grâce à un arrêté ministériel que vous avez signé. Cette mesure est saluée par les acteurs locaux et les associations environnementales, qui y voient un cadre structurant pour pérenniser leurs actions.

Après avoir traversé des périodes difficiles, le parc naturel des Hauts-Pays a pu redresser sa situation et se positionner comme un modèle en tant que parc naturel wallon. Grâce à ces efforts et à l'agrément octroyé, il est désormais en mesure de poursuivre ses actions en y impliquant davantage la communauté locale et les agriculteurs.

Monsieur le Ministre, quels sont les objectifs que vous poursuivez en ayant octroyé ce financement et cet agrément ?

Comment travaillez-vous avec Mme la Ministre Lescrenier, la ministre du Tourisme et du Patrimoine, dans le but de développer le potentiel touristique des parcs naturels ?

Quel soutien complémentaire pourrait être apporté aux autres associations environnementales afin de garantir la durabilité de leurs projets à l'échelle régionale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, en décembre 2024, le parc naturel des Hauts-Pays a effectivement été reconnu comme association environnementale.

Cette reconnaissance se distingue de l'agrément, que vous évoquez dans votre question, qui est, lui, réservé aux CRIE, les centres régionaux d'initiation à l'environnement.

Cette reconnaissance en tant qu'association environnementale, prévue par le décret de 2014 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des associations environnementales, est accordée pour une période de six ans. Elle permet à l'association reconnue de soumettre une demande de subvention plus conséquente sur base d'un plan d'actions environnementales couvrant une période de trois ans.

Je tiens à souligner que les financements liés au décret sur la reconnaissance et le financement des associations environnementales viennent en complément au financement organique des parcs naturels, dont la compétence revient à la ministre Dalcq, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 juin 2024 fixant les modalités d'octroi des subventions aux commissions de gestion des parcs naturels, financement dans lequel je n'interviens pas en tant que ministre de l'Environnement.

Pour ce qui est du développement du potentiel touristique des parcs naturels, toujours dans une optique de préservation et de valorisation du patrimoine environnemental et rural, il appartient à la ministre Dalcq de l'organiser et de le financer avec la ministre du Tourisme, Valérie Lescrenier, dans le cadre des politiques qu'elles souhaiteraient mener ensemble.

Je n'en oublie pas pour autant le rôle essentiel que jouent les parcs naturels dans la préservation de l'environnement et dans l'éducation relative à celui-ci. À travers leurs actions de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens, les parcs naturels contribuent activement à ancrer des pratiques respectueuses de notre environnement et des écosystèmes.

Enfin, au niveau du soutien complémentaire qui pourrait être apporté aux associations environnementales pour garantir la durabilité de leurs projets à l'échelle régionale, je rappellerai la volonté du Gouvernement de faire évoluer le système d'octroi des subventions facultatives vers un financement pluriannuel de manière à renforcer la sécurité de fonctionnement des bénéficiaires, et leur efficacité. Le premier semestre 2025 est mis à profit pour évaluer la situation sous toutes ses composantes et préparer l'avenir. J'ai aussi répondu, ce matin, dans une question par rapport à ces financements facultatifs.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir illustré la complexité, pour certaines associations, de devoir travailler avec différents services, différents ministères et différents ministres de tutelle. On voit ici qu'il y a une partie qui dépend de vous, une partie qui dépend de la ministre Dalcq et une partie qui dépend de la ministre Lescrenier.

Cela pourra, par la reconnaissance que vous avez pu apporter à cette association, la stabiliser pour les six prochaines années. Je suis sûr que le parc naturel joue un rôle essentiel dans la sensibilisation des citoyens par rapport à l'environnement, aux écosystèmes, aux écoles environnantes et aux élèves. Ce sera, en effet, pertinent de travailler sur des financements pluriannuels qui permettront d'avoir des projets pérennes, plutôt que de dépendre de subsides qui arrivent de manière ponctuelle.

Je vous remercie pour le travail effectué.

Question orale de M. Hazée à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'équilibre entre le respect de l'environnement et la location de kayaks sur la Lesse »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'équilibre entre le respect de l'environnement et la location de kayaks sur la Lesse ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, à la fin du mois de décembre, un article paru dans *L'Avenir* évoquait la problématique récurrente de l'équilibre à trouver entre la préservation de l'environnement et la location de kayaks sur la Lesse. Selon cet article, l'exploitant aurait déposé un recours à l'encontre du permis octroyé par la Wallonie pour son activité. Il considérerait les conditions d'exploitation comme trop contraignantes.

Pouvez-vous confirmer qu'un tel recours a bien été déposé ? Le cas échéant, pouvez-vous nous préciser les motifs précis de ce recours et les éléments du calendrier de procédure ?

Selon vous, quelles sont les conditions pour que la location de kayaks soit respectueuse de l'environnement ? Sur quelles données objectives avez-vous prévu de baser votre décision concernant ce recours ?

Votre cabinet et votre administration ont-ils été conviés aux concertations prévues en ce mois de janvier avec les exploitants et les autorités locales de Dinant et Houyet ? C'est ce que la presse a pu évoquer, l'initiative est prise au niveau local. Avez-vous prévu de concerter également les acteurs du Val de Lesse ?

De manière générale, face à ces enjeux, pouvez-vous nous indiquer les actions prévues pour garantir un équilibre durable entre la protection de l'environnement et la gestion des activités touristiques sur les cours d'eau ? N'est-il pas opportun, par exemple, de prévoir un arrêté qui viserait à définir des conditions sectorielles ?

Je vous remercie par avance pour l'attention portée à cette question importante pour l'avenir de notre patrimoine naturel et touristique.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, la société Dinant Tourisme a introduit, en date du 2 avril 2024, une demande pour renouveler le permis d'exploiter d'une activité de location de 1 369 kayaks sur la Lesse, avec une dérogation pouvant faire monter le nombre de kayaks à 1 825 pendant 20 jours par an.

À l'issue de l'instruction de la demande, les fonctionnaires technique et délégué compétents, en première instance, ont délivré le permis sollicité sous conditions environnementales strictes, en date du 13 novembre 2024.

Trois recours ont été introduits contre le permis délivré à Dinant Tourisme.

Le premier par la société Villatoile a été réceptionné le 27 novembre 2024. Elle exploite un camping en bord de la Lesse qui se plaint de nuisances subies par sa clientèle du fait du grand nombre de kayaks en période de grande affluence et du comportement de certains kayakistes : des nuisances sonores, le dépassement des horaires d'exploitation, des incivilités diverses et un encadrement insuffisant de la part de l'exploitant.

Le deuxième recours par le demandeur, la société Dinant Tourisme, porte principalement sur les restrictions en matière de nombre de mises à l'eau et d'horaires d'exploitation, sur l'imposition d'un encadrement obligatoire par un moniteur pour les groupes de plus de 20 personnes, sur le renforcement du système de comptabilisation des kayaks, en particulier l'abandon du portique imposé antérieurement, sur l'imposition d'une couleur unique pour les kayaks. Le permis impose par ailleurs diverses études. Ce recours a été réceptionné le 6 décembre 2024.

Le troisième par l'ASBL « Lesse, Nature & Patrimoine » conteste le montage organisé autour des différentes sociétés de location de kayaks qui relèvent du même exploitant et qui utilisent des installations communes, de sorte qu'il y a lieu de considérer que les activités des diverses sociétés doivent être considérées comme constituant une unité technique et géographique. L'ASBL reproche globalement une surexploitation de la Lesse et les nuisances qui en découlent. Ce dernier recours a été réceptionné le 10 décembre 2024.

À la lecture de tous ces arguments développés par les différents requérants, on comprend toute la complexité de ce dossier et la difficulté d'encadrer une activité importante économiquement, en conciliant la protection de l'environnement des riverains et des autres activités qui se sont développées sur le bord de la Lesse.

S'agissant d'un établissement de classe 2 soumis à étude d'incidences, l'administration doit envoyer son

rapport de synthèse au plus tard le 18 février prochain. Je disposerai de 30 jours calendrier à dater de la réception de ce rapport pour prendre et notifier ma décision, soit dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de mars au plus tard. Ces échéances peuvent être prorogées de 30 jours sur décision conjointe des fonctionnaires techniques et délégués en charge de l'instruction des recours.

À ce stade, je ne dispose pas de l'ensemble des éléments du dossier. Je me prononcerais sur le fond de celui-ci prématurément, si je le faisais aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, je respecterai les délais. C'est cela que je regardais dans mon agenda, je pense que j'ai un rendez-vous au cabinet avec l'équipe Pitance, les responsables de ces exploitations, pour comprendre certains éléments.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'ai pris note des informations du ministre à la fois sur les recours déposés, sur les éléments de fait et sur les éléments de procédure et de calendrier. J'entends que vous avez un rendez-vous avec un des requérants. J'imagine que vous prendrez aussi rendez-vous avec les autres requérants pour avoir une instruction impartiale et complète.

Vous ne m'avez pas répondu pour ce qui concerne les concertations initiées par les autorités locales. J'imagine que vous n'êtes pas associé à ce stade. Nous ne savons pas non plus si les acteurs du Val de Lesse sont associés à ces concertations.

Enfin, de manière plus prospective, je pense qu'il serait sans doute intéressant d'examiner les possibilités de cadrer de manière formelle et uniforme, puisqu'il n'y a pas que dans la Lesse que le kayak fait l'objet d'activités en Wallonie. Un cadre pourrait ainsi donner davantage de sécurité et de prévisibilité. Bien sûr, il y a des exigences environnementales incontestables et une équité avait été initiée sous la fin de la deuxième moitié de la législature précédente. Sans doute y a-t-il là des éléments qui peuvent être poursuivis ?

Nous serons évidemment attentifs à la suite du dossier.

Question orale de Mme Goffinet à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'analyse via les systèmes d'information géographique (SIG) de la pression phytosanitaire en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'analyse via les systèmes d'information géographique (SIG) de la pression phytosanitaire en Wallonie ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous avez récemment été interpellé à propos de l'étude de l'ISSeP qui vise à quantifier l'exposition des résidents aux pesticides agricoles grâce au système d'information géographique, le fameux SIG, et en fonction des substances potentiellement épandues sur les cultures alentour. Vous avez notamment recontextualisé l'étude qui se rattache au cadre plus large d'un projet qui a pour objectif d'identifier, d'acquérir et d'intégrer dans le SIG des données environnementales, populationnelles et sanitaires pour localiser et hiérarchiser les zones potentiellement à risque en Région wallonne.

Les résultats montrent clairement de potentielles différences de pressions phytosanitaires de part et d'autre de l'axe Sambre-et-Meuse. Comme vous le précisez bien dans votre réponse, les cartes sont basées sur des taux d'application estimés reflétant l'utilisation agricole générale pour 12 types de cultures principales.

En y regardant de plus près, on constate que la culture des sapins ne semble pas être considérée ici. Ces premières estimations permettent ainsi, toujours selon vous, de cibler des zones prioritaires pour y mener des études complémentaires et d'éventuelles mesures d'atténuation. Je voulais savoir si l'analyse, dès lors, n'était pas biaisée en Ardenne, puisque la culture des sapins de Noël est plutôt gourmande en consommation de produits phytosanitaires. Pourquoi cela n'a-t-il pas été considéré ? Pourquoi n'a-t-on pas pris cette situation en compte ? Aurait-on une estimation de la pression avec les produits utilisés dans cette culture ?

Les jeux de données couvrent une période qui va de 2015 à 2019. J'aimerais savoir si, à votre avis, la situation serait différente, voire meilleure si l'on avait en fait les données pour la précédente législature ? L'ISSeP souligne que l'étude constitue une base précieuse pour la recherche et les actions de santé environnementale. Une réflexion quant à des études complémentaires et/ou mesures d'atténuation a-t-elle

déjà été initiée ? Avez-vous eu des contacts avec votre homologue, Mme Dalcq, en charge de l'agriculture, plus spécifiquement sur ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vais essayer de répondre parce que je n'aurai pas tous les éléments, mais j'en ai quand même quelques-uns. Les données utilisées par l'ISSeP dans son étude proviennent en fait des comptabilités agricoles gérées par la Direction de l'analyse économique et agricole du Département de l'étude du milieu naturel et agricole du SPW ARNE. L'échantillon d'environ 450 comptabilités n'est représentatif que pour 16 types de cultures en Wallonie. Les sapins de Noël ne font pas partie de ces types de cultures, qui rassemblent essentiellement les principales grandes cultures et les prairies.

Cependant, nous avons quand même des informations sur l'impact des cultures des sapins de Noël grâce à un travail de fin d'études réalisé par l'UCLouvain en 2021. Selon cette étude, les résultats obtenus indiquent qu'il n'existe pas de lixiviation excessive en sapins de Noël. Pour la majorité des parcelles, la médiane est inférieure à la majorité des principales cultures en Wallonie.

Les résultats de l'enquête sur les produits phytosanitaires ont permis de mettre en évidence des différences de pratiques importantes entre les producteurs. La moyenne d'application des produits phytosanitaires observée est néanmoins plus basse que pour la majorité des cultures principales en Wallonie. Il ressort de cette étude que la culture de sapins de Noël a un plus faible impact sur l'environnement que la majorité des cultures dites classiques.

Cependant, bien que les résultats de l'application de ces produits soient inférieurs par rapport à la majorité des autres cultures, il semble qu'il y ait une marge de progression assez importante au niveau de l'application d'herbicides, responsables de la majorité de la matière active utilisée. En effet, l'étude a aussi permis, à travers la recherche bibliographique, de mettre en évidence la littérature d'autres pays producteurs sur la gestion différenciée. Certaines régions productrices ont réussi à opérer une transition du secteur vers une gestion mécanique des couverts sous les parcelles et une lutte intégrée contre les ravageurs. Je ne vous cache pas que cette perspective me réjouit et que je souhaite bien sûr en discuter avec les secteurs le plus rapidement possible.

Concernant l'évolution des quantités estimées d'utilisation de produits phytopharmaceutiques en Wallonie depuis 2019, l'ASBL CORDER, qui l'étudie depuis 1995, vient de terminer l'analyse des données 2022. Les quantités utilisées ont une tendance à la baisse depuis 2018, avec des variations liées aux conditions météo essentiellement.

L'ISSeP est également impliquée dans plusieurs actions du Programme wallon de réduction des pesticides 2023-2027 en lien avec les aspects de santé et environnement liés à l'utilisation des pesticides. Une des actions vise notamment à améliorer et à développer un indicateur spatialisé de charge en produits phytopharmaceutiques à l'échelle du territoire wallon. J'ai fait part à mon administration de mon intérêt à aboutir sur un indicateur clé qui traduit l'usage de ces produits dans notre région. J'attends la conclusion de leurs travaux à ce sujet.

Je rencontrerai aussi une nouvelle fois ma collègue, la ministre Dalcq, dans les prochains jours ou les prochaines semaines. La question des produits phytopharmaceutiques sera bien sûr abordée.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Par rapport à l'étude CORDER et à l'analyse des chiffres 2022, on peut se réjouir de cette tendance à la baisse.

J'entends votre réponse par rapport à la situation des sapins de Noël et les résultats de ce travail de fin d'études de l'UCLouvain. Les données sont un peu surprenantes de mon point de vue. Vous dites qu'il y a un faible impact, mais une progression importante et qu'il y a de fortes disparités d'une exploitation à l'autre. Je suis juste interpellée parce que je me rappelle encore de l'émission *#Investigation* qui avait soulevé différents problèmes par rapport à la culture des sapins de Noël. Néanmoins, j'entends que vous êtes attentif et toujours en discussion avec votre collègue en charge de l'Agriculture, que c'est un dossier qui vous tient à cœur et sur lequel vous travaillez avec beaucoup d'enthousiasme, de sérénité et de sérieux.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences de la présence de microplastiques dans les sols agricoles »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les conséquences de la présence de microplastiques dans les sols agricoles ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, fin décembre, l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie publiait les résultats d'une étude sur la présence de microplastiques dans les sols agricoles et les résultats sont sans appel : sur les 33 échantillons prélevés sur des sites aussi divers que des forêts, des prairies, des vignes et vergers ou des zones de grandes cultures, répartis sur tout le territoire de la métropole, 25 – soit 76 % – contenaient des microplastiques. En moyenne, les sols analysés contiennent 15 particules de microplastiques par kilo de sol sec. C'est énorme.

Dispose-t-on d'une analyse similaire pour les sols agricoles wallons ? Le cas échéant, les résultats sont-ils comparables ? A priori, il n'y a pas de raison pour que les résultats soient différents, nos modèles agricoles étant sensiblement les mêmes.

Quelles sont les conséquences de la présence de ces microplastiques dans les sols ?

On peut imaginer deux types de conséquences. La première concerne la qualité des sols eux-mêmes, l'impact sur les micro-organismes qui vivent et sur la fertilité, mais également sur l'environnement en général. La deuxième concerne l'intégration de ces substances dans les chaînes alimentaires.

Relativement à la répartition des compétences entre entités belges, nous nous concentrerons sur les conséquences environnementales.

Pouvez-vous faire le point avec nous ? Entendez-vous travailler sur ce sujet ?

Comment limiter la présence des microplastiques dans les sols agricoles ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, cela met en avant mon intérêt pour les conséquences environnementales de ces présences de microplastiques.

On parle bien de fragments de plastique de taille inférieure à cinq millimètres, de propriétés physiques et chimiques variables, comme la densité, la forme, la taille et le type de polymères. Les recherches relatives à l'occurrence et au devenir des microplastiques dans les milieux aquatiques se sont accélérées ces 10 dernières années – c'est très bien –, alors que les études sur leur présence et leurs impacts dans les sols sont beaucoup plus limitées.

Les sources potentielles de microplastique dans les sols sont multiples. Citons, entre autres, l'utilisation de bâches en plastique agricole ou l'amendement des sols, notamment par des boues de station d'épuration et des digestats.

En Région wallonne, aucune législation ne vise pour le moment spécifiquement les microplastiques. Plusieurs arrêtés ou décrets ont pour objectif une diminution des déchets plastiques à usage unique, notamment par l'interdiction d'usage des sacs en plastique, des gobelets à usage unique dans les festivals ou encore de certains ustensiles – couverts, assiettes, récipients en PSE – dans les établissements ouverts au public.

La question spécifique des microplastiques dans les sols est complexe, car cette matrice est plus difficile à investiguer que celle des eaux. La difficulté pour évaluer la présence de microplastique dans les sols est tout d'abord de disposer d'une méthode analytique robuste et applicable en routine, permettant de séparer les microplastiques de la matrice solide. Ces protocoles analytiques sont encore en développement actuellement.

Ainsi, les projets Plasti-Sols et MicroPlaSTEP menés par l'ISSeP sur fonds propres ont permis de développer une méthode de séparation des microplastiques dans des échantillons de sol et une méthode d'observation des microplastiques par microscopie optique. Cette méthode d'observation permet un dénombrement des particules sans identifier leur nature. Son incertitude reste cependant encore importante.

L'ISSeP est également associé au projet Walôplast qui durera jusqu'en 2027 et qui devrait permettre de développer les méthodes de prélèvement spécifiques pour les eaux de surface et les sédiments. Un premier état de l'environnement wallon pour ces matrices est attendu pour juillet 2027.

Par ailleurs, nous ne disposons pas actuellement de données sur la contamination des sols wallons en microplastiques. Cependant, une campagne d'échantillonnage des sols agricoles est en cours en

Belgique, en Région flamande et en Wallonie, aux Pays-Bas et au Luxembourg, avec une soixantaine d'échantillons prélevés chez nous, en Wallonie. Cette campagne est réalisée dans le cadre du projet MiCoS, financé par l'Union européenne et porté par l'Université de Gand. Elle s'intéresse à la présence des microplastiques dans les sols et à leurs conséquences sur la vie du sol et le développement des plantes. Le CRA-W participe au comité d'accompagnement de ce projet.

À la lumière des données disponibles, en ce compris l'étude de l'ADEME et en fonction des budgets disponibles, le SPW ARNE projette par ailleurs de lancer, dans le courant de cette année, une étude visant à évaluer les bruits de fond en microplastique dans les sols agricoles wallons, ainsi que le cas échéant, dans les matières fertilisantes organiques.

En conclusion, je rappelle que la meilleure approche pour éviter les problèmes dus aux microplastiques est celle qui permet de gérer le problème à la source, comme pour tous les polluants, à savoir travailler sur la réduction de la production de plastique, la maîtrise de leur utilisation et la bonne gestion des déchets. À ce titre, les discussions menées au niveau européen en matière de déchets ou de protection des sols sont cruciales et sont suivies attentivement par les autorités compétentes belges.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je suis assez d'accord avec vous, la meilleure chose est de les réduire et de les supprimer à la base. On va attendre les résultats de la campagne d'échantillonnage en cours, et l'on va continuer à travailler pour essayer de réduire au maximum ces plastiques qui empestent nos sols et aussi notre santé.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la saturation des centres d'enfouissement technique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la saturation des centres d'enfouissement technique ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, on va continuer à parler de déchets. Bien que les pratiques en termes de gestion des déchets ont évolué positivement au cours des dernières années, nous avons toujours besoin de décharges pour y enfouir des déchets ultimes, c'est-à-dire qui ne peuvent faire ni l'objet de réutilisation, ni de valorisation, ni de recyclage.

Il n'y a pas que les déchets ultimes qui rentrent en CET. Il semble qu'une part non négligeable de terres excavées dans le cadre des différents travaux finissent également dans ces centres. En effet, en l'absence de filière de traitement ou de dépollution, des terres plus ou moins polluées sont enfouies dans ces CET. Confirmez-vous cette réalité ? Je présume que oui.

Là où la situation devient plus compliquée, c'est que les CET disposent d'un nombre de mètres cubes limité et qu'à partir d'un certain moment, on ne peut plus rien y déverser. En outre, les demandeurs ont de plus en plus de difficultés à obtenir un permis pour une ouverture ou une extension d'exploitation.

Quelle est votre analyse de la situation ? Y a-t-il un risque de saturation des CET en Wallonie ? Le cas échéant, endéans quels délais ? Quelles seraient les conséquences socioéconomiques d'une telle saturation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la situation des centres d'enfouissement technique en lien avec la gestion des déchets ultimes en Wallonie est largement abordée dans la feuille de route sur les infrastructures de gestion des déchets réalisée conjointement par le SPW ARNE, l'ISSeP et la SPAQuE.

Étant donné leur nature, la seule gestion possible des déchets ultimes est l'enfouissement en CET. À ce titre, certaines terres contaminées présentent des caractéristiques spécifiques telles qu'il est impossible de les dépolluer. En l'absence de filière de traitement, ces terres polluées ne sont pas conformes à la valorisation et sont effectivement éliminées en CET.

Sur la période 2018-2023, les quantités de déchets issus de la décontamination des sols mis en CET en Wallonie varient en moyenne autour de 54 000 tonnes par an et un maximum en 2023 de 86 000 tonnes. Ce flux représente en moyenne 10 % des quantités totales éliminées en CET de classe 2.

Le code Déchets comprend les terres excavées non traitables issues de l'assainissement des sols et les résidus issus du traitement des terres polluées. La première catégorie représente la majorité des déchets – 84 % en moyenne –, selon les données déclarées dans Coditax.

À ce jour, la Wallonie compte trois CET de classe 2 encore en exploitation. Le premier est le CETB de Charleroi, qui devrait être saturé en 2027 lors de la fin de son exploitation. Le deuxième est celui d'INTRADEL à Oupeye. Sur la base des capacités autorisées à ce jour et des quantités éliminées que l'exploitant prévoit d'accueillir sur son site, la saturation du quasi organique est prévue en 2030 et celle du quasi minéral en 2037. Enfin, il reste à citer celui d'Idelux à Habay-la-Neuve. Pour ce CET, les prévisions s'arrêtent en 2028 avec l'échéance du permis.

Les apports des déchets en CET de classe 2 en exploitation étaient, ces trois dernières années, en moyenne de 501 000 tonnes par an. Le CETB de Charleroi, particulièrement central géographiquement, accueille en moyenne 73 % des quantités totales mises en CET en Wallonie, soit 368 000 tonnes par an. Le CET d'Hallembaye 23 %, soit 114 000 tonnes par an, et le CET d'Habay 4 %, soit 19 500 tonnes par an.

La situation est jugée préoccupante. Les coûts liés au transport des déchets et, dès lors, les coûts liés à l'élimination des déchets ultimes vont augmenter progressivement avec la saturation des CET. À terme, certaines filières de traitement des déchets risquent de ne plus être économiquement viables en Wallonie et sont menacées de fermeture ou de délocalisation.

En conclusion, Madame la Députée, la notion de déchets ultimes pour certains déchets doit évoluer en fonction des technologies mises au point pouvant proposer une alternative à l'élimination en CET. Il est important de travailler au déploiement d'une véritable économie circulaire, en collaboration avec Pierre-Yves Jeholet, ministre de l'Économie.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – C'est un gros dossier qui vous attend pour les prochaines années, vu les délais que vous exposez et la situation globale. Je ne manquerai pas de revenir vers vous par rapport à cette situation.

C'est vrai que c'est un dossier qu'il va falloir régler, tant au niveau environnemental qu'au niveau coût des déchets. Je vous souhaite bon courage, mais ce n'est pas positif comme situation.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'accord de coopération interrégional (ACI) concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'accord de coopération interrégional (ACI) concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, on en a déjà parlé ensemble à quelques reprises. La gestion des déchets est une compétence régionale en Belgique. Cela étant, afin d'avoir un minimum de coordination et de ne pas compliquer la vie de nos concitoyens, les Régions peuvent conclure des accords de coopération interrégionaux pour que les mêmes règles soient applicables sur l'ensemble du territoire belge.

C'est le cas de l'accord de coopération interrégional concernant le cas de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages. Cet accord est négocié depuis des années et doit permettre de réformer le système de responsabilité élargie des producteurs, mais également de prévoir leur contribution au financement des politiques de propreté publique.

À ce stade, il n'y a, d'après nos informations, aucun accord formel entre les trois Régions. Des discussions ont-elles eu lieu depuis notre premier échange sur le sujet en septembre dernier ? D'un point de vue pratique, quelles sont les conséquences opérationnelles et pratiques de l'absence d'un accord, s'il y a bien absence d'accord ?

D'après les informations dont on dispose au printemps 2024, au niveau wallon, la question du financement des politiques de propreté publique a été posée. Le cas échéant, comment les montants perçus par les villes et communes en vertu de cet accord de coopération seront-ils imputés dans leur budget ? S'agira-t-il pour elle d'une nouvelle recette permettant de renforcer les politiques de lutte contre les dépôts sauvages, par exemple, ou devra-t-elle être déduite du montant total de la gestion des déchets, de sorte qu'il ne s'agirait pas d'une recette réelle ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme précisé dans la Déclaration de politique régionale, la volonté du Gouvernement est d'approuver, dans les plus brefs délais, l'accord de coopération interrégional concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages.

Les producteurs doivent financer les coûts de prévention et d'élimination des déchets sauvages.

Le dossier présenté pour une troisième lecture au Gouvernement en mars 2024 n'a pas abouti, faute d'accord du Gouvernement flamand. Les discussions sont poursuivies entre les administrations des trois Régions dans le cadre des réunions de la Commission interrégionale de l'emballage.

Durant le dernier trimestre de 2024, des modifications techniques telles que l'actualisation des dates prévues dans le projet d'accord ont été opérées et validées par l'organe de décision.

D'un point de vue opérationnel, l'adoption de cet accord reste une priorité. En effet, l'arrêt n° 45/2024 de la Cour constitutionnelle a annulé les définitions des producteurs de produits contenues dans le décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique. Or, sans ces définitions, le titre II du décret Déchets organisant le système de la responsabilité élargie des producteurs des produits est inopérant.

La Commission européenne, au fait de l'absence d'accord de coopération, a été informée de cette annulation constitutionnelle. C'est pourquoi elle a contacté le SPF Affaires étrangères au sujet de la transposition en droit wallon de la directive européenne 2008/98/CE du Parlement européen relative aux déchets, modifiée par la directive 2018/851 appelée directive-cadre Déchets. La Commission européenne s'interroge sur les conséquences de l'annulation de ces définitions quant à l'effectivité de la transposition en droit wallon de ladite directive-cadre Déchets. Ces définitions seront intégrées dans le nouvel accord de coopération.

Concernant les montants qui seraient versés en raison de l'option financière prévue par cet accord, chaque Région détermine de manière autonome les dépenses et affectations concrètes de ces montants en vue d'un remboursement des coûts réels et complets de la politique relative aux déchets sauvages des autorités publiques concernées.

Une proposition de clé de répartition des montants récupérés auprès des producteurs visés par l'accord de coopération a été définie par l'administration en tenant compte des principes et des mécanismes du modèle de subventionnement relevant du FRIC-PIC, le Fonds régional pour les investissements communaux et le plan d'investissement communal. Cette proposition devra être affinée dans le cadre d'un arrêté de subventionnement. Le mécanisme d'affectation du montant dans la comptabilité de la commune et la définition des actions qu'il pourra couvrir devra également être défini en accord avec les principes édictés dans l'accord de coopération.

Enfin et dans le but de réduire les déchets sauvages de produits couverts par cet accord de coopération, ce dernier prévoit que les administrations régionales prennent des mesures pour informer les consommateurs et encourager un comportement responsable de la part des consommateurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je vais vous redire ce que j'ai dit au mois de septembre et vous allez être d'accord avec moi, il est important de trouver un accord rapidement.

Vu le vide juridique actuel, il est logique que ce soit aux producteurs de prendre cela en charge de façon financière. Vous ne savez pas me répondre puisque la procédure est ainsi. Au niveau des communes et votre position par rapport aux recettes possibles, je ne sais pas si vous avez une position personnelle, mais en tant que municipaliste, en tant que bourgmestre, cela m'intéresse puisque, si l'on penche d'un côté ou d'un autre, cela aura des répercussions différentes sur les communes et les finances des communes qui sont déjà en difficulté actuellement.

La propreté publique est une charge importante, que ce soit au niveau visuel ou niveau financier, pour les communes.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir des territoires de réparation par l'économie sociale (TRES) au sein des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir des territoires de réparation par l'économie sociale (TRES) au sein des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, on revient au 18 décembre dernier, où vous avez annoncé une bonne nouvelle, par voie de communiqué : à savoir la prise en charge du dossier des Territoires zéro chômeur de longue durée devenus les territoires de réparation par l'économie sociale. Vu les récentes critiques du ministre de l'Emploi contre ce projet alors qu'il en avait la charge, c'est une bonne nouvelle et je vous en remercie.

Une évaluation du dispositif a été lancée le 12 décembre dernier avec l'envoi d'un questionnaire aux responsables des 17 territoires. Bien que les résultats de cette évaluation soient attendus à la fin du premier semestre 2025, pouvez-vous nous dire sur quoi porte ce questionnaire ? Plus généralement, comment comptez-vous prendre en compte l'avis des travailleurs engagés au sein de ces territoires ?

D'après votre communiqué, les succès obtenus au sein des TRES pourraient être intégrés dans une réforme des IDESS, bien que ces deux dispositifs se distinguent par leurs approches. Sauf erreur de notre part, la Déclaration de politique régionale ne fait pas mention d'une réforme des IDESS. Vu l'importance de ce secteur, il importe d'informer au mieux les 73 IDESS agréées en Wallonie.

Quels seront les contours de cette réforme ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous confirme que l'évaluation des TerritoiR'ES a bien été lancée le 12 décembre dernier. Celle-ci portera tant sur des éléments quantitatifs que qualitatifs. D'un point de vue méthodologique, les porteurs de projet doivent répondre à un formulaire d'enquête. Les résultats obtenus seront agrégés afin d'en ressortir les tendances et les premiers enseignements de la mesure. En cas de besoin, mon administration et l'agence FSE compléteront les réponses reçues par des visites sur le terrain afin de pouvoir être les plus complètes possible.

Plus précisément, le questionnaire envoyé aux porteurs de projet vise à dresser un état des lieux de l'avancement des différentes opérations tant au niveau des réalisations déjà mises en place que des difficultés rencontrées. Il a été élaboré par l'Agence FSE et la Direction de l'économie sociale du SPW EER, en collaboration avec le FOREm.

Les aspects abordés se veulent transversaux et portent sur :

- le fonctionnement de la structure qui porte le projet, à savoir la composition de l'équipe encadrante, la consommation budgétaire et les prévisions, l'agrément en économie sociale, la forme juridique, et cetera ;
- la gouvernance et le comité local pour l'emploi, à savoir les acteurs représentés, la périodicité des réunions, la méthodologie ;
- les activités économiques développées sur les territoires, à savoir le processus de mise en place, l'analyse des besoins du territoire, le nombre de personnes y travaillant, les investissements, le type de clients, les infrastructures ;
- la méthodologie utilisée en vue d'une remise à l'emploi, à savoir quel accompagnement est mis en place et par qui, la construction du projet d'emploi, les spécificités de l'approche TRES et les plus-values ;
- l'accompagnement du territoire par une agence-conseil en économie sociale ;
- des questions ouvertes sur les plus-values en termes de démocratie locale, sur l'espace de participation pour les travailleurs, sur les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre et sur les réussites à ce jour.

À ce stade, il n'est pas prévu d'interroger les travailleurs engagés dans les structures lors de cette évaluation. En revanche, cela pourrait être intégré – ce que vous relevez en ce sens est intéressant – dans l'évaluation finale qui aura lieu après la fin de la programmation FSE+.

Je confirme que l'intégration des réussites des TerritoiR'ES au dispositif IDESS – les initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale – est une piste de réflexion à l'étude par mon administration. En effet, si elles se distinguent par leurs approches, les IDESS et les TerritoiR'ES ont une philosophie commune basée sur la remise à l'emploi, en offrant des services de proximité sans faire de concurrence aux entrepreneurs locaux.

Via les principes de l'économie sociale, des personnes éloignées de l'emploi sont ainsi remises en action tout en générant des effets positifs et solidaires pour la société par la création de nouveaux services de proximité. Nous reviendrons vers vous lorsque nous aurons les résultats de ces évaluations.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je prends acte de ces informations et de votre intérêt pour l'intégration des travailleurs dans le processus final. On reviendra vers vous si l'on a besoin de plus de précisions endéans la fin de ces études.

Question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien aux coopératives immobilières agréées en économie sociale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien aux coopératives immobilières agréées en économie sociale ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, nous allons en débattre jeudi, si je ne me trompe pas. Vous savez l'intérêt que je porte aux coopératives immobilières agréées en économie sociale. C'est un secteur, pour moi, important, qui connaît un développement important et qu'il faut soutenir.

D'après mes informations, les 17 coopératives agréées ont remis 197 espaces professionnels et 134 logements sur le marché, ce qui est évidemment capital dans cette période de crise du logement et de crise des cellules commerciales et professionnelles.

Cette activité montre que les coopératives immobilières sociales sont des outils efficaces au service du redéploiement immobilier wallon et d'un véritable droit au logement pour tous.

À ce jour, la Wallonie offre peu de moyens afin de soutenir les coopératives immobilières sociales dans leur développement. Si le dispositif Vesta leur permet d'obtenir une aide ponctuelle et limitée – je vous remercie d'avoir permis la reconduction, notamment des personnes engagées dans les coopératives –, il ne leur permet pas d'envisager leur développement à moyen terme. Dès lors, elles sont souvent contraintes de recourir à d'autres types de soutiens, également ponctuels, qui ne permettent pas non plus d'envisager sereinement leur développement à plus long terme.

Sous le précédent Gouvernement, des échanges ont eu lieu à propos de la création d'un nouveau mécanisme de soutien aux coopératives immobilières agréées en économie sociale. Les discussions, bien entamées, n'ont pas abouti. Envisagez-vous de reprendre le dialogue avec le secteur afin de dégager des moyens en vue de le soutenir structurellement ?

Alors que le budget initial 2025 n'a pas permis de dégager des moyens spécifiques pour ce faire, bien au contraire, ne serait-il pas utile de les prévoir à l'ajustement prochain ?

Nous aurons un débat sur le sujet jeudi. On vous rencontre également, en votre cabinet, avec une coopérative immobilière de mon arrondissement. Je vois que vous avez vraiment un intérêt pour la thématique et j'espère avoir des réponses positives à mes deux questions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, ces questions de soutien aux coopératives immobilières constituent une dimension très importante. Sans doute n'ai-je pas tous les éléments de réponse, mais on va se rencontrer, on va échanger beaucoup là-dessus.

Je voudrais remettre le contexte historique. L'immobilier est un secteur clé, historique pour l'économie sociale. La mesure Vesta, le mécanisme de subventionnement des projets immobiliers en économie sociale, trouve ses origines au départ d'une subvention « projet pilote » en 2004, qui avait été évaluée très positivement. Le Gouvernement avait décidé de l'étendre à d'autres initiatives dans d'autres villes wallonnes, en l'inscrivant, en 2006, dans le cadre d'une mission déléguée à la SOWECSOM, devenue l'outil public W.Alter. La mesure Vesta était née. Cette mission a ensuite été confirmée par l'arrêté du Gouvernement du 8 mars 2012. Cet AGW, adopté il y a plus de 12 ans, donnait alors un cadre structurant au subventionnement du secteur du logement et de l'immobilier en économie sociale.

L'objectif de la mesure Vesta est de financer des coopératives d'économie sociale actives dans le secteur immobilier afin de :

- remettre sur le marché locatif des logements après transformation ou rénovation ;
- proposer des espaces professionnels destinés à être occupés par des ASBL ou des entreprises d'économie sociale.

Depuis 2012, 18 dossiers de demandes ont été ou sont traités pour un montant total de 1 535 941 euros, dont 10 pour la période 2020-2024. Ces projets ont permis la création de 15 logements, comprenant 34 chambres, et de 25 espaces professionnels.

Ce dispositif a fait l'objet de deux évaluations réalisées par l'administration, en 2017 et en 2023, sur base des données quantitatives et des constats de la Fédération wallonne des coopératives immobilières d'économie sociale.

Les recommandations suivantes ont été mises en évidence :

- le rôle clé d'une coordination au sein des coopératives afin d'assurer le suivi de l'ensemble des travaux du parc immobilier d'une coopérative ;
- la nécessité de réformer les modalités d'accès au dispositif, afin qu'il réponde aux besoins des acteurs, aux évolutions législatives et contextuelles ;
- le besoin de revoir le niveau de financement de la mesure.

Le Gouvernement wallon a soutenu également, via le projet 238 du PRW, la construction et la rénovation de logements coopératifs ainsi que les coopératives proposant de l'habitat à prix attractif pour un public défavorisé. Ce projet intervient de manière complémentaire aux dispositifs structurels en matière de logement et a permis la création de 51 chambres et le logement de 67 personnes.

Les travaux sur la proposition d'une nouvelle base légale réformée sont en cours, en coconstruction entre l'administration, la fédération sectorielle Fedicoop et la Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale, ConcertES.

La réforme du dispositif Vesta s'inscrira dans le cadre d'une nouvelle stratégie du Gouvernement wallon pour l'économie sociale, sur laquelle mon cabinet et l'administration travaillent actuellement. Cette stratégie aura pour objectif le développement, le soutien et la valorisation de l'économie sociale, notamment en favorisant la création et la croissance d'entreprises sociales répondant aux défis de la transition. Cette nouvelle stratégie s'appuiera sur une évaluation de la stratégie Alternativ'ES Wallonia et sera concertée avec l'écosystème wallon de l'économie sociale.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces informations. Nous sommes évidemment d'accord sur le rôle clé d'une coordination pour pouvoir mettre en œuvre et suivre ces projets, sur le besoin de revoir le financement, et surtout d'avoir un financement structurel pour aider ces coopératives immobilières qui ont un rôle vraiment important dans des enjeux liés à des logements décents, de qualité et de remise sur le marché du logement.

Nous allons suivre ce dossier avec attention. Nous en reparlerons dans les prochains jours et les prochaines semaines. Sachez que vous avez ici, autour de la table, un parti constructif en la matière et qui la volonté de faire avancer, parce que l'on estime que c'est important à l'heure actuelle d'avoir ces acteurs au centre de l'économie.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Ammi, sur « l'inquiétude concernant la dynamique transmurale pour les maisons de repos et de soins (MRS) et les résidences-services » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « la durée de stockage du fumier au champ » ;
- M. Mugemangango, sur « la diminution de la quantité de déchets par les Wallons et les Wallonnes » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 5 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, PTB
Mme Jamila Ammi, PTB
M. Pascal Baurain, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. Grégory Chintinne, MR
M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Valérie Dejardin, PS
M. Arnaud Dewez, MR
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Bruno Lefèbvre, PS
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Olivier Maroy, MR
M. Chris Massaki Mbaki, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Sabine Roberty, PS
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Stéphanie Thoron, MR
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés
Mme Valérie Warzée-Caverenne, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACI	accord de coopération interrégional
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (également appelée Agence de la transition écologique) (France)
ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIGS	Association interrégionale de guidance et de santé
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AVAT	Aide verviétoise aux alcooliques et toxicomanes
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
CA	conseil d'administration
CAWaB	collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles
CE	Commission européenne
CEPIA	Centre d'expertise wallon pour le poids, l'image du corps et l'alimentation
CET	centre d'enfouissement technique
CETB	Centre d'enfouissement technique du Champ de Beaumont
CHC	Centre hospitalier chrétien (devenu le Groupe Santé CHC)
CHR	centre hospitalier régional
CHU	centre hospitalier universitaire
CIM	conférence interministérielle
ConcertES	Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ASBL)
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
CORDER	Coordination recherche et développement rural (ASBL)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPA	conseil(s) de politique alimentaire
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRECCIDE	Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (ASBL)
CRI	centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
CRIE	centre(s) régional(-aux) d'initiation à l'environnement
CRP	Centre régional de soins psychiatriques « Les Marronniers »
CSI	Conseil scientifique indépendant
CVA	coût-vérité à l'assainissement
CVD	coût-vérité à la distribution
CWAD	Collège wallon de l'alimentation durable
DF	domaine fonctionnel
DPR	Déclaration de politique régionale
EER	Économie, Emploi et Recherche (SPW)
Eurotox	Observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles
Famifed	Agence fédérale pour les allocations familiales
FamiWal	Caisse wallonne d'allocations familiales
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
FSE	Fonds social européen
GAPpp	Gestion Autonomie Prévention des produits psychotropes
GW	Gouvernement wallon
H5N1	hémagglutinine de type 5 et neuraminidase de type 1 (grippe aviaire)
HBSC	Health Behaviour in School-aged Children (enquête sur les comportements des enfants d'âge scolaire en matière de santé)

HMPV	human metapneumovirus (métapneumovirus humain)
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
Idelux	Association intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IDESS	initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
ILI	initiative locale d'intégration
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
InBW	Intercommunale du Brabant wallon (anciennement IBW)
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
INTRADEL	Intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KCE	Belgian Health Care Knowledge Centre (Centre fédéral d'expertise des soins de santé)
KU	Katholieke Universiteit (Université catholique)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
MicroPlaSTEP	étude des microplastiques dans les stations d'épuration des eaux usées
MR	maison de repos
MRS	maison de repos et de soins
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONAFTS	Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
PADE	Plan d'action relatif aux droits de l'enfant en Wallonie
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PIC	plan(s)/programme(s) d'investissement communal(-aux)
PMR	personne à mobilité réduite
PMS	psycho-médico-social (centre)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PSE	polystyrène expansé
PWDR	Plan wallon des déchets-ressources
RAG	Risk Assessment Group (Groupe d'évaluation des risques)
RDC	Research Development & Consulting
REP	responsabilité élargie des producteurs
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RMG	Risk Management Group (Groupe de gestion des risques)
RSV	respiratory syncytial virus (virus respiratoire syncitial)
SAFA	service(s) d'aide aux familles et aux aînés
SASER	Service de santé affective, sexuelle et de réduction des risques (liés à l'usage des drogues)
SDT	Schéma de développement du territoire
SIG	système(s) d'information géographique
SISD	service(s) intégré(s) des soins à domicile
SOWECSOM	Société wallonne d'économie sociale marchande (devenue W.Alter en 2020)
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
SSMG	Société scientifique de médecine générale
SWDE	Société wallonne des eaux
SWISS	système wallon d'information sociosanitaire
TRES	territoire(s) de réparation par l'économie sociale
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
VRS	virus respiratoire syncytial

W.Alter	Société wallonne d'économie sociale marchande (appelée SOWECSOM jusqu'en 2020)
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon